



# C O M M U N E D E P R A N G I N S

**Commune de Prangins**

**Municipalité**

Préavis N° 13/22

**Rapport de gestion 2021**

**DE LA MUNICIPALITÉ**

**AU CONSEIL COMMUNAL**



Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 93c de la Loi vaudoise sur les Communes du 28 février 1956 et l'article 103 du Règlement du Conseil communal du 6 novembre 2015, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2021, objet de ce préavis N° 13/22.

Les comptes communaux sont présentés dans le préavis N° 15/22.



*La commune de Prangins est considérée comme un « modèle d'avenir pour le développement du territoire » par Patrimoine suisse qui l'a sélectionnée en 2020 pour lui décerner le prix Wakker. © Pierre Marmy/Patrimoine Suisse*



<b>MUNICIPALITÉ .....</b>	<b>6</b>
<b>CONSEIL COMMUNAL .....</b>	<b>14</b>
<b>SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE &amp; RELATIONS EXTÉRIEURES.....</b>	<b>18</b>
<b>SERVICE URBANISME .....</b>	<b>33</b>
<b>SERVICE ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>54</b>
<b>SERVICE AFFAIRES SOCIALES, ENFANCE &amp; JEUNESSE.....</b>	<b>66</b>
<b>SERVICE BÂTIMENTS .....</b>	<b>85</b>
<b>SERVICE CULTURE ET SOCIÉTÉS LOCALES.....</b>	<b>92</b>
<b>SERVICE FINANCES .....</b>	<b>94</b>
<b>SERVICE CONTRÔLE DES HABITANTS.....</b>	<b>95</b>
<b>SERVICE RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>100</b>
<b>OFFICE INFORMATIQUE.....</b>	<b>102</b>
<b>TRANSPORTS PUBLICS.....</b>	<b>103</b>
<b>SERVICE TRAVAUX PUBLICS, DÉCHETS, VOIRIE &amp; ESPACES VERTS .....</b>	<b>105</b>
<b>GESTION INTERCOMMUNALE .....</b>	<b>121</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>125</b>
<b>LISTE DES ABRÉVIATIONS .....</b>	<b>127</b>

# MUNICIPALITÉ

---

## 1. UNE NOUVELLE LÉGISLATURE A DÉBUTÉ

La législature 2016-2021 s'achevant le 30 juin 2021, les Pranginois ont élu au printemps 2021 leurs nouvelles Autorités communales pour la législature 2021-2026, soit les membres de la Municipalité et du Conseil communal. Ces Autorités sont entrées en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Trois partis politiques sont représentés à Prangins qui ont obtenu les résultats suivants :

**Entente Pranginoise :** 2 Municipaux (dont la Syndique), 25 membres au Conseil communal

**Alliance Libérale de Prangins :** 2 Municipaux, 17 membres au Conseil communal

**Alternative Pranginoise :** 1 Municipale, 13 membres au Conseil communal

## 2. RÔLE DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité est l'organe exécutif et prépondérant de la Commune. Elle se compose de cinq membres, élus pour 5 ans, et est présidée par la Syndique, également élue pour la législature. La Municipalité est responsable de la gestion et de l'administration des services publics et des biens communaux sous la haute surveillance du Canton.

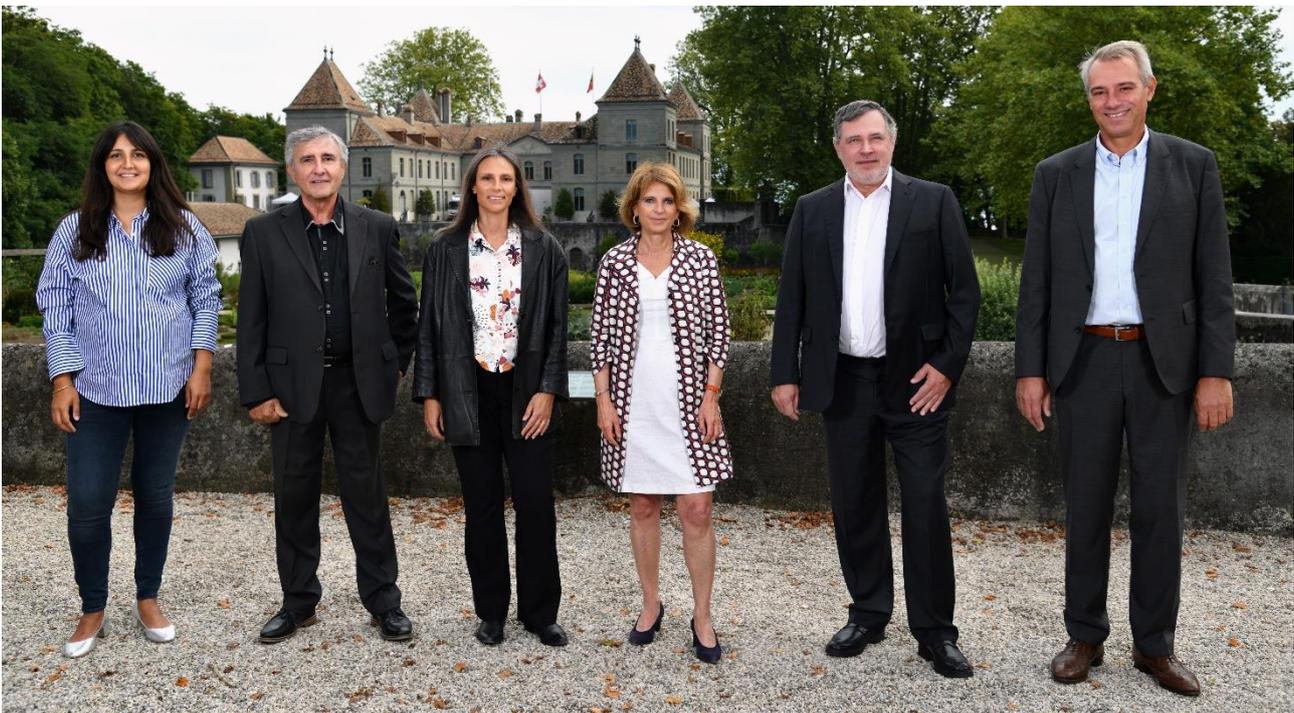
La Municipalité, tient ses séances tous les lundis après-midi de 14h à 19h, séance durant laquelle elle prend des décisions sur un ensemble de sujet qui concernent la gestion et l'administration de la commune. Ces décisions sont prises de manière collégiale, un principe qui veut que les différents membres d'une autorité défendent l'avis de la majorité du collège.

Les missions de la Municipalité sont notamment de :

- Assurer la bonne marche des services de l'administration communale et les prestations à la population (accueil parascolaire, déchetterie, déneigement, etc.).
- Administrer les biens communaux (bâtiments, forêts, etc.).
- Gérer les finances et établir le projet de budget.
- Gérer les relations avec les autres communes et le Canton de Vaud.
- Planifier, élaborer puis proposer des projets au Conseil communal sous forme de préavis municipaux et les exécuter lorsqu'ils sont acceptés. Un préavis est un document qui présente le projet de la Municipalité (passerelle mobilité douce Nyon-Prangins, construction d'une crèche, etc.) et demande au Conseil communal d'adopter les dépenses qu'il implique.
- Planifier, élaborer puis proposer des projets de règlements communaux au Conseil communal sous forme de préavis (règlement de police, règlement sur les arbres, etc.).

### 3. COMPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026

Un seul des 5 municipaux-élus s'étant porté candidat à l'élection à la syndication, cette élection s'est déroulée de manière tacite. Madame Dominique-Ella CHRISTIN est la première femme Syndique de la commune de Prangins.



*Municipalité 2021-2026 - De gauche à droite : Poona Mahshoor (Secrétaire Municipale), Jean-Marc Bettems, Alice Durgnat-Levi, Dominique-Ella Christin (Syndique), Igor Diakoff, Jean de Wolff. Photo Michel Perret 2021*

Au début de la législature les 5 membres de la Municipalité ont procédé à la répartition des directions se partageant ainsi la gestion des affaires communales. Chaque direction comprend un ou plusieurs services de l'administration communale.

### 3.1 Répartition des directions

#### **Dominique-Ella Christin (Entente Pranginoise), Syndique**

Direction : Administration générale & relations extérieures, Urbanisme

*Service Administration générale & relations extérieures*

*Service Urbanisme*



#### **Administration générale & relations extérieures :**

- Secrétariat municipal (greffe), gestion des séances de Municipalité, suivi des décisions
- Services de l'administration communale : relations et coordination
- Conseil communal : relations
- Archives
- Communication : relations publiques, relations médias, politique et supports
- Economie : relations entreprises, économie de proximité et politique touristique
- Terrains : achat, suivi financier des droits de superficie et baux à ferme

#### **Urbanisme :**

- Aménagement du territoire : planification et coordination de l'urbanisation, de la mobilité, de l'environnement et du paysage
- Elaboration de la stratégie en matière de mobilité, planification des modes de déplacements, de leurs infrastructures et du stationnement
- Conception des projets d'espaces publics (mobilité, places, aménagements paysagers) ; choix du mobilier urbain
- Préservation et valorisation du patrimoine bâti et paysager
- Gestion de la police des constructions, abattage d'arbres

**Représentations :** AG de l'Association des Communes Vaudoises (AdCV), AG du Service Technique Intercommunal (STI)

### Alice Durnat-Levi (Alternative Pranginoise)

Direction : Environnement, Affaires sociales, Enfance & jeunesse

Service Environnement

Service Affaires sociales, enfance & jeunesse



#### Environnement :

- Energies et coordination de la politique climatique
- Environnement urbain et rural : bruit, air, eaux, station d'épuration (STEP)
- Ressources et patrimoine naturels : jardins familiaux, forêts, cours d'eau, corridors biologiques
- Port des Abériaux
- Sensibilisation de la population : biodiversité, mobilité sobre en carbone
- Vélos et véhicules partagés

#### Affaires sociales :

- Aînés
- Aide au logement
- Aides et subventions
- Relations paroisse
- Intégration

#### Enfance et jeunesse

- Relations et coordination avec l'école et partenaires scolaires
- Accueil petite enfance
- Accueil parascolaire et relations réseau
- Politique jeunesse

**Représentations** : CA de la Société Electrique Intercommunale (SEIC), CoDir de la Déchetterie, AG de la Société Anonyme de Pompage et Adduction d'Eau Région Nyonnaise (SAPAN), AG du Triage Dôle, AG de l'Association Régionale de l'Action Sociale (ARAS), AG Coopérative des Planta, AG Ciét-Derrière, Conseil de Fondation de la petite enfance, Conseil d'Etablissement, AG du Réseau d'Accueil Toblerones (RAT), AG Clinique Dentaire

### Igor Diakoff (Alliance Libérale de Prangins)

Direction : Bâtiments, Sécurité, Culture & sociétés locales

Service Bâtiments

Service Culture & sociétés locales



#### Bâtiments :

- Conception et réalisations de nouvelles constructions de bâtiments communaux
- Rénovations et transformations des bâtiments communaux
- Maintenance et entretien des bâtiments communaux
- Fonctionnement des installations et optimisation de leur consommation d'énergie
- Conciergerie
- Locations de salles communales
- Gérance

#### Sécurité :

- Police Nyon Région (PNR)
- Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS)
- Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC)

#### Culture et sociétés locales :

- Soutien à la création artistique et organisation de manifestations culturelles
- Relations avec les Sociétés locales

**Représentations** : CoDir de Police Nyon Région (PNR), AG du Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS), AG de l'Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC), CA Cité Derrière, Conseil de Fondation de la petite enfance

## Jean de Wolff (Entente Pranginoise)

Direction : Finances, Informatique, Ressources humaines, Contrôle des habitants

Service Finances

Service Ressources humaines

Service Contrôle des habitants



### Finances :

- Politique financière
- Comptabilité générale

### Ressources humaines :

- Recrutement
- Politique salariale
- Assurances sociales
- Formation continue

### Contrôle des habitants :

- Tenue du registre des habitants et mise à jour des données
- Prestations à la population en lien avec le registre des habitants
- Communication d'informations aux différentes administrations

**Représentations :** AG de la Caisse Intercommunale de Pension, CA des Transports Publics de la Région Nyonnaise (TPN)

### Informatique :

- Systèmes d'information de la commune
- Infrastructures informatiques et téléphoniques
- Imprimantes, photocopieuses

### Transports publics

- Bus urbain
- Bus régional

### Naturalisations

## Jean-Marc Bettems (Alliance libérale de Prangins)

Direction : Travaux publics, Déchets, Voirie & espaces verts

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts



### Travaux publics :

- Réalisations des aménagements des projets d'espaces publics de places et de mobilité (routes, pistes cyclables, cheminements et aménagements piétons, giratoires, ponts, parkings)
- Développement, entretien et exploitation du réseau de canalisations eaux claires et eaux usées (EC/EU)
- Eclairage public

### Voirie et espaces verts :

- Entretien routes, éclairage public, mobilier urbain
- Gestion de la signalisation et du marquage au sol
- Gestion espaces verts, terrains de sports, places de jeux, cimetière, plage

### Déchets

- Gestion, valorisation, traitement
- Développement, entretien et gestion des infrastructures : déchetterie et éco-points
- Sensibilisation de la population sur les déchets

**Représentations :** AG de la Société Electrique Intercommunale (SEIC), CoDir de la Déchetterie Intercommunale, AG de la SADEC, AG de la Caisse Intercommunale de Pension (CIP)

## Vice-présidences (du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin)

**2021-2022** : première Vice-présidente : Mme Alice Durnat-Levi, second Vice-président : M. Igor Diakoff

**2022-2023** : premier Vice-président : M. Igor Diakoff, second Vice-président : M. Jean de Wolff

**2023-2024** : premier Vice-président : M. Jean de Wolff, second Vice-président : M. Jean-Marc Bettems

**2024-2025** : premier Vice-président : M. Jean-Marc Bettems, seconde Vice-présidente : Mme Alice-Durnat Levi

**2025-2026** : première Vice-présidente : Mme Alice Durnat-Levi, second Vice-président : M. Igor Diakoff

## 4. PRÉAVIS OU RAPPORT-PRÉAVIS DÉPOSÉS PAR LA MUNICIPALITÉ EN 2021 OU TRAITÉS PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN 2021

Un préavis municipal est un document élaboré par l'Exécutif pour présenter ses projets (constructions de routes, de bâtiments, règlements, etc.) et demander au Conseil communal d'adopter les dépenses qu'ils impliquent, d'édicter et d'adopter un règlement, etc.

Les rapports-préavis sont des documents élaborés par l'Exécutif pour répondre à un postulat ou communiquer au sujet d'une démarche et demander au Conseil communal d'en prendre acte.

Une commission (ad-hoc ou permanente) du Conseil communal examine chaque préavis/rapport-préavis et dresse un rapport présenté au Conseil communal.

### 4.1. Préavis législature 2016-2021

Durant la législature 2016-2021 un total de 68 préavis ont été déposés, soit une moyenne d'un peu plus de 13 préavis par année. Ci-après la liste des préavis pour les derniers 6 mois de la législature soit de janvier à juin 2021.

No	Titre	Décision
63/21	Demande de crédit d'études détaillées de CHF 339'000.- TTC (sur un total de CHF 676'000.- TTC) en vue de la réalisation d'une passerelle de mobilité douce Nyon-Prangins (mesure du projet d'agglomération Grand Genève) & Demande de crédit de CHF 120'000.- TTC pour une participation rétroactive aux mandats d'étude parallèles (MEP) en vue de la réalisation de cette passerelle	Accepté
64/21	Règlement général de police	Accepté
65/21	Comptes 2020	Accepté
66/21	Rapport de gestion	Accepté
67/21	Demande de crédit d'étude de CHF 92'000.- TTC en vue de la requalification de la Place du village	Retiré
68/21	Demande d'un crédit de construction de CHF 1'9000'000.- TTC destiné à financer création d'un collecteur d'eaux claires au secteur des Abériaux	Accepté

#### 4.2. Préavis législature 2021-2026

Un total de huit préavis a été présenté durant les six premiers mois de la législature 2021-2026.

No	Titre	Décision
1/21	Demandes d'autorisations générales	Accepté
2/21	Indemnisation des membres de la Municipalité	Retiré
3/21	Arrêté d'imposition pour l'année 2022	Accepté
4/21	Taux d'activité et indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026	Accepté
5/21	Révision du Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux	Déposé
6/21	Règlement concernant l'usage du domaine public	Déposé
7/21	Budget 2022	Accepté
8/21	Plafond d'endettement et plafond de risques pour cautionnement 2021-2026	Accepté

#### 4.3. Réponses de la Municipalité aux postulats pour l'année 2021

Date	Titre
Juin 2021	Réponse au postulat de Monsieur le conseiller communal Sébastien Rumley « Bus 805 – assez de fatalisme »
Juin 2021	Réponse au postulat de Monsieur le conseiller communal Yvan Bucciol « <i>Demande d'envisager l'adhésion de la Commune de Prangins au projet de forage(s) géothermique sur la Côte (projet EnergeÔ)</i> »
Juin 2021	Communication de la Municipalité « <i>Stratégie globale d'aménagements paysages pour les espaces publics selon une gestion différenciée – Etat d'avancement</i> »
Décembre 2021	Réponse au postulat de Monsieur le conseiller communal André Fischer « <i>Dénonciation du contrat nous liant au Service Technique Intercommunal STI</i> »

## 5. RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX INTERPELLATIONS POUR L'ANNÉE 2021

Date	Titre
Mai 2021	Réponse à l'interpellation de Monsieur le conseiller communal Yvan Buccioli « Interdiction des vélos à la montée de la route de la Bossière »
Juin 2021	Réponse à l'interpellation de Monsieur le conseiller communal Roland Haas « Abattage d'arbres »
Octobre 2021	Réponse à l'interpellation des conseillers communaux Madame Ursula André et Monsieur André Fischer
Octobre 2021	Réponse à l'interpellation des conseillers communaux Messieurs Claude Favre, Claude Perret et Régis Bovy « Quel avenir pour la plage de Promenthoux ? »

# CONSEIL COMMUNAL

---

## 1. RÔLE DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal est l'organe délibérant de la Commune. Il se compose de 55 membres élus pour 5 ans au système proportionnel. La Présidente du Conseil communal est élue pour une année. Elle est soutenue dans ses activités par la secrétaire du Conseil communal et le bureau du Conseil.

Le Conseil communal se réunit selon un calendrier prédéfini qui comporte environ 8 séances par année se tenant à 20h00 le mercredi en principe.

Les missions du Conseil communal sont notamment de :

- Examiner les projets qui lui sont soumis par la Municipalité sous forme de préavis municipaux (projets de routes, de construction de bâtiments communaux, etc.) et adopter les dépenses qu'ils impliquent.
- Examiner les règlements communaux proposés par la Municipalité, les édicter et les adopter.
- Approuver le budget, les comptes et l'arrêté d'imposition, présentés par la Municipalité.
- Contrôler la gestion annuelle de la Municipalité et lui donner décharge
- Être force de proposition au travers du droit d'initiative qui appartient à tout membre du Conseil communal (postulats, motions, projets de règlement) ou, par voie d'interpellation, demander à la Municipalité une explication sur un fait de son administration.

## 2. COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

### 2.1. Système proportionnel

Prangins étant une commune de plus de 3'000 habitants, les élections au Conseil communal ont lieu selon le système proportionnel. Ceci implique que les 55 sièges sont répartis entre les trois partis pranginois. Les partis qui reçoivent le plus de voix ont droit à plus de sièges que les partis qui ont reçu moins de voix.

### 2.2. Liste des membres du Conseil communal législature 2021-2026 (au 31.12.2021)

#### **Entente Pranginoise (25 sièges)**

Bachmann Giovanna	Cartier Blaise	Humm Philippe	Rigby Marie-Josée
Baird Joanna	Catalkaya Hayriye	Lauper Chantal	Rumley Sébastien
Baumgartner Christian	Christen Laurence	Mijanovic Marijana	Temesi Viktoria
Baumgartner Marc	Favre Claude	Parashkevova Marina	Vogel Vanni
Binz Olivier	Fischer André	Pégada Jean-Emmanuel	
Brown David	Güner Kaya	Perret Claude	
Bürki Carolina	Gunton Sonia	Pittet Marc	

### **Alliance Libérale de Prangins (17 sièges)**

---

André Ursula	Cavargna-Deblüe Rachel	Hediger Walter	Serafini Caroline
Auberson Jacques	Cochet Rémy	Hering Isabelle	Vulliemin Clotilde
Bovy Régis	de Bourbon Parme Louis	Kappeler Corinne	
Bucciol Yvan	Dorenbos Peter	Kellou Karim	
Bucciol Margaux	Gavillet Liliane	Krull François	

### **Alternative Pranginoise (13 sièges)**

---

Abid Samir	Dormond-Schlumpf Hélène	Eloi Franck	Zingg Fabienne
Aeschimann Nicolas	Durgnat Hervé	Grabarz Pawl	
Bréchon Yvonne	Durgat Léo	Jeangros Bernard	
Bujard Daniel	Duzweska Jolanta	Venezia Bettina	

### **2.3. Membres du Bureau du Conseil communal (au 31.12.2021)**



<b>Présidente</b>	Bachmann Giovanna
<b>Vice-Président</b>	Bucciol Yvan
<b>Secrétaire</b>	Rogers Dominique
<b>Scrutateurs</b>	Favre Claude et Bovy Régis
<b>Scrutateurs suppléants</b>	Lauper Chantal et Abid Samir
<b>Huissier</b>	Schüpbach Hugo

## 2.4 Membres des commissions permanentes du Conseil communal

### Commission des Finances

---

Aeschimann Nicolas	Dorenbos Peter	Rigby Marie-José
Baird Joanna	Hering Isabelle	
Brown David	Jeangros Bernard	

### Commission de Gestion

---

Cartier Blaise	Durnat Hervé	Zingg Fabienne
Christen Laurence	Kellou Karim	
Cochet Rémy	Rumley Sébastien	

### Commission permanente de recours en matière d'impôts communaux

---

Baumgartner Marc	Durnat Hervé	Fromentin-Kappeler Corinne
------------------	--------------	----------------------------

## 3. EXERCICE DU DROIT D'INITIATIVE DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

### 3.1 Interpellations

L'interpellation est une demande d'explication adressée à la Municipalité sur un fait de son administration. Elle ne comprend ni le pouvoir d'annuler ou de modifier les décisions municipales, ni celui d'adresser des instructions impératives à la Municipalité.

Auteur	Titre	Dépôt	Réponse municipale
Y. Buccioli	Interdiction des vélos à la montée de la route de la Bossière	17.02.21	Mai 2021
R. Haas	Abattage d'arbres	18.05.21	Juin 2021
U. André et A. Fischer	Archives	15.09.21	Octobre 2021
C. Favre, C. Perret et R. Bovy	Quel avenir pour la Plage de Promenthoux ?	15.09.21	Octobre 2021
L. Durgat et S. Abid	Commission consultative de la Municipalité	14.12.21	Février 2022

### 3.2 Postulats

Le postulat est une invitation à la Municipalité d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport. Le postulat n'a pas d'effet contraignant pour la Municipalité, si ce n'est l'obligation d'analyser une situation et de rédiger un rapport. Le postulat peut porter sur une compétence du Conseil communal ou de la Municipalité.

<b>Auteur</b>	<b>Titre</b>	<b>Dépôt</b>	<b>Réponse municipale</b>
G. Bachmann	Harmonisons les horaires de la déchetterie	10.05.21	Aucune Postulat rejeté
S. Rumley	Bus 805 – assez de fatalisme	18.05.21	14.06.2021
A. Fischer	Dénonciation du contrat nous liant au Service Technique Intercommunal STI	18.05.21	13.12.2021
D. Bujard	Prangins : une véritable politique culturelle	15.09.21	Renvoyé en commission

### 3.3 Motions

La motion est une demande à la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision du Conseil communal. La motion ne peut porter que sur une compétence du Conseil communal. La motion est contraignante dans la mesure où elle a pour effet d'obliger la Municipalité à présenter l'étude ou le projet de décision demandé. La Municipalité peut accompagner le projet de décision demandé d'un contre-projet.

<b>Auteur</b>	<b>Titre</b>	<b>Dépôt</b>	<b>Réponse municipale</b>
J. Auberson	Motion pour la réactualisation du règlement du conseil communal de Prangins	14 octobre 2021	-

### 3.4 Projets de règlement

Le projet de règlement ou de décision du Conseil est un texte complètement rédigé par l'auteur de la proposition. Le projet de règlement ou de décision proposé ne peut porter que sur une compétence du Conseil communal. La Municipalité est obligée de rédiger un préavis sur le projet de règlement ou de décision proposée. La Municipalité peut accompagner celui-ci d'un contre-projet.

<b>Auteur</b>	<b>Titre</b>	<b>Dépôt</b>	<b>Réponse municipale</b>
Y. Buccioli	Projet de modification du règlement du Conseil communal en vue de la création d'une commission permanente de l'énergie, du climat et de la durabilité (CECD)	14 octobre 2021	Renvoyé en commission

# SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE & RELATIONS EXTÉRIEURES

---

*Municipale responsable : Dominique-Ella Christin*

Les principales missions de l'Administration générale et relations extérieures sont les suivantes :

- **Municipalité** : gérer le secrétariat municipal (greffe), la gestion et le suivi des séances de la Municipalité, l'Etat-major de la syndiculture et les relations avec les communes et le Canton ;
- **Coordination interservices** : gérer la coordination, les relations et la communication entre les services de l'Administration communale et la Municipalité ;
- **Conseil communal** : gérer les relations entre la Municipalité et le Conseil communal et l'assistance pour l'organisation des votations et élections, ainsi que le contrôle des signatures pour les initiatives et référendums ;
- **Secrétariat** : s'occuper de la gestion documentaire de l'administration communale (greffe), y compris celle des archives ;
- **Communication** : gérer les relations publiques, les relations médias, la politique de communication et élaborer l'ensemble des supports de communication ;
- **Economie-Tourisme** : gérer les relations avec les entreprises du territoire, l'économie de proximité et la politique touristique, et l'achat de terrains, le suivi financier des droits de superficie et des baux à ferme.

## 1. MUNICIPALITÉ 2021-2026 ET ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

### 1.1 Valeurs de la Municipalité et missions de l'administration communale

#### 1.1.1 Valeurs

La Municipalité souhaite promouvoir une administration communale efficiente au service et à l'écoute des citoyens et des collaborateurs. Elle entend être reconnue auprès des citoyens, du personnel et de ses fournisseurs comme un partenaire compétent, ouvert et sérieux. Elle défend des valeurs éthiques et sociales, telles que l'équité, l'égalité de traitement et la dignité. Elle accorde une importance particulière au respect de la personnalité, de la sphère privée et à l'intégration. Les relations quotidiennes sont empreintes de confiance, de respect, de courtoisie mutuelle. Les engagements pris sont tenus. Elle souhaite enfin développer des processus de communication, de rencontres et d'échanges avec la population et ses représentants ainsi que les collaborateurs.

#### 1.1.2 Les missions des dix services et trois offices de l'Administration communale

##### Service Administration générale & relations extérieures :

- Gérer le secrétariat municipal (greffe), les séances de la Municipalité et l'Etat major de la syndiculture
- Coordonner les relations entre la Municipalité et les services de l'Administration communale

- Gérer les relations entre la Municipalité et le Conseil communal et l'assistance à l'organisation des votations et élections, ainsi que le contrôle des signatures pour les initiatives et référendums.
- Gérer la gestion documentaire de l'administration communale (greffe) y compris les archives
- Piloter les relations publiques, les relations médias, la politique de communication et ses supports
- Se soucier des relations avec l'économie de proximité et de la politique touristique et gérer l'achat de terrains, le suivi financier des droits de superficie et des baux à ferme

#### **Service Urbanisme :**

- Piloter l'aménagement du territoire, soit la planification et la coordination de l'urbanisation, des mobilités, du paysage et de l'environnement
- Elaborer la stratégie en matière de mobilité, planifier les modes de déplacement, de leurs infrastructures et du stationnement.
- Planifier et développer des projets d'espaces publics (mobilité, places et aménagements paysagers).
- Valoriser et préserver notre patrimoine bâti et paysager.
- Gérer la police des constructions soit les procédures de mise à l'enquête et la délivrance des permis de construire ainsi que les procédures d'abattage d'arbres.

#### **Service Environnement :**

- Coordonner la politique climatique qui vise à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, à favoriser la biodiversité et à anticiper les conséquences du changement climatique, dans le cadre de notre démarche globale « Cité de l'Energie »
- Promouvoir et gérer les nombreuses mesures incitatives communales liées aux projets privés en faveur du climat et de la biodiversité et sensibiliser la population à la biodiversité et à la mobilité sobre en carbone, gérer les vélos et véhicules partagés
- Gérer les jardins communaux ainsi que les forêts et les cours d'eau du territoire communal, coordonner les actions en lien avec les corridors biologiques
- Améliorer la gestion durable des eaux, planifier l'assainissement des eaux usées et gérer la station d'épuration des eaux (STEP).
- Gérer l'administration et les infrastructures portuaires de manière efficiente et durable

#### **Service Affaires sociales, enfance et jeunesse :**

- Gérer les relations avec les aînés, l'aide aux logements, les relations avec la paroisse et les sujets d'intégration
- Gérer les relations et la coordination avec l'école et les partenaires scolaires, l'accueil de la petite enfance, l'accueil parascolaire et les relations réseaux ainsi que la politique jeunesse

#### **Service Bâtiments :**

- Concevoir et gérer les projets de constructions de nouveaux bâtiments communaux, ainsi que les projets d'assainissement et de transformations des bâtiments communaux
- Assurer la maintenance, l'entretien et la conciergerie des bâtiments communaux
- Assurer le fonctionnement des installations et l'optimisation de leur consommation d'énergie
- Assurer la location des salles des bâtiments communaux
- Assurer la gestion des baux à loyer des différents bâtiments communaux

#### **Service Culture & sociétés locales :**

- Gérer le soutien à la création artistique et organiser des manifestations culturelles

- Gérer les relations avec l'ensemble des sociétés locales

**Service Finances :**

- Gérer la politique financière
- Gérer la comptabilité générale

**Service Ressources humaines :**

- Gérer la politique de recrutement en collaboration avec les municipaux concernés
- Gérer la politique salariale
- Gérer les assurances sociales et l'ensemble des procédures administratives
- Coordonner les formations.
- Mener des projets spécifiques (élaboration d'une politique du personnel, nouvelle fiche d'évaluation, concept sécurité, etc.).

**Service Contrôle des habitants :**

- Tenir le registre des habitants et mettre à jour des données
- Communiquer diverses informations aux différentes administrations
- Gérer les prestations à la population en lien avec le registre des habitants

**Office Informatique :**

- Gérer les systèmes d'information de la commune
- Gérer les infrastructures informatiques et téléphoniques, y compris la pose d'antenne sur territoire communal
- Gérer les imprimantes et photocopies de la commune

**Office Transport public :**

- Accompagner le développement du bus urbain ainsi que du bus régional

**Office Naturalisations :**

- Gérer les dossiers de naturalisations

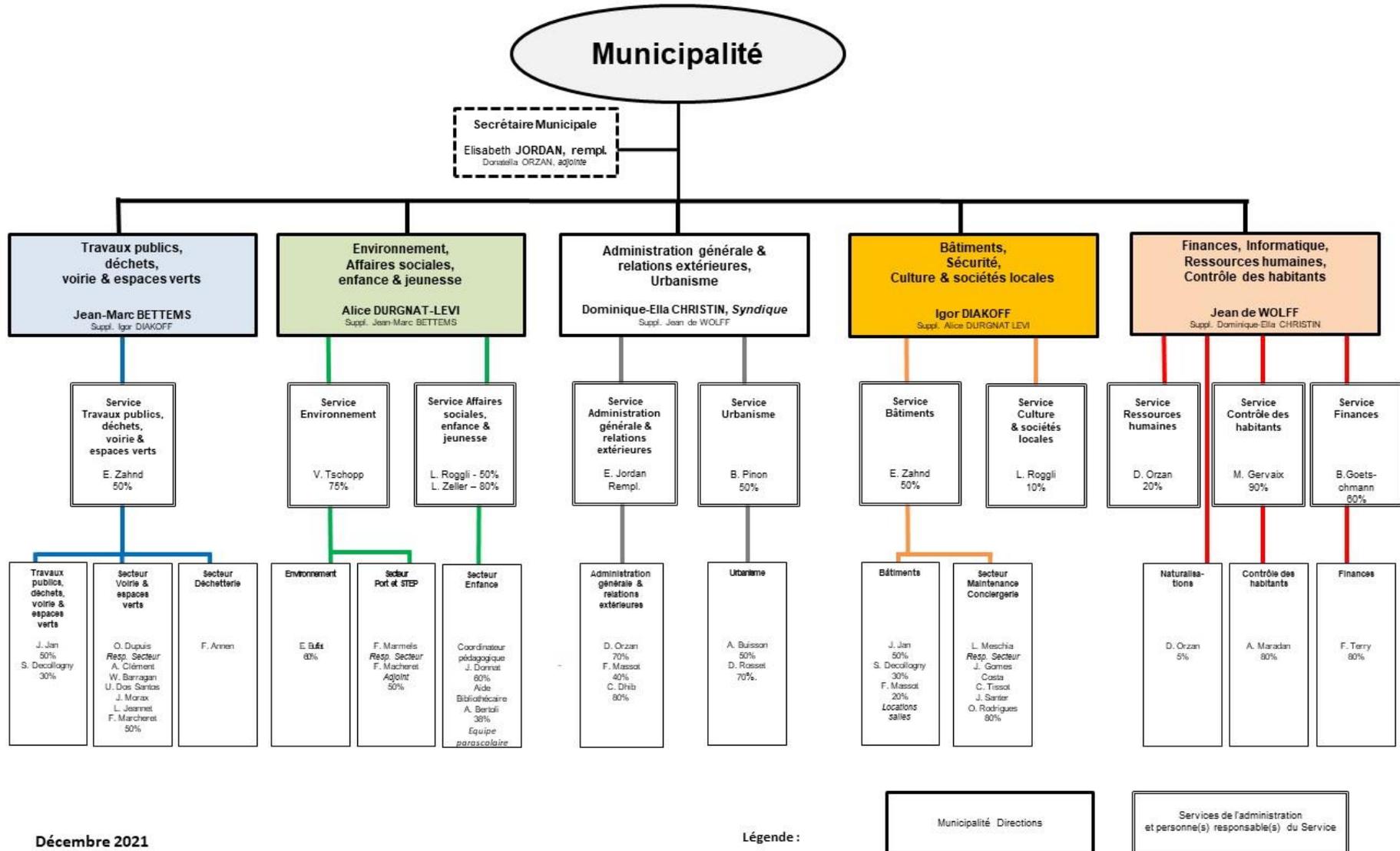
**Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts :**

- Réaliser les projets d'espaces publics (routes, pistes cyclables, ponts, parking, places, etc.)
- Développer, entretenir et exploiter le réseau de canalisations eaux claires et eaux usées (EC/EU)
- Gérer l'ensemble de l'éclairage public
- Gérer, valoriser et traiter les déchets, développer entretenir et gérer la déchetterie en Messerin et les éco-points, sensibiliser la population à la thématique des déchets
- Entretenir les routes, l'éclairage public et le mobilier urbain et gérer la signalisation-marquage au sol
- Gérer les espaces verts, les terrains de sport, les places de jeux, le cimetière et la plage de Promenthoux

## 1.2 Organisation de la Municipalité et des services de l'administration



# ORGANIGRAMME LEGISLATURE 2021-2026 : ORGANISATION DE LA MUNICIPALITE ET DES SERVICES DE L'ADMINISTRATION



### 1.3 Programme de législature 2021-2026

#### 1.3.1 Objectifs et projets de la Municipalité pour la commune et ses habitants

Les membres du nouveau collège exécutif ont œuvré ensemble en août et septembre afin de développer les objectifs et projets de la Municipalité pour la commune et ses habitants en 2021-2026, soit son programme de législature. La Municipalité a présenté en septembre 2021 cette vision dynamique et enthousiasmante pour l'avenir de notre village.

L'action proposée par la Municipalité s'inscrit logiquement dans la continuité et dans le cadre d'une collaboration fructueuse avec nos partenaires à l'échelle intercommunale et cantonale. Il s'agit de poursuivre les projets dont les crédits d'études ont déjà été acceptés (passerelle Nyon-Prangins, requalification de la route du lac, crèche, etc. ), de concrétiser les projets lancés et développés lors de la législature précédente (valorisation de la place du village, passerelle Prangins-Gland, isolation du bâtiment scolaire de la Combe, création d'un EMS, etc. ), ou de réaliser d'autres projets (amélioration des infrastructures sportives, transition numérique, etc.).

Cette action responsable est également étroitement liée aux ressources financières de la commune, notamment au point d'impôt communal proposé par l'Exécutif pour la législature ainsi qu'aux montants pour les taxes sur l'épuration et l'évacuation des eaux inscrits dans le cadre de la révision du règlement communal.

A l'aube de cette nouvelle législature, l'Exécutif a à cœur de travailler ensemble, élus, administration et citoyens, pour concrétiser ces objectifs et projets de la Municipalité pour la commune et ses habitants qui se fondent largement sur la vision partagée par les trois partis politiques pranginois durant la campagne électorale de mars 2021.

#### 1.3.2 Cinq objectifs généraux et domaines d'actions

##### I. Objectif : bien-vivre ensemble

###### *Prangins partage*

Soutenir les échanges et développer les équipements favorisant un « vivre ensemble » harmonieux (familles, aînés, jeunesse), dynamiser notre politique culturelle et soutenir les activités sportives et la richesse du tissu associatif local

- Organiser des ateliers thématiques de sensibilisation et stimuler la participation de la population à la vie publique
- Faciliter la vie des familles et poursuivre le projet de crèche et de cantine scolaire supplémentaire
- S'assurer que nos aînés puissent rester proche de notre communauté et poursuivre le projet d'un EMS et de plan de mobilité pour nos aînés
- S'assurer que nos jeunes et nos aînés puissent rester dans la commune et favoriser la mixité sociale en développant des logements d'utilité publique au nord du village par l'octroi d'un droit de superficie
- Répondre aux besoins de la jeunesse et poursuivre le projet de centre socio-culturel
- Dynamiser et diversifier la politique culturelle pranginoise et développer un calendrier ambitieux de manifestations culturelles proposées par la Municipalité

- Adapter les infrastructures de loisirs et sportives aux besoins des utilisateurs et poursuivre le projet de sanisettes à la zone de verdure des Abériaux et d'amélioration du terrain de football
- Poursuivre le soutien aux acteurs associatifs du village, richesse de notre tissu social

## II. Objectif : énergie et climat

### *Prangins s'adapte*

Appliquer une action responsable face aux défis climatiques afin de diminuer les émissions de CO2 sur notre territoire, de s'adapter aux effets du changement climatique et de promouvoir la transition énergétique

- Soutenir une mise en œuvre rapide et ambitieuse des plus de 60 actions concrètes et cohérentes de la politique climatique pranginoise 2019-2023 en renforçant l'engagement de tous les acteurs du territoire, autorités communales, administration et citoyens
- Renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux par la réalisation du projet d'isolation énergétique de l'enveloppe du bâtiment scolaire Combe 3 et du bâtiment Très-le-Châtel
- Développer la production d'électricité photovoltaïque et l'usage d'énergies renouvelables ; couvrir la toiture du bâtiment des Morettes de panneaux solaires et poursuivre le projet de chauffage à distance avec Nyon
- Fédérer les citoyens autour de l'enjeu du climat et réaliser le Défi citoyen pour le climat, renforcer l'usage de la plateforme énergétique de Prangins, poursuivre le programme de subventions climat pour les projets privés
- Favoriser l'intégration de la dimension climatique dans l'organisation interne de l'administration communale et fédérer les services communaux autour de l'enjeu prioritaire et transversal du climat.

## III. Objectif : urbanisme qualitatif et économie de proximité

### *Prangins s'engage*

Développer la commune avec équilibre en préservant la qualité de notre cadre de vie et notre identité villageoise, privilégier un centre du village animé avec cafés, commerces et services, maintenir les entreprises sur notre territoire et favoriser les circuits courts

- Soutenir le potentiel touristique et commerçant du cœur historique de Prangins et renforcer le tourisme doux, en lien avec le prix Wakker et notre patrimoine
- Favoriser le rôle de sociabilité, de mixité et de dynamisme économique du centre du village et poursuivre la valorisation de la place du village
- Accompagner les commerces et initiatives citoyennes de proximité qui permettent les circuits courts : potager urbain, trocs, repair-café
- Favoriser le maintien d'une agriculture et d'un secteur secondaire sur notre territoire et garder le dialogue avec ses acteurs.
- Maintenir un développement équilibré et qualitatif de notre commune préservant son identité villageoise, ses caractéristiques patrimoniales, paysagères et naturelles exceptionnelles et la qualité de son cadre de vie et poursuivre le projet de révision du plan général d'affectation sur l'ensemble de notre territoire

- Continuer à inscrire le développement dans le cadre d'une vision coordonnée et partagée à plus grande échelle, en collaboration active et harmonieuse avec les communes partenaires et les instances régionales et développer le plan directeur intercommunal

#### **IV. Objectif : mobilité douce et environnement préservé**

##### *Prangins accompagne*

Accompagner la croissance de mesures ambitieuses en faveur de la mobilité douce et de l'environnement de concert avec les communes voisines

- Créer des axes sécurisés et conviviaux de cheminements pour vélos et piétons, renforcer l'articulation entre tous les modes de transports et poursuivre les projets de passerelle Nyon-Prangins, cheminement/passerelle Prangins-Gland, requalification de la route du lac en localité et hors localité, nouvelles zones 30 km/h, amélioration de la convivialité et de la sécurité du réseau mode doux sur territoire pranginois
- Explorer des solutions innovantes en termes de transports publics (TPN)
- Développer des mesures renforçant la végétalisation et la biodiversité et poursuivre les projets d'entretien différencié de l'ensemble des espaces publics communaux, de lutte contre les plantes invasives, de renaturation de la Promenthouse, de soutiens aux corridors biologiques, de plan lumière
- Développer des mesures renforçant la perméabilité du sol et de l'adaptation aux changements climatiques et poursuivre le projet de nouveau règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux selon le principe pollueur-payeur, de la révision du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et les projets d'amélioration des canalisations d'eaux claires et eaux usées (EC/EU)
- Améliorer le traitement de nos eaux usées et accélérer la transition vers une station d'épuration (STEP) régionale qui proposera une épuration performante et traitera les micropolluants
- Sensibiliser la population à des démarches en faveur de l'environnement et développer des initiatives pour réduire la production de déchets, renforcer la biodiversité et augmenter la mobilité sobre en carbone

#### **V. Objectif : administration efficiente, numérique et finances saines**

##### *Prangins optimise*

Promouvoir une administration efficiente à l'écoute des citoyens, accélérer la transition numérique et maintenir les équilibres financiers

- Promouvoir une administration efficiente au service et à l'écoute des citoyens, consolider les processus de communication, rencontres et d'échanges entre la population et les autorités politiques, créer et consulter régulièrement une commission citoyenne pour les projets municipaux
- Accélérer la transition numérique par la sécurisation et la modernisation du système d'information et l'introduction d'une véritable cyberadministration favorisant l'innovation et la dématérialisation des prestations et poursuivre les projets numériques en cours
- Maintenir les équilibres financiers, préserver l'autonomie communale et permettre la poursuite des nombreux projets d'investissements locaux financés par les taxes affectées et l'impôt communal

#### **1.4 Liste des préavis planifiés pour la législature 2021-2026**

Les préavis sont des documents élaborés par l'Exécutif pour présenter ses projets et demander au Conseil communal d'adopter les dépenses qu'ils impliquent, d'édicter et d'adopter un règlement, etc.

La liste des préavis pour la législature 2021-2026 peut être retrouvée sur le site de la commune sous :



#### **1.5 Règlement de la Municipalité pour la législature 2021-2026**

La Municipalité a élaboré dans les 3 premiers mois de la législature le règlement de la Municipalité. Celui-ci permet de fixer les modalités de son fonctionnement dans le cadre légal fixé par la loi vaudoise sur les communes (LC), la loi sur l'exercice des droits politiques ou le règlement de la comptabilité des communes. Ce règlement se trouve sur le site de la commune sous :



Le règlement se fonde largement sur le règlement de la Municipalité 2016-2021. Il reprend notamment le même fonctionnement pour les séances de Municipalité (notes municipales, procès-verbaux, délégations de compétences notamment financières, etc.).

Dans les limites fixées par la loi et les règlements, la Municipalité peut déléguer certaines de ses compétences à un municipal ou à un responsable de service qui peut ainsi signer des courriers qui engagent la commune. L'ensemble des délégations de compétences de la législature 2016-2021 a été repris par la Municipalité de la législature 2021-2026. Toutefois, il a été demandé en 2021 à chaque municipal d'explorer toutes les possibilités d'ajout de nouvelles délégations de compétence de manière à alléger le nombre de décisions qui doivent passer par la séance de Municipalité.

## 1.6 Commissions consultatives et commissions diverses nommées par la Municipalité pour la législature 2021-2026

### 1.6.1 Commission consultative des projets municipaux

Un des objectifs de législature 2021-2026 de la Municipalité est de promouvoir une administration à l'écoute des citoyens. Dans cet esprit, les rencontres avec des Pranginois ont déjà été organisées régulièrement pour informer et échanger au sujet par exemple des travaux au pont de la Redoute, de la mobilité au chemin de Trembley ou de la future construction de la crèche.

L'Exécutif a également souhaité créer une commission consultative des projets municipaux. Cette commission extraparlamentaire de la Municipalité est composée de six Pranginois issus de la société civile et motivés et intéressés par la vie publique de la commune. Ils sont issus d'horizons divers, avec des compétences ou centres d'intérêts variés, certains étant d'anciens conseillers communaux, ils connaissant bien le fonctionnement des institutions.

Les membres de la commission sont nommés par la Municipalité pour la durée de la législature. Ils n'ont pas de pouvoir décisionnel et sont tenus au secret des discussions ayant lieu au sein de la commission.

La commission a pour mission d'aider la Municipalité par ses conseils et réflexions dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de certains projets que la Municipalité a décidé d'inscrire dans son programme de législature 2021-2026. La commission est un instrument actif de consultation et peut aussi être parfois une manière de renforcer la proximité avec la population en faisant remonter les préoccupations de la société civile. La commission n'a ni pour mission de remplacer les spécialistes extérieurs (architectes, ingénieurs, etc.) mandatés par la Municipalité pour l'accompagner dans ses différents projets, ni d'être un organe « représentatif » de la population, ni encore de remplacer les échanges réguliers avec la population.

Une commission extraparlamentaire permet de respecter pleinement la séparation des pouvoirs entre le pouvoir exécutif et délibérant tout en intégrant des Pranginois dans le processus de construction de projets. En effet, ses membres ne sont pas juges et parties : ils ne font pas partie du Conseil communal et ne devront donc pas décider de l'acceptation ou pas du projet présenté par la Municipalité au Conseil communal sous forme de préavis municipal, projet qu'ils ont potentiellement contribué à construire.

La Commission consultative des projets municipaux a été sollicitée une fois en octobre 2021 par les municipales en charge de l'Environnement et de l'Urbanisme.

#### Commission consultative des projets municipaux

Responsable	Municipalité
Membres	M. CHARLES Raphaël M. FRIEDLI Daniel M. GENEROSO Marco M. PASCHE Reynald Mme SAYAG FERRONI Karine Mme VAN LECKWICK Marie

## 1.6.2 Autres commissions de la Municipalité

### Commission consultative sociale

Municipale responsable Mme DURGNAT-LEVI Alice

Membres  
Mme BRECHON Yvonne  
Mme GAVILLET Liliane  
Mme LAPAIRE Sofia  
Mme VENEZIA Bettina

### Commission de naturalisation

Municipaux responsables M. DE WOLFF Jean  
M. BETTEMS Jean-Marc

Membres  
Mme DORDMOND SCHLUMPF Hélène  
Mme RIGBY Marie-Josée  
Mme VULLIEMIN Clotilde

### Commission de salubrité (en lien avec le Service Urbanisme)

Municipale responsable Mme CHRISTIN Dominique-Ella

Membres  
M. GENOUD Thierry  
M. KELLOU Karim

## 2. MUNICIPALITÉ ET CONSEIL COMMUNAL

### 2.1 Relations et coordination

Les relations et la coordination entre le Conseil communal et la Municipalité s'opèrent entre la Syndique et la Présidente du Conseil communal à l'occasion de séances régulières ayant lieu avant chaque Conseil communal. La Secrétaire municipale ainsi que la secrétaire du Conseil communal assistent à ces séances.

La présidente du Conseil communal (et le bureau) décident d'entente avec la Municipalité les dates des séances du Conseil communal.

### 2.2 Motions et projets de règlements qui devront être traités par le service Administration générale et relations publiques

Une motion et un projet de règlement ont été renvoyés par le Conseil communal à la Municipalité. Le service Administration générale devra préparer un projet de préavis à présenter à la Municipalité pour y répondre.

### **3. SECRÉTARIAT (GREFFE)**

#### **3.1 Coronavirus**

La crise du Covid-19 a encore influencé l'activité du Greffe municipal au cours de l'année 2021. Le suivi des mesures édictées par le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat a été régulièrement porté à l'ordre du jour de la Municipalité et les décisions communiquées lors des séances hebdomadaires avec les responsables de service.

#### **3.2 Organisation des votations et élections**

En collaboration avec le Bureau du Conseil communal, le Greffe municipal prépare les votations et élections. En 2021 toutes les votations et élections prévues ont pu reprendre. Cependant, un plan de protection était exigé pour les scrutins et le bureau du Conseil communal en collaboration avec le Greffe ont dû suivre scrupuleusement les mesures édictées par l'OFSP et le Canton notamment par la mise à disposition des votants du gel hydroalcoolique et des masques.

Le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 a notamment été consacré aux élections communales générales du 7 mars 2021 qui ont demandé un travail conséquent au Greffe. Pour les élections du Conseil communal sur les 2'739 électeurs à Prangins, 1'311 bulletins ont été rentrés, soit une participation de 47.86%. Pour l'élection de sa Municipalité, le taux de participation des citoyens de Prangins était de 46.40%.

#### **3.3 Référendums / Initiatives**

Le Greffe procède à la saisie des référendums et des initiatives aux niveaux fédéral, cantonal et communal. Ce travail demande de vérifier que chaque signataire a bien les droits politiques pour signer ces référendums et/ou initiatives.

En décembre 2021, un référendum communal a été lancé contre la décision du Conseil communal d'augmenter le taux d'imposition de 55% à 58%.

#### **3.4 Assurances**

La Municipalité a décidé en septembre 2021 de changer de mandataire concernant la gestion du portefeuille d'assurances de la Commune. Après avoir rencontré trois courtiers en assurances, elle a engagé We Group SA en qualité de gestionnaire de portefeuille d'assurances.

#### **3.5 Notes de service permanentes et directives par services/offices**

Un travail permettant de répertorier l'ensemble des notes de services permanentes et directives par services/offices a été effectué par le greffe en 2021. La liste est la suivante :

##### **A. Service Administration générale & relations extérieures**

- Mise en place du nouveau plan de classement
- Gestion des courriels
- Emoluments sur les activités économiques
- Procédés de réclame
- Interdiction du lâcher de lanternes et ballons

## **B. Service Urbanisme**

- Police des constructions / contrôle des raccordements eaux claires / aux usées (EC/EU)
- Sécurité sur les chantiers
- Géodonnées – services gestionnaires

## **C. Service Environnement**

- Conditions d'octroi relatives à l'encouragement d'initiatives privées en faveur du climat, liées au Fonds Efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables
- Utilisation de la grue du Port des Abériaux
- Attribution des places de port aux Abériaux – Dérogation au règlement

## **D. Service Affaires sociales, enfance & jeunesse**

- Marche à suivre pour les expulsions forcées
- Sélection des candidatures pour les logements subventionnés coopérative des Plantaz

## **E. Service Bâtiments**

- Marche à suivre pour les réservations « internes » de salles
- Collaboration de l'huissier et des concierges lors de manifestations « internes »
- Utilisation des salles de réunion par les commissions du Conseil communal
- Mise à disposition de la salle des sociétés locales sise à la Maison Fischer par l'USL
- Gratuité des salles communales
- Location des salles communales : caution et responsabilité civile
- Location durant les vacances scolaires pour les camps et activités sportives

## **F. Service Finances**

- Procédure de traitement du contentieux

## **G. Service Contrôle des habitants**

- Droits d'accès au registre du Contrôle des habitants

## **H. Informatique**

- Demandes en matière de systèmes d'information

## **I. Naturalisations**

- Phase communale de naturalisation

## **J. Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts**

- Entretien de la tombe de la famille Schaeppi
- Gestion des déchets
- Usage de véhicules privés pour les besoins du service

## **3.6 Gestion documentaire**

### **3.6.1 Guide pratique pour la gestion des documents papier et électroniques (gestion intégrée des documents)**

La Municipalité a publié en 2021 à l'usage de l'ensemble des collaborateurs un guide pratique pour la gestion des documents papier et électroniques. La gestion des documents papier et électroniques ou gestion intégrée des documents (GID), est un ensemble de mesures dont le but est d'organiser et de contrôler l'intégralité du cycle de vie de l'information d'un organisme, de la production (création et réception) des documents à leur archivage ou destruction.

Le classement des documents se fait aussi bien sur papier que dans les systèmes de fichiers électroniques. Cette diversité des espaces de conservation complique souvent la recherche d'une information pertinente. La gestion intégrée des documents permet d'accéder plus facilement à une vue d'ensemble sur une affaire en adoptant une structure de nommage des documents et une structure de classement unique et logique.

Quels sont les avantages de la gestion documentaire ?

- Une aide à la conduite ordonnée et efficace des affaires avec une bonne traçabilité et disponibilité de l'ensemble des documents ;
- Un gain de temps ;
- Une aide à la décision ;
- Une réponse aux exigences légales et réglementaires ;
- Une préservation de la mémoire de l'organisme, en l'occurrence la commune de Prangins ;

Ce guide explique le cycle de vie des documents, comment classer les documents, comment traiter les documents papier, quels documents conserver, comment gérer les documents électroniques, la gestion de la messagerie électronique ou encore le traitement du courrier entrant et sortant. Ce guide comprend un ensemble de marches à suivre pour faciliter le travail des collaborateurs.

### **3.6.2 Nouveau plan de classement**

L'ensemble des services de l'Administration communale et les Municipaux ont participé aux travaux d'élaboration de ce nouveau plan de classement qui se sont déroulés sur plus d'une année. La Municipalité a validé au printemps 2021 un nouveau plan de classement. Celui-ci est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Concrètement, tout nouveau document doit être classé selon le nouveau plan (papier et dans Therefore) et le système des dossiers d'affaire.

La configuration de Therefore (arborescence de classement, masque d'indexation/recherche, workflow du courrier) a également été effectuée. Une formation des collaborateurs a eu lieu.

Le nouveau plan de classement a été communiqué au Conseil communal.

### **3.6.3 Archives**

L'archiviste communal, Monsieur Humm a quitté son poste à la fin juin 2021. Une rencontre entre Monsieur Humm et le directeur de Pro-Archive pour « passation de pouvoir » a eu lieu début septembre.

Au sein de l'administration communale seul le Syndic a accès aux archives, mais il peut déléguer cette tâche à un nombre très restreint de personnes. A Prangins, jusqu'à ce jour, seul l'archiviste avait accès aux archives. La Municipalité a décidé, comme cela se fait dans beaucoup de communes, de déléguer également cette

compétence à la secrétaire municipale et à la secrétaire municipale adjointe, en plus de l'entreprise Pro-Archive. En conséquence, une courte formation des personnes ayant accès aux archives et eu lieu afin que ces dernières puissent prendre en charge les demandes simples de consultation et de mise à disposition des documents

Suite à l'état des lieux effectué par Pro-Archive, le rôle de ce mandataire dans le suivi continu de nos archives a été modulé selon nos besoins. Les tâches de Pro Archives SA consistent dans un premier temps en 2021 à :

- Gestion documentaire : vérifier l'application du nouveau plan de classement dans le nouveau système de gestion électronique des documents (GED)
- Epurer les archives et à mettre en place le nouveau plan de classement pour les documents futurs qui seront classés dans le local.
- Classement intermédiaire et définitif des dossiers bouclés dans l'année en vue de leur versement aux archives

De manière régulière les activités de Pro-Archives sont les suivantes :

- Se déplacer périodiquement afin de procéder au traitement physique de nos documents (tri et élimination, conservation, description) et surveiller la préservation physique de nos archives
- Gérer les demandes de consultation et la mise à disposition des documents sur demande du Service de l'Administration générale & relations extérieures. Les demandes simples seront gérées par la Secrétaire Municipale ou son adjointe. Les demandes plus complexes seront gérées par Pro-Archive.

La Municipalité est satisfaite de cette nouvelle collaboration avec Pro-Archive qui permet une gestion rigoureuse, professionnelle et règlementaire de nos archives papier et électronique. Le but étant de permettre à n'importe quel moment de retrouver une information et également de tenir compte des exigences légales de conservation et de la traçabilité des documents archivés.

A la séance du 15 septembre 2021, une interpellation a été déposée au Conseil communal par Mme Ursula André et M. André Fischer intitulée « Archives ». La Municipalité a répondu à l'interpellation lors de la séance du Conseil communal du 14 octobre 2021.

## **4. COMMUNICATION**

### **4.1 Prangins Info – Journal des Autorités**

Diffusé par voie de tout-ménage et disponible sur le site internet de la Commune, Prangins Info est destiné à la diffusion des informations communales officielles. Des informations sont données sur l'ensemble des activités des services de l'administration ou sur les projets spécifiques de la Municipalité. Le Président du Conseil communal donne des informations sur les décisions prises par l'organe délibérant.

Un numéro spécial concernant la nouvelle législature a été publié en décembre 2022.

### **4.2 Site internet**

Le Greffe municipal assure la mise à jour du site internet. En plus des nouvelles annoncées sur la page d'accueil, dans l'agenda et sur l'onglet « pilier public » - représentant environ 200 nouvelles informations par année - les autres pages du site sont régulièrement actualisées.

Le site web facilite l'accès aux divers formulaires de demandes d'abattage d'arbres, de documents officiels, d'autorisation de construire, de subventions énergie, de place d'amarrage au port des Abériaux ou de

manifestations. Il permet également de prendre des renseignements concernant la location de salles ou la disponibilité des cartes journalières CFF.

Sur le plan des statistiques, 42'828 utilisateurs (39'964 utilisateurs en 2020) ont ouvert 70'925 sessions (66'188 sessions en 2020), pour un total de 297'870 pages vues (257'836 en 2020). Sur la totalité des utilisateurs, 52,74% d'entre eux ont accédé au site internet via un ordinateur contre 47,26% sur mobile ou tablette. La durée moyenne des visites est de 1 minute 47 secondes (1 minute 40 secondes en 2020).

Les pages les plus consultées sont les suivantes : 1. Page d'accueil ; 2. Contact ; 3. Webcam du port ; 4. Page d'accueil de l'administration générale ; 5. Elections 2021 ; 6. Page d'accueil du contrôle des habitants ; 7. Offres d'emploi ; 8. Cartes journalières ; 9. Déchetterie ; 10. Municipalité.

### **4.3 Tout-ménage**

Mars	Reprise de la gestion de la plage de Promenthoux
Juillet	Reconstruction du Pont de la Redoute
Novembre	CAP - Calendrier de l'Avent Prangins 2021

## **5. ÉCONOMIE & TOURISME**

En 2021, la Syndique, la Vice-présidente et la Secrétaire municipale ont eu l'occasion de rencontrer l'entreprise GSK.

Récipient du prix Wakker 2021, Prangins, malgré les effets du Covid-19, a tout de même pu constater une augmentation de visiteurs de son centre et la Commune espère voir cette recrudescence perdurer avec la fin des mesures sanitaires.

En 2022, le Service Administration générale devra notamment déposer au Conseil communal un préavis sur la taxe touristique intitulé « Révision du règlement sur la taxe régionale de séjour ».

# SERVICE URBANISME

---

*Municipale responsable : Dominique-Ella Christin*

Les missions principales du service de l'Urbanisme sont de :

- Piloter l'aménagement du territoire, soit la planification et la coordination de l'urbanisation, des mobilités, du paysage et de l'environnement avec une vision d'un développement urbanistique qualitatif et équilibré de Prangins, préservant son identité villageoise, ses caractéristiques patrimoniales et paysagères exceptionnelles et la qualité de son cadre de vie.
- Elaborer la stratégie en matière de mobilité, planifier les modes de déplacement, infrastructures et stationnement.
- Planifier et développer des projets d'espaces publics attractifs et conviviaux (mobilité, places et aménagements paysagers). Valoriser et préserver notre patrimoine bâti et paysager.
- Gérer la police des constructions, soit contrôler les demandes de permis de construire, gérer les procédures de mise à l'enquête et la délivrance des permis de construire, ainsi que les procédures d'abattage d'arbres.

Au début de l'année 2021, le service Urbanisme était composé d'une petite équipe constituée de deux personnes : une responsable du service à 80% et une collaboratrice administrative à 70%, celle-ci s'occupant principalement du suivi des dossiers de police des constructions. Afin de se consacrer à ses autres activités professionnelles, la responsable de service a réduit son taux d'occupation à 50%, à partir du 1<sup>er</sup> août 2021. Pour pallier ce déficit, le service Urbanisme a recruté une nouvelle urbaniste, entrée en fonction au 1<sup>er</sup> décembre 2021 pour un poste à 50%.

## **1. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Une des missions du service Urbanisme est de piloter l'aménagement du territoire, soit la planification et la coordination de l'urbanisation, de la mobilité et du paysage. Il s'agit de planifier et coordonner l'utilisation du sol, l'implantation des équipements d'utilité publique, l'organisation du bâti et des activités ayant une incidence sur le territoire, notamment par le développement, la mise en œuvre et le suivi de différents outils de gestion de planifications territoriales directrices et d'affectation (plan directeur communal, plan directeur intercommunal, plan d'affectation communal, plans de quartier, etc.).

Bien que l'aménagement du territoire soit une compétence communale, cette dernière s'inscrit dans le cadre de planifications supérieures, à savoir : la Loi fédérale sur l'Aménagement du Territoire (LAT-2014) et sa traduction cantonale, la 4<sup>e</sup> adaptation du Plan Directeur Cantonal (PDCn4-2017) et la révision de la Loi sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions (LATC-2018). Les principes d'aménagement du territoire aux échelles fédérale et cantonale visent à protéger le paysage et les terres agricoles, en limitant le déploiement des communes qui doivent réduire et prioriser la création de nouvelles zones à bâtir.

Afin de diminuer l'impact climatique généré par les déplacements, ces planifications prévoient également de localiser une grande part de la croissance démographique autorisée dans le canton de Vaud à l'intérieur du territoire bâti, au sein de 5 *périmètres compacts d'agglomération*, lesquels bénéficient d'un niveau de desserte en transports publics élevé, de services et d'infrastructures facilement accessibles pour la majorité de la population.

La commune de Prangins, aux côtés de huit autres communes du district de Nyon, fait partie de l'un de ces 5 périmètres compacts : le *périmètre compact d'agglomération Grand-Genève*. Ce territoire, défini dans le PDCn4, s'articule autour de 4 espaces fonctionnels de centralité en lien avec la desserte de 4 gares ferroviaires, soit Nyon - Prangins - Eysins, Coppet - Commugny, Gland - Vich et Rolle - Mont-sur-Rolle. En application du PDCn4, ces 4 centralités accueilleront avec une vision coordonnée la plus grande partie du développement urbain et de la croissance démographique planifiée au sein du district de Nyon à l'horizon 2030-2040.

A une échelle plus large, le district de Nyon et le *périmètre compact d'agglomération Grand-Genève* y relatif s'inscrit dans l'agglomération franco-valdo-genevoise, dénommée Grand-Genève dans le cadre des échanges avec la Confédération : un bassin de vie transfrontalier qui compte plus d'un million d'habitants. Cet espace comprend l'ensemble du district de Nyon, le canton de Genève ainsi que les territoires français limitrophes.

### 1.1 Projet de Territoire 4<sup>ème</sup> Génération Grand Genève

Le projet de territoire ou d'agglomération (PA) Franco-Valdo-Genevois (Grand Genève) est un instrument de planification qui vise une amélioration coordonnée des transports, de l'urbanisation et du paysage à l'échelle de l'agglomération. Les mesures de mobilité du Grand-Genève, cofinancées par le Fonds fédéral pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), invitent activement à réduire le transit au travers des localités : l'accès aux grands axes interurbains (rail/autoroute) doit être facilité et les mouvements intra-urbains fluidifiés en renforçant l'offre des transports publics et les conditions appropriées aux mobilités actives (vélos et piétons).

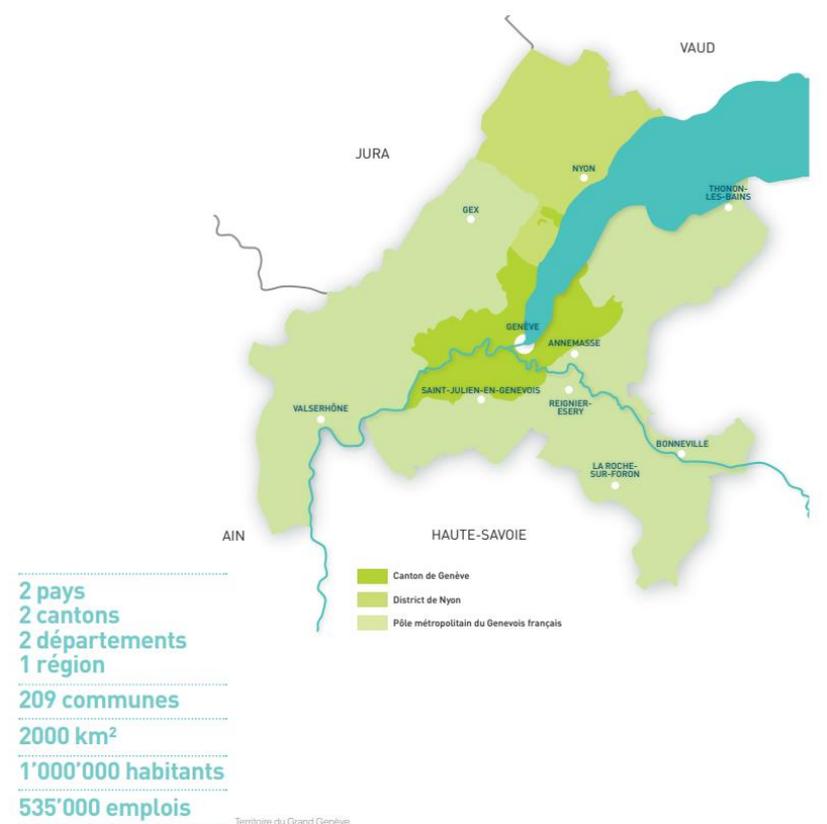


Illustration : carte représentant le bassin de vie du Grand Genève  
©Grand Genève, juin 2021

Conformément aux engagements pris par le Canton en 2012, Région de Nyon (RdN) représente la partie vaudoise de l'agglomération Franco-Valdo-Genevoise (FVG), soit les 47 communes du district de Nyon, au sein du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) et de ses instances techniques. Huit structures locales par secteurs, appelés « périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) », ont été définis. Chaque PACA dispose d'instances de pilotage politique, d'une expertise technique propre et de procédures de concertation. Le district de Nyon est inclus au sein du PACA Genève-Rolle.

Au début de l'année 2021, le Grand Genève a lancé la consultation technique du Plan d'agglomération 4<sup>e</sup> génération (PA4). Le comité de pilotage technique (COTECH) du PACA Genève-Rolle, dans lequel siège Prangins, a donc soumis aux acteurs concernés pour consultation un document devant être intégré au PA4. Ce document dresse la liste des projets concernant le district de Nyon, notamment trois mesures prévoyant un démarrage des travaux avant 2028 et requérant des cofinancements fédéraux dans le cadre du PA4. L'une de ces mesures concerne Prangins. Il s'agit de la 3<sup>e</sup> étape de la requalification de la route de Suisse (RC1), sur le tronçon menant de Prangins à Gland.

Les partenaires français, genevois et vaudois du Grand Genève ont signé le 3 juin 2021 la 4<sup>e</sup> génération de Projet d'agglomération pour le bassin de vie transfrontalier. Ce document quadriennal permet de proposer à la Confédération suisse un plan d'investissement en faveur de la mobilité, à hauteur de 520,8 millions de CHF pour la période 2024-2027 (tranche A). Celui-ci comprend 23 projets d'infrastructures, complété par 3 paquets de mesures forfaitaires consacrés à la mobilité douce, la sécurité/valorisation de l'espace routier et la gestion du trafic. Les mesures de transports, sous réserve de leur cohérence et à condition de répondre à un besoin infrastructurel, bénéficient d'un cofinancement de la Confédération jusqu'à hauteur de 40%.

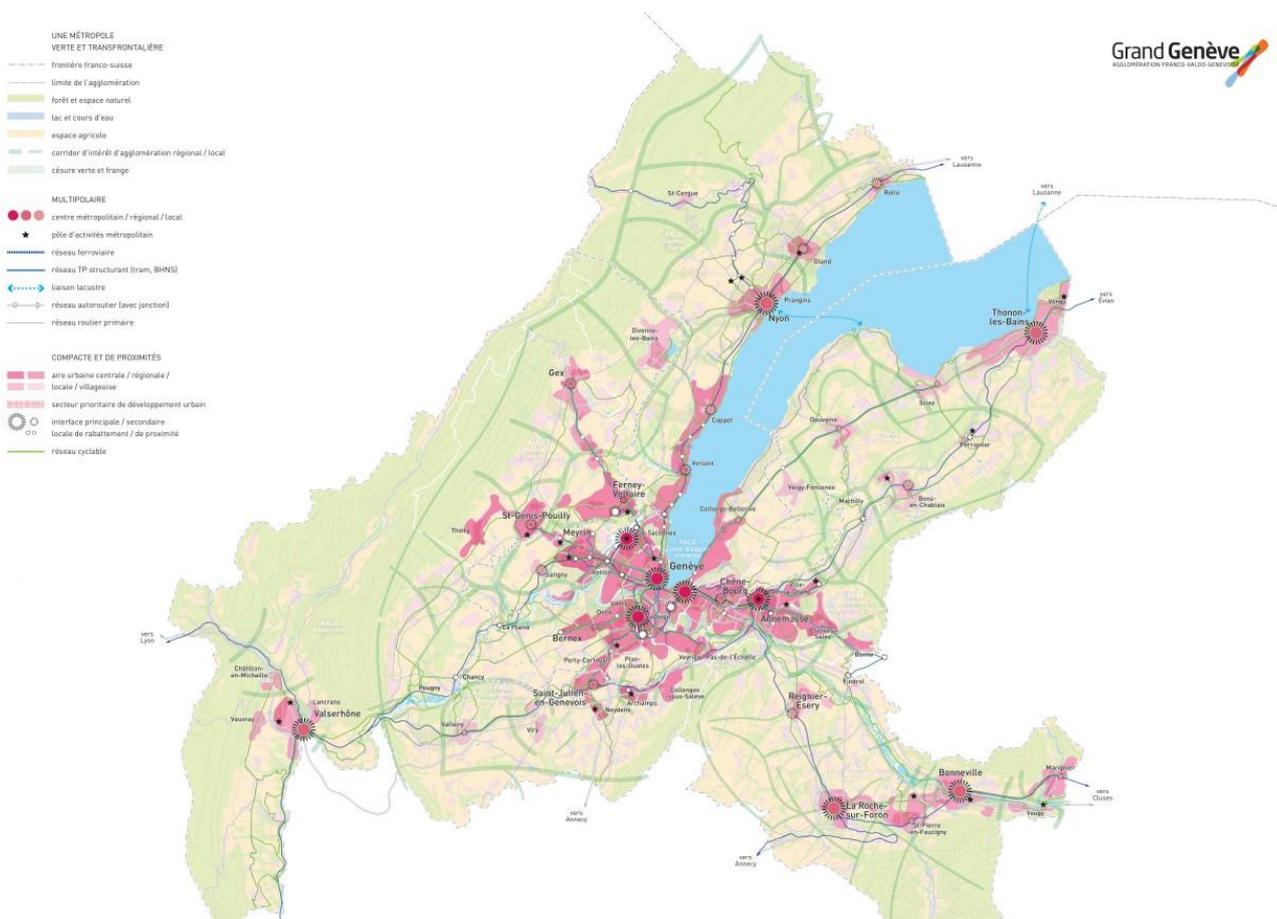


Illustration : vision d'ensemble 2040 à l'échelle des périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération ©Grand Genève, juin 2021

## **1.2 Plan Directeur Intercommunal au sein du périmètre compact d'agglomération Grand-Genève**

Conformément à la LATC (2018), la vision coordonnée du développement des 9 communes du périmètre compact d'agglomération Grand Genève doit être formalisée dans le cadre d'un Plan Directeur Intercommunal (PDI) en termes d'urbanisation, de mobilité, de paysage et d'environnement. Cette planification directrice est déjà en grande partie effectuée, les mesures d'urbanisation ayant déjà été priorisées par les 9 communes à l'horizon 2030/2040 et les mesures d'agglomération en termes de mobilité étant également déjà inscrites dans le projet d'agglomération (Requalification de la RC1, Passerelle Nyon-Prangins, etc.).

Afin d'élaborer cette future planification directrice, les 9 communes du périmètre compact d'agglomération doivent dans un premier temps, conformément à la LATC (2018) et au RLAT (2018), établir une convention avec le Canton définissant la structure d'organisation, le mode de gouvernance et les sources de financement pour l'établissement et la mise en œuvre du PDI.

Afin de convenir d'une position concertée au sujet de cette convention, trois séances de travail eu lieu en 2019 entre les 9 Communes. Le 20 mars 2020, l'Exécutif pranginois a adressé une proposition de convention aux 8 autres Communes. Les retours de celles-ci ont permis de relever certains points d'accord/de désaccord relatifs à ce sujet, lesquels ont ensuite été synthétisés par notre Commune dans un document servant de base constructive.

En février 2021, une séance entre les 9 Communes et le Canton a été organisée, sur demande de ce dernier. Lors de celle-ci, chacun des points d'accord/de désaccord concernant la proposition de convention formulée par notre Commune a été lu par la conseillère d'État et passé en revue comme base de discussion. À la grande satisfaction de la Municipalité de Prangins, cette rencontre a permis d'aboutir à une position concertée des 9 Communes et du Canton concernant la structure d'organisation et le mode de gouvernance pour l'établissement et la mise en œuvre du PDI.

Au printemps 2021, la Municipalité a envoyé aux 8 Communes et au Canton une nouvelle proposition de convention, fruit d'un travail conjoint avec la Ville de Nyon. Cette mise à jour intègre la proposition de financement des études et de l'instance technique (bureau du DPI), les accords relatifs à la structure d'organisation et au mode de gouvernance du DPI, ainsi que des précisions sur les missions du DPI (notamment les prestations ou livrables attendues de cette instance).

En septembre 2021, les Communes concernées par le PDI (sauf Vich) se sont réunies dans le but de formaliser une position concertée concernant le financement des études et de l'instance technique pour l'élaboration du PDI du périmètre compact d'agglomération Grand Genève. Suite à cette séance, la Municipalité de Prangins a confirmé son adhésion à la proposition de convention pour l'établissement et la mise en œuvre du PDI. Il est prévu qu'une délégation des 9 Communes rencontre le Comité directeur de Région de Nyon, afin de leur présenter ledit projet de convention.

## **1.3 Mesures d'urbanisation des 9 communes du périmètre d'agglomération Grand Genève**

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets d'agglomération correspondants aux périmètres compacts d'agglomération, la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a établi, depuis 2018, un système de suivi des mesures d'urbanisation permettant de connaître le niveau d'avancement des mesures et de garantir un suivi de l'augmentation de la population corrélée.

La synthèse des préavis cantonaux relative à l'examen préalable concernant le projet de révision du Plan général d'affectation (PGA – nouvellement nommé Plan d'affectation communal) de Prangins a nécessité que

ce projet s'inscrit sur la base d'hypothèses renouvelées, soit : procéder à une révision du PGA sur l'ensemble du territoire, en une seule étape et démontrer une appréciation globale de la situation ; inclure la révision des plans de quartier en vigueur afin d'en assurer la conformité au droit supérieur ; inclure la révision du secteur du projet d'un futur plan d'affectation (PA) Bénex-Dessus Sud/Grand-Champ au sein de la révision du PGA et ainsi renoncer à ce projet de PA.

Ces nouvelles options ont eu un impact sur les mesures d'urbanisation du territoire pranginois, qui ont été transmises aux autorités cantonales en décembre 2021.

#### **1.4 Stratégie régionale de gestion des zones d'activités**

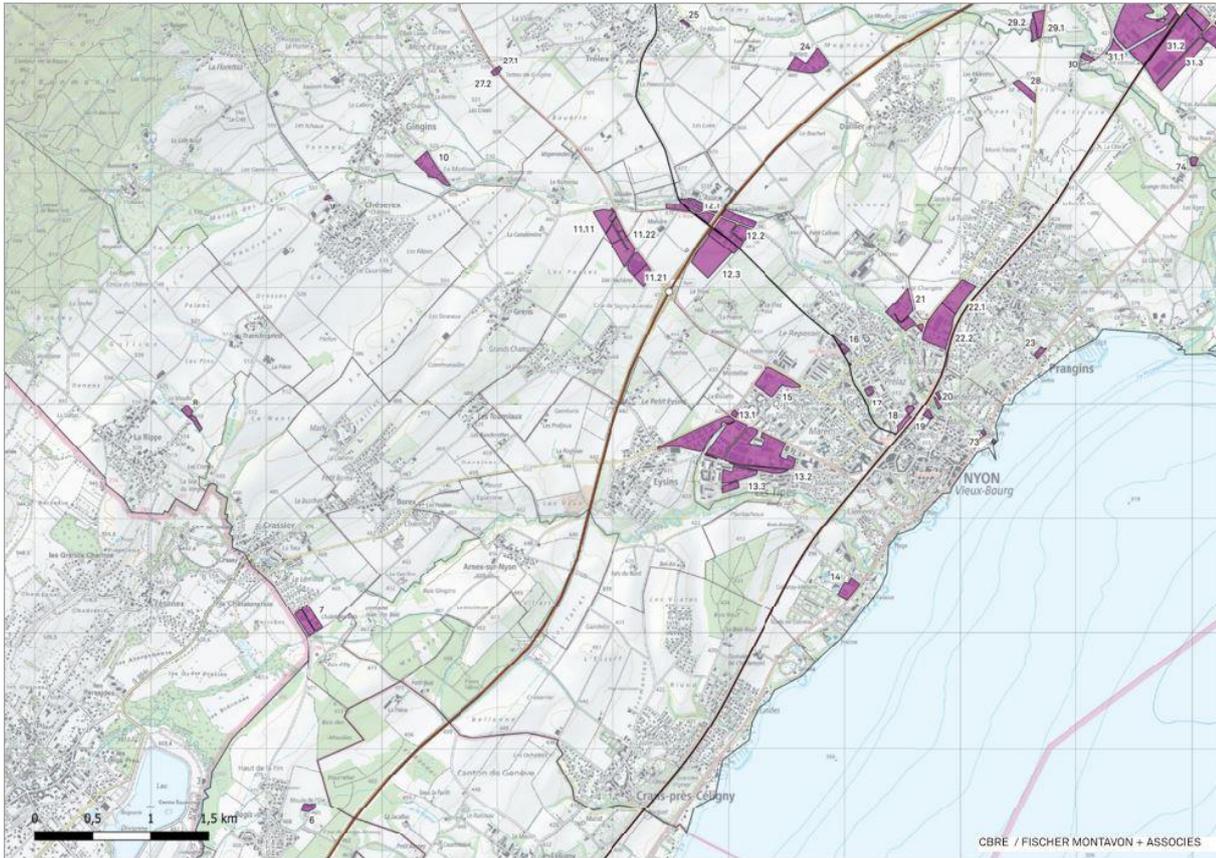
Conformément à l'ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire, la création de nouvelles zones d'activités économiques requiert l'introduction, par le Canton, d'un système de gestion garantissant, globalement, leur utilisation rationnelle. Sur le territoire vaudois, la mise en œuvre de ce système de gestion sera assurée à l'échelle régionale, en partenariat avec les Communes et les dix organismes de développement économique du Canton, au sens de l'article 15 de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE). Dans l'attente des Stratégies régionales de gestion des zones d'activités (SRGZA), les démarches de planification visant à créer de nouvelles zones d'activités sont soumises à un moratoire.

Sur mandat du Canton, le développement de la SGZA du district de Nyon, où l'État a relevé un déficit en termes de zones d'activités, est coordonné depuis l'automne 2019 par l'association Région de Nyon (RdN). Cette stratégie sectorielle concerne les 47 communes du district qui lui sont rattachées, qu'elles soient membres ou non de la RdN. Prangins, via son service de l'Urbanisme, est l'une des communes participant aux groupes de suivi politique et technique mis sur pied pour élaborer au plus vite cette SGZA. Les mandataires (bureau d'urbanisme et expertise économique) pour l'élaboration de cette stratégie ont été choisis en 2020.

En avril 2021, les principaux résultats de la phase de diagnostic, la méthodologie déployée pour définir les scénarii de croissance ainsi que celle appliquée à la correction de l'état initial des réserves ont été présentés lors d'une première séance du Comité de pilotage. La correction permettait de dresser le bilan de capacité d'accueil en termes d'emploi dans le district, sur la base d'un scénario de croissance. Concernant le territoire pranginois, la Municipalité a émis des demandes de modifications pour les sites Le Coutelet (1), Le Coutelet (2) et la zone du garage du Plan d'affectation Au Clos.

Suite aux retours de l'ensemble des Communes concernées, le Comité de pilotage s'est réuni une seconde fois en septembre 2021. Notre Municipalité a rappelé sa position relative au site Le Coutelet (1), à savoir que la relocalisation de l'entreprise Denogent au sein de son territoire communal était une condition préalable au projet de reconversion du site actuel Entre-Deux-Chemins, et qu'il n'y avait donc pas lieu de mentionner la création d'une zone intercommunale, Prangins souhaitant préserver son tissu économique à la faveur d'entreprises existantes.

Les démarches suivent leur cours et l'étude devrait être transmise pour l'examen intermédiaire du Canton début 2022.



*Illustration : localisation des sites en zone d'activités identifiés dans le secteur pranginois, 21.03.2021 ©CBRE / Fischer Montavon + Associés architectes urbanistes SA*

### **1.5 Révision du plan général d'affectation (PGA)**

Le PGA définit le mode d'utilisation du sol en subdivisant tout ou partie du territoire en zones, avec pour chacune des règles spécifiques (règles de construction, degré de sensibilité au bruit, etc.). Il est composé d'un plan et d'un règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire (RCCAT).

En juillet 2020, le travail de révision du PGA en périmètre compact (1<sup>ère</sup> étape) étant achevé, la Municipalité a transmis le dossier pour examen préalable par les services cantonaux (préalable à la mise à l'enquête publique du document). Le dossier comprend notamment le rapport explicatif 47OAT qui explique en détail et justifie la démarche de révision, afin de permettre au Canton, en qualité d'autorité d'approbation, de comprendre les réflexions qui sous-tendent ces documents révisés.

Conformément aux options prises, le PGA (1<sup>ère</sup> étape) révisé :

1. concerne uniquement le territoire pranginois situé à l'intérieur du périmètre compact d'agglomération, soit le territoire construit (et non pas le territoire hors zone à bâtir),
2. maintient les plans de quartier en vigueur malgré leur ancienneté, y compris ceux ayant des articles se référant directement à ceux du PGA,

3. considère l'ensemble de la zone villas (hormis les parcelles libres de construction le long de la route de l'Etraz) de manière uniforme avec un assouplissement de l'IUS à 0.25, qui, selon la Municipalité, ne correspond pas à une nouvelle zone à bâtir.

Au printemps 2021, le Canton, après avoir examiné le projet de révision du PGA, a synthétisé les remarques de l'ensemble des services de l'État, puis envoyé son rapport préalable à la Municipalité. Malheureusement, les deux options principales de la révision du PGA qui avaient été acquises suite à l'examen préliminaire du dossier par le Canton en 2017 sont remises en cause par les services cantonaux.

Les exigences cantonales ont contraint la Municipalité à réévaluer sa stratégie de révision du PGA, soit de :

- procéder à une révision du PGA sur l'ensemble du territoire afin de démontrer une appréciation globale de la situation. La révision du PGA déjà effectuée en périmètre compact d'agglomération doit donc être complétée par la révision du PGA pour le reste du territoire pranginois (hors zone à bâtir),
- d'inclure la révision des plans de quartier en vigueur afin d'en assurer la conformité au droit supérieur.

L'Exécutif a donc préparé en automne 2021 l'ensemble des éléments nécessaires à la présentation d'un nouveau préavis afin de poursuivre la révision du PGA. En effet, le crédit alloué dans le cadre du préavis N° 33/2008 suffisait pour terminer la révision du PGA en périmètre compact hors modification des plans de quartiers anciens encore en vigueur. A présent que ce document doit intégrer les nouvelles exigences cantonales (porter sur l'ensemble du territoire et revoir les plans de quartiers anciens), un crédit supplémentaire est nécessaire. Le préavis N° 33/2008, sur lequel il restait une petite somme, a donc été clôturé et une nouvelle demande de crédit a été préparée pour déposer un préavis en janvier 2022 afin de poursuivre la révision du PGA.

## **1.6 Révision des plans d'affectation (PA) appelés aussi Plans de quartiers**

### **1.6.1 Contexte général**

La Municipalité privilégie un développement préservant son identité villageoise, ses caractéristiques patrimoniales et paysagères exceptionnelles ainsi que la qualité de son cadre de vie. Toutefois, comme indiqué au chapitre « Contexte général : planifications supérieures », la croissance démographique de Prangins répond avant tout aux principes de développement découlant des planifications de rang supérieur. Les nouveaux droits à bâtir s'inscrivent dans le cadre du PDCn4 (fiche A11) qui, au sein des périmètres compacts d'agglomération, dont Prangins fait partie, doivent avoir au minimum un indice d'utilisation du sol (IUS) de 0.625.

La construction de nouveaux quartiers d'habitation à Prangins constitue l'essentiel du développement planifié. Cette urbanisation se concentre sur des parcelles largement libres de constructions et situées à l'intérieur du périmètre bâti. Elle passe par l'élaboration ou la révision d'un « plan de quartier » (PQ) (nouvellement dénommé plan d'affectation – (PA)). Le processus de développement d'un PA est inscrit dans la loi, avec la légalisation d'un nouveau PA, puis du permis de construire et enfin du permis d'habiter.

À Prangins, des nouveaux quartiers de logements sont planifiés le long de la route Suisse (Au Clos, Le Clos) et le long de la route de l'Etraz (Entre-Deux-Chemins, Bénex-Dessus-Sud/Grand-Champ). Ces futurs quartiers permettront d'accueillir à l'horizon 2030-2040 environ 1'300 habitants supplémentaires, soit une augmentation de près de 30 % de la population pranginoise actuelle.

### **1.6.2 Futur plan d'affectation ou PQ « Bénex-Dessus-Sud/Grand-Champ »**

La Municipalité a été contrainte en 2021 de réévaluer sa stratégie relative à cette mesure d'urbanisation, l'obligeant par conséquent à suspendre les démarches en cours concernant la révision du Plan de Quartier « Bénex-Dessus Sud ». La densification prévue sur les 2 grandes parcelles vides du secteur sera intégrée au dossier de révision du Plan Général d'Affectation.

### **1.6.3 Nouveau plan d'affectation ou PQ « Entre-Deux-Chemins »**

Le plan de quartier « Entre-Deux-Chemins » (situé au sud de la route de l'Etraz près de GSK) a été envoyé pour examen préliminaire au Canton en 2019. Ce dernier a toutefois informé la Commune que l'avancement de ce plan de quartier était suspendu en attendant que la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) soit acceptée et que le moratoire soit levé. Aucune étude supplémentaire n'a donc pu être engagée cette année.

Dans le cadre du suivi de la SRGZA, la Municipalité n'a pas manqué de rappeler fermement sa volonté que l'entreprise Denogent soit relocalisée sur le territoire communal, ce qui a toujours été une condition sine qua non au projet de reconversion du site « Entre-deux-chemins » en zone d'habitation et mixte. Prangins souhaite en effet préserver son tissu économique à la faveur des entreprises existantes.

### **1.6.4 Révision du plan d'affectation ou PQ « Au Clos »**

La révision du plan de quartier « Au Clos », qui permettra d'accueillir près de 100 personnes, est entièrement piloté par des propriétaires privés. Après des échanges entre les propriétaires et le service de l'Urbanisme, le projet a été envoyé par la Municipalité pour examen préalable au Canton en 2019, mais se trouve toujours bloqué dans l'attente d'une validation de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) et de la levée du moratoire.

Dans le cadre des Comités de Pilotage (COFIL) de la SRGZA en 2021, la Municipalité a fait valoir la nécessité d'intégrer l'ensemble du périmètre de ce plan de quartier en Zone d'habitation et mixte, compte tenu du fait que l'Aire de garage existant dans l'ancien plan de quartier offre une densité en emplois inférieure à ce que prévoit la révision. Ceci est inscrit dans la Stratégie qui sera soumise au Canton pour examen intermédiaire au début de l'année 2022.

### **1.6.5 Révision du plan d'affectation ou PQ « Au Clos »**

Conformément au plan d'affectation « Le Clos » légalisé en 2012, le chantier pour la réalisation de 8 immeubles d'habitation du quartier de l'Orangerie - sous le château - a débuté en mars 2020. Le permis de construire, délivré en 2017, prévoit la construction de 122 appartements avec parking souterrain, en principe destinés à la location. Le gros œuvre (fondations, murs porteurs, clos et couvert) pour l'ensemble des immeubles a été achevé en septembre 2021. La livraison du premier lot (63 appartements) est attendue pour avril 2022, la seconde partie (59 logements) est attendue en septembre 2022.

### **1.6.6 Révision du plan d'affectation ou PQ « Centre du village »**

Le mandataire en charge de la révision du PPA « Centre du Village » a été associé à l'appel d'offres pour l'étude qualitative basée sur les caractéristiques patrimoniales et paysagères de Prangins dans le cadre de la

révision du plan général d'affectation (PGA). Le projet a été mis en attente du retour de l'examen préalable du Canton pour la révision du PGA.

Prenant acte du retour du Canton concernant l'examen préalable de la révision du Plan Général d'Affectation, la Municipalité a décidé fin 2021 de clôturer le préavis relatif à la révision du PPA « Centre du village », dont le règlement renvoie en de nombreux points au régime ordinaire « zone village » du Règlement Communal sur les constructions et l'Aménagement du Territoire (RCCAT), pour intégrer les études effectuées jusqu'à présent au sein de la révision du PGA.

#### **1.6.7 Révision du plan d'affectation ou PQ « Le Coutelet »**

L'entreprise GSK prévoit depuis 2019 une révision du PQ « Le Coutelet » qui concerne entièrement le périmètre de son site d'activités. Les installations de l'entreprise évoluent rapidement en fonction de ses besoins, concernant la transformation des bâtiments autant que les aménagements extérieurs du site (stationnement, aires de circulation). Le PQ « Le Coutelet » (1996) en vigueur n'est plus adapté : un problème de conformité se pose à chaque demande d'autorisation, et le potentiel constructible du site (env. 525'000 m<sup>3</sup>) est sans cohérence avec les besoins avérés de l'entreprise.

Le questionnaire d'examen préliminaire a été validé par le Canton en 2019, et le service de l'Urbanisme est associé aux séances techniques de coordination entre l'entreprise et les services cantonaux (Mobilité, Environnement, Développement Territorial) pour finaliser le dossier d'examen préalable. Un désaccord subsiste toutefois entre la Direction Général de la Mobilité et des Routes (DGMR) et la Municipalité de Prangins, s'agissant du dimensionnement du stationnement prévu sur le Campus GSK. La finalisation du dossier révisé nécessite un arbitrage sur ce point.

#### **1.6.8 Révision du plan d'affectation ou PQ « Villa Prangins – La Crique »**

Le plan d'extension partiel PEP « Villa Prangins – La Crique » a fait l'objet d'un projet de modification initié par le domaine du Golf Impérial, avec plusieurs enquêtes publiques depuis 2008. La dernière version a finalement été soumise à l'enquête publique en août 2018, ce qui a soulevé certaines oppositions. Le service de l'Urbanisme de la Commune de Gland est en charge du pilotage de l'ensemble de ce dossier.

Le délai de validité de la dernière enquête publique a été prolongée jusqu'en septembre 2021, sans toutefois qu'une solution ait été formalisée intégrant les éléments nécessaires à la levée de toutes les oppositions. Le dossier soumis à l'enquête étant désormais caduc, les Municipalités renoncent au projet de révision tel qu'il avait été envisagé. L'hypothèse d'une révision future intégrant le projet de renaturation du cours d'eau est en cours d'examen par les deux Communes.

### **1.7 Révision du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA)**

En 2019, l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) a engagé la révision du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) fixant le cadre du développement des aéroports et aérodromes. Le PSIA est un document de base de l'aménagement du territoire liant les autorités pour toutes les planifications d'échelle inférieure, notamment le PDCom et le PGA pour ce qui concerne Prangins.

Dans ce cadre, le champ d'aviation de La Côte, situé sur le territoire pranginois, a fait l'objet d'un examen et d'une concertation des acteurs concernés (Canton, Communes, exploitants des aéroports). Un protocole de coordination, fruit des discussions ayant eu lieu en 2019 entre ces différents acteurs, a été mis en place par l'OFAC. La version définitive nous a été transmise en juin 2021.

Cette coordination visait notamment à se déterminer sur l'augmentation, ou non, du nombre de vols autorisés, actuellement fixé à 9'000 mouvements, et sur la création/officialisation de la trajectoire pour les hélicoptères au sud de l'aérodrome, afin de dissocier ces vols de ceux des avions. Les vols en hélicoptères, actuellement autorisés, ont été interdits, demande soutenue par la Commune de Prangins. Dans le cas d'un maintien de ces vols, la nouvelle trajectoire envisagée (qui est d'ailleurs celle étant déjà actuellement utilisée) aurait un impact environnemental important. En effet, l'aérodrome est situé en bordure d'une zone sensible pour la faune, en lisière du corridor biologique de la Promenthouse, et à proximité de la réserve d'oiseaux d'eaux et migrateurs, raison pour laquelle le Service cantonal de l'Environnement, Région de Nyon et la Commune de Prangins n'y étaient pas favorables. Consciente de l'enjeu important que représente l'exploitation de l'aérodrome, atout pour la région, la Municipalité a par contre accueilli positivement le souhait d'ouverture d'un nouveau créneau horaire entre midi et 14h00 pour les avions.

Actuellement, le champ d'aviation de La Côte ne dispose pas de fiche PSIA, et il est nécessaire d'en établir une. Le protocole de coordination a servi de base à l'élaboration de cette fiche, laquelle a été mise sur pied par l'OFAC et mise à l'enquête en décembre 2021. Les observations sur ce document ont pu être adressées à l'OFAC. A l'issue de cette procédure, la fiche PSIA fera l'objet d'une décision du Conseil fédéral qui devrait se déterminer sur son adoption en 2022.

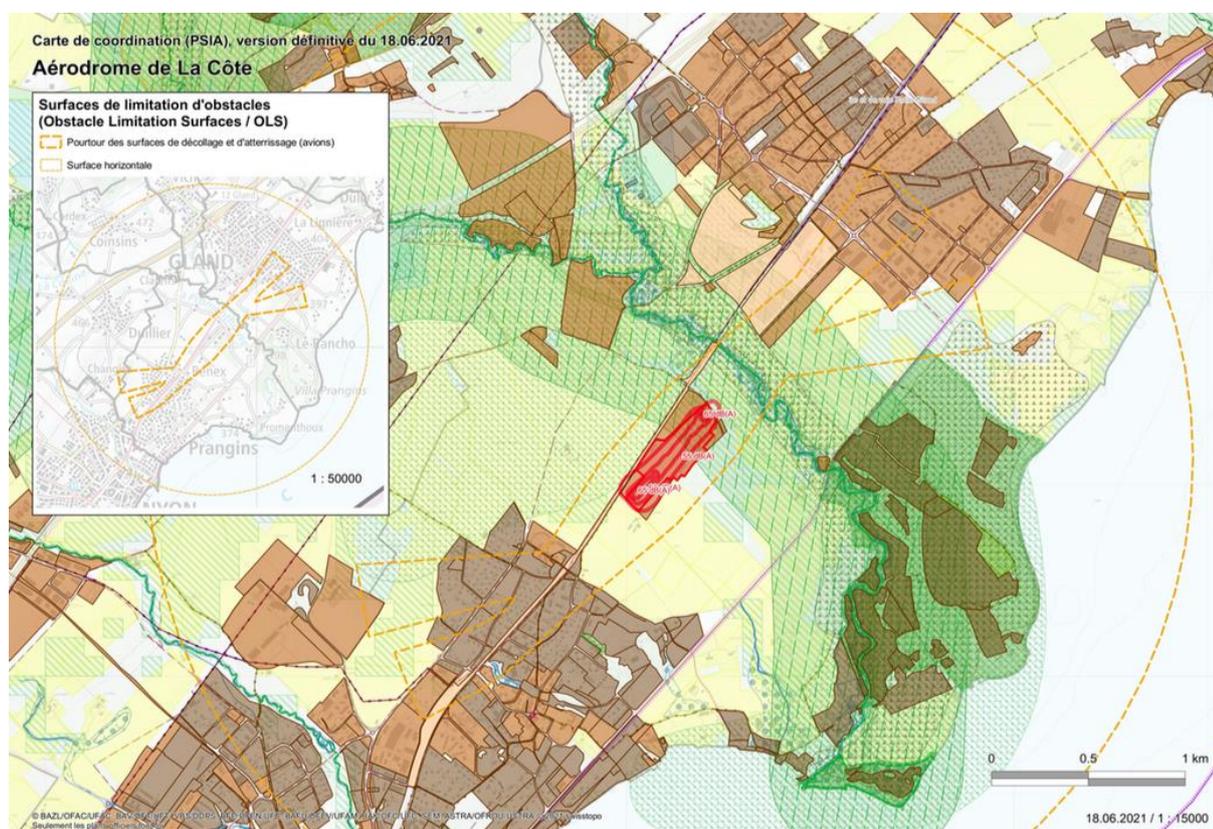


Illustration : carte de coordination PSIA, version définitive du 18.06.2021

©OFAC

## 1.8 Géoportail intercommunal Cartolacôte en partenariat avec la Ville de Nyon

La Municipalité a choisi, en automne 2019, d'adhérer au projet de Géoportail intercommunal. À ce titre, la Commune de Prangins est un des partenaires fondateurs ayant rejoint le projet avant la mise en ligne du Géoportail. Le service informatique de la Ville de Nyon a effectué un travail d'inventaire (disponibilité et

format des différentes données) auprès de chaque partenaire. Cela a permis la mise en ligne d'un premier jeu de données publiques sur la nouvelle interface web Géoportail Cartolacôte, lancée en octobre 2020.

À terme, la plateforme permettra à Prangins d'être en conformité avec la Loi sur la géoinformation et de rendre accessible (consultation en ligne) les données géographiques (plans d'alignement, limite à la forêt, réseau de mobilité douce, canalisations, etc.). Le Géoportail intercommunal présente l'intérêt de garantir la continuité et la lisibilité des données publiées et propose un outil adapté aux évolutions en matière de données territoriales, qui se présenteront pour notre commune.

Une séance de Comité de projet (COPRO) Cartolacôte a eu lieu en décembre 2021, afin que la Ville de Nyon puisse présenter l'évolution des travaux effectués, les nouvelles fonctionnalités, et l'évolution du réseau partenaire (Communes partenaires, SEIC, SDIS, Région de Nyon). Un projet d'acquisition de nouvelles données, en particulier photographiques (images 360 et orthophoto haute qualité) est présenté par la Ville de Nyon, il pourrait être mutualisé avec d'autres communes si un intérêt est confirmé.



Illustration : interface de l'outil Cartolacôte

## 2. PLANIFICATION DE LA MOBILITÉ

Depuis 2018, le service de l'Urbanisme assume la planification de la mobilité et sa coordination avec les planifications urbaines et environnementales. Ceci a été formalisé dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021, en intégrant les missions suivantes : élaboration de la stratégie communale en matière de mobilité, planification des modes de déplacement, de leurs infrastructures et du stationnement.

### 2.1 Planification des zones 30 sur le territoire communal

Lancées par le service des Travaux publics, Espaces verts et Mobilité, les premières démarches relatives à la mise en place de zones 30km/h sur le territoire communal datent de 2018, et ne concernaient au départ que le centre du village. En 2019, la Municipalité de Prangins a initié l'introduction de plusieurs autres zones 30, planifiées selon une étude du bureau Team+, spécialisé en mobilité, et soumise au Canton pour approbation.

Les secteurs concernés étaient initialement les suivants : le quartier des Mélèzes, et les quartiers Bénex-Curson-Chenalette. Des comptages ont été réalisés et les périmètres ont été plus précisément définis au cours de l'étude.

La mise en place de la zone 30 située au centre du village a été réalisée au printemps 2020 et légalisée l'année suivante. En août 2021, la zone du secteur « Mélèzes » a été approuvée par la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR). Sa mise en œuvre est prévue en 2022. Les zones 30 du secteur « Bénex-Chenalette-Curson-Morettes » ont été soumises pour examen à la Sous-commission des Limitations de Vitesses (SCLV - DGMR) en 2021. Les conclusions remettent toutefois en question l'introduction d'une zone 30 en l'état pour la route du Curson. Des aménagements provisoires sont prévus en 2022 pour la route du Curson de façon à garantir un ralentissement effectif des véhicules motorisés sur ce tronçon. Les aménagements nécessaires pour la mise en zone 30 de ces quartiers validés par la DGMR feront l'objet d'un préavis avec demande de crédit en 2022.

Il a également été proposé d'élargir l'implémentation des zones 30 à l'ensemble des quartiers résidentiels, soit les secteurs « Chemin des Mouilles - Chemin de la Tuillière - Chemin Sous-le-Bois », et l'élargissement de la zone 30 du centre à la route de la Bossière. La demande sera transmise au Canton début 2022.

## **2.2 Planification des aménagements en faveur des piétons et cyclistes**

La Commune a planifié l'organisation de ses réseaux piétons et cyclables dans le cadre de l'établissement de son Plan directeur communal (PDCom). Elle entend maintenant préciser et concrétiser leur mise en œuvre. Pour ce faire, une analyse est nécessaire afin d'identifier les secteurs où des interventions sont à entreprendre et cadrer les mesures prioritaires.

Ce travail de planification vise à assurer la cohérence d'ensemble des mesures à réaliser selon les priorités et/ou les opportunités, et à adapter les aménagements selon la volonté politique d'abaissement de la vitesse sur une grande partie du territoire communal, grâce à l'introduction de zones 30.

Cette réflexion est attendue pour l'ensemble des itinéraires piétons et cyclables répertoriés sur le PDCom, en particulier ceux situés dans la zone urbanisée. Certains itinéraires complémentaires présentant des enjeux particuliers connus y sont également inclus intégrant les accès à la Plage de Promenthoux et les itinéraires piétons/cycles vers Gland et Duillier. En outre, elle constitue un élément de réponse à l'interpellation de M. Yvan Bucciol, « Interdiction des vélos à la montée de la route de la Bossière » adressée au Conseil communal en février 2021.

Le bureau Team + a été mandaté par le service Urbanisme pour réaliser cette étude qui a débuté à la fin de l'année 2021. Les résultats du diagnostic et les premières propositions de mesure seront présentés lors d'une séance avec le service Urbanisme et la Commission consultative en mars 2022. Une partie des mesures pourront être réalisées en 2022, tandis que d'autres seront intégrées au préavis relatif aux aménagements de mise en zone 30.

## **3. ESPACES PUBLICS ET PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER**

Une des missions du service de l'Urbanisme est de planifier et développer des projets d'espaces publics attractifs et conviviaux (mobilité, places et aménagements paysagers), ainsi que valoriser et préserver le patrimoine bâti et paysager.

### 3.1 Requalification et valorisation paysagère et patrimoniale de la route suisse (RC1) en localité

La route Suisse ou RC1 est l'axe historique de traversée et d'irrigation des villes et villages de l'arc lémanique longeant le lac. Le projet de requalification et valorisation de la route du lac a pour objectif d'améliorer la sécurité de tous les usagers de l'axe, d'en diminuer les nuisances sonores, de permettre une meilleure continuité des itinéraires cyclables et piétonniers, de favoriser les modes de déplacements doux et de mieux intégrer la route dans son environnement construit et paysager. En traversée des localités, son réaménagement est également l'occasion de mettre en valeur le patrimoine paysager et historique tout en améliorant le cadre de vie.

Le préavis 35-2019 « *Demande de crédit d'étude de CHF 124'000.- TTC en vue de la requalification et valorisation paysagère et patrimoniale de la route du lac (RC1)* », a été accepté par le Conseil communal en avril 2019. Le service de l'Urbanisme a coordonné l'élaboration et le chiffrage du projet avec les mandataires en 2020. Cela a permis de soumettre le projet de requalification pour examen préalable auprès des services cantonaux, qui ont rendu un préavis positif sans réserve en décembre 2020.

Le projet a fait l'objet d'une coordination attentive avec la Ville de Nyon, qui prévoit l'aménagement conjoint du tronçon allant de la limite communale jusqu'à l'Asse selon le même principe d'aménagement.

Le projet sera soumis à l'enquête publique au 1<sup>er</sup> semestre 2022. Le service Travaux public, déchets, voirie et espaces verts présentera au 2<sup>e</sup> semestre 2022 un préavis de crédit de réalisation au Conseil communal. Une coordination a été nécessaire avec le projet de STEP régionale, qui impactera notamment les fouilles à anticiper sur le trottoir Sud.

### 3.2 Passerelle mobilité douce Nyon/Prangins

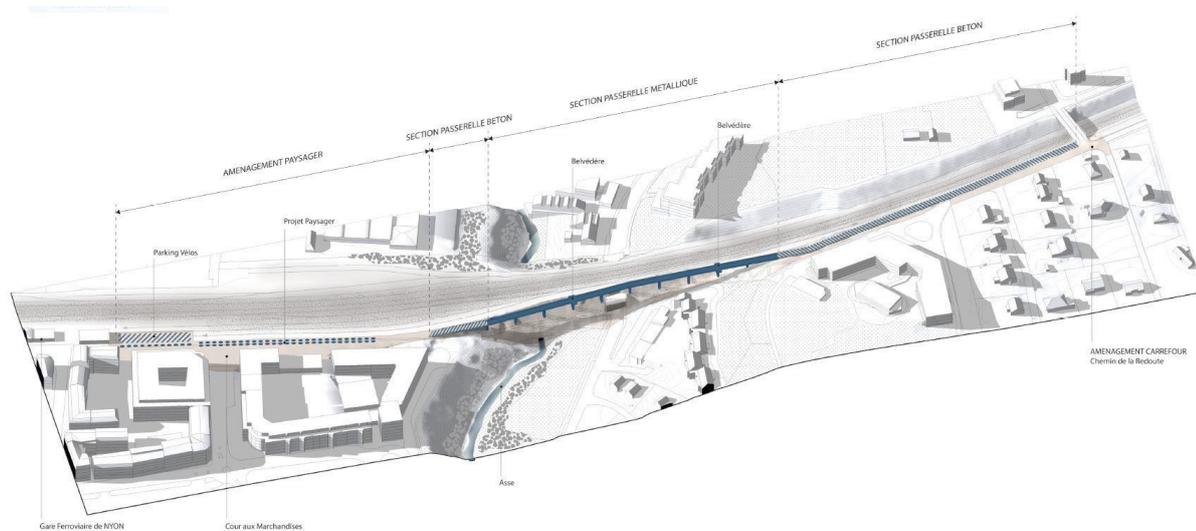
Le projet d'agglomération Grand-Genève 2<sup>e</sup> génération (PA2) comprend une mesure relative à l'amélioration de l'accessibilité en mobilité douce à la gare de Nyon, qui est l'interface la plus fréquentée du district de Nyon au niveau des transports publics : la passerelle Nyon-Prangins. Ce projet emblématique en faveur d'une mobilité repensée, sobre en carbone, s'inscrit dans une vision d'un développement régional coordonné qui dépasse clairement les frontières communales.

Cette passerelle permettra d'accompagner la croissance démographique de plus de 30% prévue au sein de l'espace urbanisé Nyon/Prangins à l'horizon 2030-2040 et d'agir avec ambition afin de réduire l'impact climatique de nos déplacements. Elle renforcera l'agrément des déplacements à pied et à vélos et sera une alternative efficace, sécurisée et conviviale aux déplacements en voiture individuelle stimulant ainsi le transfert modal vers la mobilité douce.

**Le préavis No 63-2021**, « *Demande de crédit d'études détaillées de CHF 338'000.- TTC (sur un total de CHF 676'000.- TTC) en vue de la réalisation d'une passerelle de mobilité douce Nyon - Prangins (mesure du projet d'agglomération Grand Genève) & Demande de crédit de CHF 120'000.- TTC pour une participation rétroactive aux mandats d'étude parallèles (MEP) en vue de la réalisation de cette passerelle* » a été déposé sur le bureau du conseil communal en janvier 2021. Une conférence de presse conjointe entre la Ville de Nyon et la Commune de Prangins a eu lieu en janvier 2021.

Les sept membres de la commission chargée d'étudier le préavis municipal se sont réunis à 5 reprises au printemps 2021 et ont souhaité consulter la Commission des finances pour un avis sur l'impact du projet. Le Conseil communal de Prangins a accepté le 25 juin 2021 le préavis No 63-2021. Le Conseil Communal de Nyon a accepté le préavis nyonnais en août 2021.

L'organigramme relatif au suivi du projet a été approuvé en novembre 2021. Les études seront lancées durant le 1<sup>er</sup> semestre 2022, après adaptation et finalisation des contrats avec les mandataires.



**Vue aérienne** Sentier de Nyon-Prangins

*Illustration : axonométrie de la passerelle Nyon-Prangins*

© Explorations architecture

### 3.3 Projet de passerelle entre Prangins et Gland

L'aménagement d'un itinéraire de mobilité douce entre Prangins et Gland a été inscrit dans le cadre des projets d'agglomération du Grand Genève 2e et 3e étapes (PA2 et PA3), sans que n'aient toutefois été résolues les contraintes spécifiques dans ce secteur (proximité de champs cultivés, exigences environnementales accrues avec l'introduction des corridors biologiques). La Municipalité de Prangins, après avoir rencontré les agriculteurs concernés, a pu faire avancer le dossier en 2020, en collaboration avec la Commune de Gland.

Une demande d'études de faisabilité avec chiffrage a été lancée au printemps 2021, ainsi qu'une mise à jour des données de base nécessaires à l'étude. Le projet suit son cours.

### 3.4 Projet de requalification de la route Suisse (3<sup>e</sup> étape) hors localité

La RC1 est un axe important du réseau routier vaudois et du Grand Genève. La sécurité des usagers, les accessibilités transversales, notamment aux rives du lac, la continuité des réseaux modes doux, doivent entre autres être garantis sur son parcours. Cette étape de requalification (4.775 kilomètres de la route Suisse entre la limite hors localité à l'ouest de Prangins, l'entier du tronçon de Gland) correspond à une mesure du Projet d'agglomération 4<sup>e</sup> étape (PA4). Elle bénéficie d'un cofinancement fédéral en tant que projet infrastructurel. Une pré-convention impliquant les différents partenaires a été signée en juillet 2021.

Un avant-projet a été formalisé en 2021 après la désignation d'un groupement mandataire piloté par les ingénieurs Christie & Gyax, le service de l'Urbanisme représente la Commune de Prangins au sein du groupe de suivi. Le projet prévoit de réduire les surlargeurs de chaussée afin de modérer les vitesses et de sécuriser les différentes. Il propose un itinéraire structurant et sécurisé pour les piétons et cycles grâce à l'aménagement de pistes cyclables unidirectionnelles de part et d'autre de la chaussée de 2.40 mètres de large. Une correction géométrique du carrefour des Chaux a par ailleurs été intégrée au projet.

À Prangins, la route Suisse (RC1) hors localité - à partir du carrefour de la Bossière - doit être requalifiée à l'horizon 2027-2029. L'essentiel des coûts de requalification *hors localité* incombe au Canton (Direction Générale de la Mobilité et des Routes), mais la Commune doit toutefois assumer financièrement les éventuels aménagements paysagers, le mobilier urbain (arrêts de bus, éclairage cas échéant) et l'éventuelle création de trottoirs piéton. Au stade de l'avant-projet, ces coûts représentent environ 10% du montant total de la requalification (études et travaux) sur territoire pranginois.

### Pistes unidirectionnelles (profils élargis)

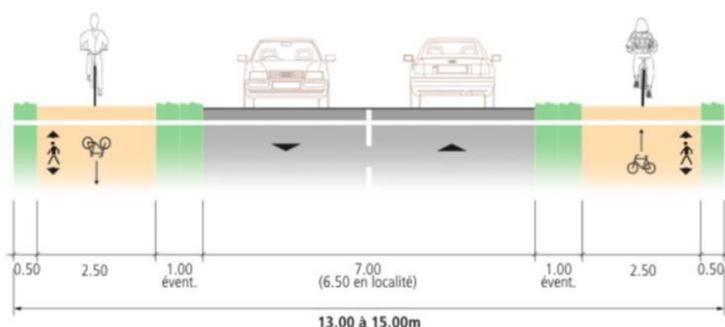


Illustration : extrait de l'avant-projet pour la requalification de la RC1 hors localité  
© Christe & Gyax, juin 2021

### 3.5 Requalification de la place du village

Le cœur historique de Prangins, inscrit à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS), constitue un patrimoine bâti, végétal et paysager exceptionnel. Depuis bientôt 20 ans, la Commune investit dans sa valorisation et sa revitalisation au travers de nombreuses interventions ponctuelles, notamment la création de la place de La Broderie, la transformation de l'Auberge communale ou encore la valorisation des bâtiments de la Passade, de la Forge et de l'Ancienne Poste.

La volonté d'adapter cet héritage précieux pour en faire un lieu de vie contemporaine a toujours été poursuivie. Ainsi, le patrimoine a été réhabilité, tout en veillant à y inscrire des fonctions de commerces, de restauration et de services, de sorte que le centre du village demeure un lieu vivant, attractif et commerçant, au service des habitants.

La dernière pièce du puzzle de cette réhabilitation reste toutefois encore à poser : il s'agit du réaménagement de la place du Village, lieu historique de référence et de sociabilité. Ce projet, qui découle de la vision d'aménagement du territoire émanant du plan directeur communal (PDCom) et qui tient compte de la mise en œuvre de la Zone 30 du centre du village en avril 2020, vise à renforcer le dynamisme commerçant et touristique faisant du cœur pranginois un lieu vivant et convivial empreint de sociabilité et de mixité. Il s'attache également à valoriser le patrimoine bâti historique exceptionnel, tout en introduisant un supplément de *Nature en ville*.

Le préavis initial No 67-2021 « Demande de crédit d'étude de CHF 92'000.- TTC en vue de la requalification de la Place du village », présenté en mai 2021, a été retiré par la Municipalité afin de tenir compte des résultats attendus concernant l'étude pour la planification des aménagements piétons et cycles. Un nouveau préavis sera présenté à l'automne 2022.

### **3.6 Stratégie de gestion différenciée au sein des espaces publics communaux**

Le patrimoine paysager de notre commune contribue de manière essentielle à la grande qualité de son cadre de vie. Son attractivité pour un tourisme régional est mise en évidence par un riche réseau de randonnées pédestres qui traversent le cœur historique de Prangins. La commune s'engage depuis des décennies à préserver et valoriser ce patrimoine, notamment par des aménagements paysagers au sein de ses espaces publics, ce qui a été souligné par l'attribution du prestigieux prix Wakker à Prangins.

Pour promouvoir une vision globale et cohérente des aménagements paysagers au sein des espaces publics communaux, la Municipalité a entrepris la mise sur pied d'une stratégie de gestion différenciée de ces espaces. Il s'agit d'entretenir les espaces publics (espaces verts mais aussi surfaces consacrées au réseau viaire) en fonction de leur usage et fréquentation, leur valeur esthétique et leur valeur écologique, dans le but de limiter l'entretien intensif (désherbant, taille systématique). Cette stratégie doit permettre d'attribuer une plus grande plus-value écologique aux espaces publics, d'atténuer les îlots de chaleur et les ruptures que représentent le domaine routier, de renforcer l'attractivité de notre cadre de vie et, à long terme, aboutir à une économie de moyens effective.

Pour rappel, dès 2008, un plan de gestion pour l'entretien du parc du Château a été élaboré conjointement entre la Confédération et la Commune pour garantir un « entretien différencié » de ces espaces ouverts remarquables (Terrasse du Château, Parc et bowling, Prairie des Abériaux). La Municipalité souhaite bénéficier de cette expérience de près de 10 ans, pour élargir les principes mis en œuvre à l'entier du territoire communal.

Les espaces publics communaux concernés par la stratégie globale d'aménagements paysagers selon une stratégie différenciée sont de 2 sortes : d'une part, ceux composés principalement des abords d'équipements publics et zones d'agrément, espaces verts situés à l'intérieur du périmètre bâti sur des parcelles appartenant à la Commune ; d'autre part, les parcelles du domaine public, soit les routes cantonales et communales en localité (plates-bandes, ronds-points, à-côtés routiers). L'entretien de l'ensemble de ces espaces publics communaux incombe au secteur Voirie et espaces verts du Service technique communal.

Une gestion différenciée permet à l'entretien intensif et extensif de se côtoyer pour répondre au mieux aux impératifs d'accueil du milieu, du public et du maintien du patrimoine naturel. Elle permet d'améliorer le confort et la diversité des usages pour ces surfaces végétales qui participent grandement à l'atmosphère des espaces publics.

L'implémentation de la stratégie globale d'aménagements paysagers pour les espaces publics communaux doit être précisée par un plan de gestion différenciée. En effet, la mise en œuvre d'un entretien "différencié" suppose de recourir à différentes solutions d'aménagements paysagers, en fonction de l'usage (fréquentation, visibilité, accessibilité) et des qualités (exposition, nature du sol, arborisation existante) liés à chaque espace vert.

Un document détaillé intitulé « Stratégie globale d'aménagements paysagers pour les espaces publics communaux selon une gestion différenciée – Etat d'avancement », adopté par la Municipalité de Prangins le 21 juin, a été distribué au Conseil communal dans sa séance du 25 juin.

En novembre, l'entreprise Denogent SA a été mandatée par le service de l'Urbanisme pour l'accompagner à l'élaboration de cette stratégie communale en faveur d'une gestion différenciée des espaces publics communaux, cet accompagnement prend la forme de séances sur le terrain associant le service urbanisme au service espace verts, pour convenir des secteurs où l'entretien extensif est à privilégier. Il aboutira à l'adoption par la Municipalité en 2022 d'un *Plan de gestion différencié* pour les espaces publics communaux.

### **3.7 Investigation du patrimoine naturel et paysager communal**

Afin de préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager de la Commune, le service de l'Urbanisme a planifié l'élaboration d'un inventaire des valeurs écologiques et paysagères sur l'entier de son territoire communal (périmètre compact et au-delà). Cette initiative va de pair avec la mise en consultation (entre juillet et octobre) de l'avant-projet de Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager, dont l'objectif est de disposer d'une loi spécifique répondant aux enjeux actuels et futurs de la préservation de la nature et du paysage. Cet avant-projet prévoit une répartition des tâches entre le Canton et les Communes. Ainsi, à terme, l'inventaire, le suivi et la protection des milieux d'importance locale incomberont aux Communes.

Afin d'anticiper ces responsabilités légales et de disposer d'un état des lieux étayé, le service de l'Urbanisme a mandaté en septembre 2021 le bureau Ecoscan SA, spécialisé en Etudes en environnement, pour effectuer une investigation et un recensement du patrimoine naturel et paysager communal. Les livrables sont attendus en juin 2022, à l'issue de relevés effectués au printemps 2022.

### **3.8 Prix Wakker 2021**

Une délégation de la Municipalité, composée du syndic et de la municipale en charge de l'Urbanisme, accompagnée par le service de l'Urbanisme, ont échangé, en toute confidentialité, à plusieurs reprises en 2020 avec la Commission de Patrimoine Suisse pour l'attribution du Prix Wakker 2021, en présentant notamment les réalisations publiques des dernières décennies, celles en cours ou projetées, et la stratégie d'aménagement du territoire de la Municipalité concernant le développement attendu à l'horizon 2030-2040. Des visites sur place ont également eu lieu malgré la situation sanitaire. L'attribution du prestigieux prix Wakker à notre commune, décidé en automne 2020, a été rendue publique en janvier 2021.

Cette récompense couronne une politique et des actions menées depuis plusieurs décennies en matière d'urbanisme, de constructions et d'aménagements paysagers. Maîtriser un inévitable développement urbain a toujours été au centre des préoccupations des élus pranginois. La volonté affichée de respecter notre patrimoine bâti historique, végétal et paysager, de concilier notre croissance avec la préservation d'une identité villageoise et d'un centre animé, garant d'une qualité de vie privilégiée, est aujourd'hui reconnue et distinguée par les experts de notre pays. Vivement encouragée par l'obtention du prix Wakker 2021, notre Commune, considérée par Patrimoine Suisse comme « modèle d'avenir pour le développement du territoire », entend poursuivre son développement de qualité au bénéfice de ses concitoyennes et concitoyens, ainsi que ses hôtes de passage.

La cérémonie officielle de remise du Prix Wakker 2021 par l'association Patrimoine Suisse a eu lieu le samedi 26 juin, dans la cour du Château de Prangins, en présence du Conseiller d'Etat M. Pascal Broulis. Compte tenu de la situation sanitaire limitant le nombre de participants, la population n'a malheureusement pas pu être associée à cet événement. En contrepartie, la Municipalité a publié, en partenariat avec Patrimoine Suisse, une brochure et un dépliant invitant à (re)découvrir, à travers une promenade, les différents lieux représentatifs du village pranginois.

Une visite guidée a également été conçue par l'équipe des guides du Château en collaboration avec le service Urbanisme. Disponibles sur réservation auprès du Château, ces visites publiques proposent une promenade commentée passionnante et surprenante à travers les lieux-phares de Prangins : l'occasion de découvrir notre village qui s'est développé en préservant ses qualités architecturales et paysagères, tout en animant son centre historique afin d'entretenir le lien social.

Une offre de séjour « Forfait Prix Wakker » a également été mise sur pied, en collaboration avec Nyon Région Tourisme, permettant non seulement de partir à la découverte du patrimoine architectural, naturel et historique pranginois, mais aussi de la région romande La Côte.



Photographies réalisées le Samedi 26 Juin 2021 lors de la cérémonie de remise du Prix Wakker par Patrimoine Suisse  
© C. Bonzon

## **4. POLICE DES CONSTRUCTIONS**

Une des missions du service Urbanisme est de gérer la police des constructions, soit contrôler les demandes de permis de construire, prendre en charge les procédures de mise à l'enquête et la délivrance des permis de construire, ainsi que les procédures d'abattage d'arbres.

Pour rappel, les missions des communes en matière de Police des constructions sont les suivantes :

- Respect des exigences légales en matière de constructions.
- Efficacité dans le traitement des dossiers et proportionnalité des émoluments perçus.
- Protection du droit des tiers.
- Protection du paysage et du patrimoine communal.

### **4.1 Dossiers de police des constructions**

La Commune de Prangins s'appuie depuis de nombreuses années sur l'assistance du Service Technique Genoud (STG Sarl), mandataire exclusif de l'association de communes pour un Service Technique Intercommunal (STI), pour respecter ses missions en matière de police des constructions. Dans ce cadre, ce mandataire assure le suivi des constructions privées sur le territoire communal depuis le permis de construire jusqu'à la délivrance du permis d'habiter.

Au sein du service Urbanisme, une collaboratrice administrative assure la coordination avec le STI et est l'interlocutrice apte à donner des renseignements aux Pranginois sur la procédure de demande de permis de construire. Par ailleurs, pour améliorer la qualité des prestations dans le domaine de la police des constructions, le service Urbanisme reçoit très régulièrement les architectes et constructeurs lors de l'élaboration d'un projet et effectue, depuis septembre 2019, un contrôle approfondi des dossiers de constructions mis à l'enquête sur le plan qualitatif, après le traitement par le STI. Le volume de travail administratif du service de la police des constructions est stable. La majorité des affaires traitées sont des constructions qui ont peu d'impact sur le territoire communal, ce qui ne signifie pas qu'elles ont occasionné peu de travail.

En 2021, 48 dossiers ont été ouverts (mise à l'enquête et dispense d'enquête). Les 11 enquêtes publiques concernent des projets de nouvelles constructions et des projets de transformations diverses. Les dispenses d'enquête concernent des piscines, des couverts à voiture, des couverts sur terrasses, des pompes à chaleur extérieures, des cabanes de jardins de plus de 6m<sup>2</sup> etc. Par ailleurs, 24 autorisations municipales ont été délivrées pour des objets de minime importance (petites cabanes de jardin, fermetures partielles de couverts, palissades, etc.).

La pose de panneaux solaires n'est plus soumise à permis de construire, ce qui implique tout de même que la Municipalité doit examiner la conformité de telles demandes et « dispenser d'autorisation » le cas échéant. Il y a eu 16 dossiers en 2021.

L'année 2021 est marquée par le suivi de plusieurs dossiers litigieux qui ont nécessité l'appui renforcé du conseil juridique de la commune.

Pour finir, le chantier du quartier « L'Orangerie - Le Clos » sous le château (8 bâtiments qui accueilleront 122 logements et un parking souterrain) a démarré en avril 2020. Le gros œuvre (fondations, murs porteurs, clos et couvert) pour l'ensemble des immeubles a été achevé en septembre 2021. La livraison des premiers appartements est attendue pour le printemps 2022.

## 4.2 Abattage d'arbres

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, les demandes d'abattage d'arbres et le suivi des procédures sont traitées par le service Urbanisme. Cette année, il y a eu 30 dossiers soumis et une interpellation, intitulée « Abattage d'arbres », formulée par M. Roland Haas le 18 mai 2021. La réponse à cette dernière a été déposée par la Municipalité au bureau du Conseil communal en juin 2021.

## 4.3 Association pour un Service Technique Intercommunal (STI) et missions confiées au mandataire exclusif du STI

Le service Urbanisme, constatant des manquements dans le traitement par le mandataire exclusif du STI de certains dossiers, s'est interrogé sur l'éventualité de poursuivre son adhésion au sein de l'association de communes pour un Service Technique Intercommunal (STI). La Municipalité a toutefois décidé en 2019 de conserver la convention qui lie la Commune de Prangins à cette association tout en souhaitant une amélioration de la qualité des services rendus par le mandataire exclusif du STI pour les années à venir.

Après avoir échangé avec le mandataire exclusif, la Municipalité a formalisé en 2020 ses exigences dans un document transmis au STI. Il s'agit de s'assurer que le mandataire du STI effectue l'ensemble des contrôles permettant de garantir la conformité des constructions privées à toutes les exigences légales et réglementaires applicables, à l'exclusion des contrôles liés au raccordement aux canalisations d'eaux claires et d'eaux usées (EC/EU) qui sont effectués par le service Travaux publics, déchets, voirie et espaces verts. La Municipalité a également interrogé l'Association sur l'opportunité d'organiser un appel d'offres pour l'exploitation du STI selon les exigences de la loi sur les marchés publics.

### 4.3.1 Assemblée générale du STI

En juin 2021, une délégation de la Municipalité de Prangins, composée du Syndic et de la Municipale en charge de l'Urbanisme, a rencontré le CoDir de l'Association STI. La commune a ainsi réitéré ses demandes formulées dans son document synthétique de 2020 concernant la conformité du mandataire exclusif de l'Association STI au regard de la loi sur les marchés publics ainsi que la nécessaire adaptation des missions spécifiques de ce mandataire en application de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions.

Le CoDir a expliqué à la Municipalité que ses travaux, ainsi que l'analyse de l'avis de droit demandé, devraient être achevés et communiqués aux communes d'ici la fin de l'année 2021. Dans cette perspective la Municipalité en juin 2021 a décidé d'attendre la fin des travaux d'analyse du CoDir.

Lors de l'assemblée générale de l'Association STI qui s'est tenue en novembre 2021, le CoDir a présenté les résultats de ces travaux.

Comme indiqué dans la réponse à l'interpellation de M. André Fischer intitulée "*Dénonciation du contrat nous liant au Service Technique Intercommunal STI*". La Municipalité va donc procéder à présent à une analyse de ces éléments. Ensuite, une évaluation comparative et chiffrée des alternatives concernant l'accompagnement pour le traitement des dossiers de police des constructions pranginoises sera effectuée afin de se déterminer. Les options qui seront considérées sont les suivantes :

- Maintien de la commune au sein de l'Association STI suite aux adaptations effectuées.
- Sortie de la commune de l'Association STI avec, à choix :
  - choix d'un nouveau mandataire pour effectuer les prestations actuellement fournies par STG Sàrl ;

- internalisation au sein du service de l'Urbanisme des prestations actuellement fournies par STG Sàrl.

Sur la base de cette analyse, la Municipalité prendra la décision de démissionner ou pas de l'Association STI d'ici au 30 juin 2022.

# SERVICE ENVIRONNEMENT

---

*Municipale responsable : Alice Durgnat-Levi*

Les principales missions du service Environnement sont de :

- Coordonner la politique climatique pranginoise qui vise à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, à favoriser la biodiversité et à anticiper les conséquences du changement climatique, dans le cadre de notre démarche globale « Cité de l'Énergie » ;
- Promouvoir et gérer les nombreuses mesures incitatives communales liées aux projets privés en faveur du climat et de la biodiversité et sensibiliser la population à la biodiversité et à la mobilité sobre en carbone, gérer les vélos et véhicules partagés ;
- Gérer les jardins communaux ainsi que les forêts et les cours d'eau du territoire communal, coordonner les actions en lien avec les corridors biologiques ;
- Améliorer la gestion durable des eaux, planifier l'assainissement des eaux usées et gérer la station d'épuration des eaux (STEP) ;
- Gérer l'administration et les infrastructures portuaires de manière efficiente et durable, en se souciant de la protection de son environnement naturel.

## **1. ENERGIES ET COORDINATION DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE**

### **1.1 Programme de politique climatique et plan d'actions 2019-2023**

Le Service pilote la politique climatique transversale de la Commune qui vise à diminuer sur le long-terme l'empreinte environnementale et les émissions de CO<sub>2</sub> du territoire pranginois, dans le cadre de sa démarche globale « Cité de l'Énergie ».

Cette labellisation se fonde sur les nombreuses actions en faveur du climat, déployées de longue date par la Commune, et sur son engagement au travers des quelques 60 mesures inscrites dans son « Programme de politique climatique et plan d'actions 2019-2023 », qui concernent toutes les directions. Chaque municipal est responsable de piloter la mise en œuvre des actions qui concernent son secteur, mise en œuvre qui s'est poursuivie en 2021.

Les mesures du plan d'actions concernent également les projets privés, la Commune sensibilisant les citoyens aux enjeux climatiques, les incitant à adopter des démarches en faveur du climat ou soutenant des initiatives privées.

### **1.2 Préavis N°46/2020 « Demande de crédit de CH 65'500.- TTC en vue de l'organisation d'un défi citoyen pour le climat » déposé par la Municipalité sur le bureau du Conseil communal début 2020**

Le « Défi citoyen pour le climat » vise à créer une dynamique fédératrice positive avec les citoyens pranginois, afin qu'ils soient incités à réduire leur empreinte carbone. Les habitants choisissant de participer au défi définiront, avec l'aide d'un expert, un plan d'action personnalisé et fondé sur leurs valeurs, leur permettant de relever le défi d'un mode de vie plus sobre en CO<sub>2</sub>. Durant la durée du défi, ils participeront également à des « rencontres carbone » régulières, afin de partager leurs expériences, de créer une émulation et de poser des questions à l'expert carbone. Le préavis de demande de crédit a été adopté en février 2020 par le Conseil communal, mais sa mise en œuvre initialement prévue en mars puis en novembre 2020 et ensuite en mars 2021 a malheureusement dû être reportée, à cause de la crise sanitaire. En effet, la dimension sociale du défi

nécessite idéalement la possibilité de rencontres en présentiel. Le défi devrait finalement avoir lieu courant 2022.

## **2. GESTION DES MESURES COMMUNALES LIÉES AUX PROJETS PRIVÉS EN FAVEUR DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITÉ ET SENSIBILISATION DE LA POPULATION À LA BIODIVERSITÉ ET À LA MOBILISATION SOBRE EN CARBONE**

### **2.1 Subventions communales « Agir ensemble pour le climat »**

En 2021, de nombreuses subventions pour des projets privés en faveur du climat ont à nouveau été proposées à tous les Pranginois.

Une nouvelle directive municipale a été adoptée le 31 mai 2021, puis légèrement révisée le 21 juin, pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet. Les conditions d'octroi pour les subventions ont été revues afin de s'assurer de répondre favorablement à un maximum de demandes malgré le montant du fonds qui est plafonné et de s'adapter notamment aux changements de règlementations. La population a été informée par le biais d'une annonce sur le site internet et d'un tout-ménage en juin 2021.

Malgré cela, le budget à disposition a largement été dépassé, ce qui implique qu'un montant moins important sera disponible en 2022. En effet, CHF 278'336.30 de subventions ont été promis en 2021 alors que la taxe sur l'électricité a généré CHF 210'545.37.

Le Fonds communal Efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables est alimenté par la Taxe communale liée à la distribution de l'électricité pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Le plafond de ce fonds a été atteint fin juillet. Il a donc fallu clore l'octroi des subventions. Les demandes de subventions en lien avec les achats reçus jusqu'au 23 août 2021 et celles en lien avec les travaux ayant obtenu l'autorisation de construire et réceptionnées par la Commune jusqu'au 31 août 2021 ont tout de même été honorées.

Passé les délais susmentionnés, la Commune s'est vue dans l'obligation de refuser les demandes de subventions et d'informer les requérants concernés qu'ils devaient déposer une nouvelle demande à partir de janvier 2022.

Les montants de subventions promis en 2021 ont été les suivants :

- Un montant total de CHF 84'574.45 pour 14 personnes pour leur projet de pose de capteurs solaires photovoltaïques. Cela représente 532.10 m<sup>2</sup> de surface de panneaux supplémentaires pour une quantité d'énergie annuelle totale estimée à 112'513.05 kWh, ce qui équivaut à la production d'électricité de 25 ménages moyens.
- Un montant total de CHF 32'000.- pour 16 personnes pour l'achat d'un véhicule électrique, plug-in ou hybride.
- Un montant total de CHF 31'760.- pour 4 personnes pour leur projet d'isolation dans le cadre du Programme bâtiments.
- Un montant total de CHF 27'500.- pour 3 personnes pour leur projet de remplacement de chauffage électrique par une pompe à chaleur.
- Un montant total de CHF 19'828.30 pour 44 personnes pour l'achat d'un vélo électrique.
- Un montant total de CHF 18'187.60 pour 79 personnes pour l'achat d'abonnements pour les transports publics.
- Un montant total de CHF 14'000.- pour 2 personnes pour leur projet de remplacement de chauffage à mazout par une pompe à chaleur.

- Un montant total de CHF 12'000.- pour 2 personnes pour leur projet de pose de capteurs solaires thermiques. Cela représente 11.64 m<sup>2</sup> de surface de panneaux, soit une quantité d'énergie annuelle totale estimée à 6'668 kWh.
- Un montant total de CHF 10'000.- pour 1 personne pour son projet de remplacement de chauffage à gaz par une pompe à chaleur.
- Un montant total de CHF 10'000.- pour 1 personne pour son projet de rénovation complète CECB.
- Un montant total de CHF 4'765.20 pour 17 personnes pour l'achat d'un vélo classique.
- Un montant total de CHF 3'505.20 pour 4 personnes pour l'installation d'une borne de recharge de véhicules électriques.
- Un montant total de CHF 2'767.90 pour 1 personne pour l'installation de batteries de stockage d'énergie photovoltaïque.
- Un montant total de CHF 2'600.- pour 4 personnes pour l'achat de parts sociales auprès d'une coopérative solaire citoyenne.
- Un montant total de CHF 2'244.- pour 3 personnes pour l'audit énergétique des bâtiments.
- Un montant total de CHF 853.60 pour 2 personnes pour l'achat d'un réfrigérateur et/ou congélateur ayant obtenu une étiquette-énergie A ou B.
- Un montant total de CHF 519.80 pour 3 personnes pour l'achat d'une batterie pour vélo électrique.
- Un montant total de CHF 440.- pour 2 personnes pour l'audit énergétique électrique.
- Un montant total de CHF 400.- pour 1 personne pour l'achat d'un scooter électrique.
- Un montant total de CHF 282.85 pour 2 personnes pour l'achat d'une trottinette électrique.
- Un montant total de CHF 107.40 pour 3 personnes pour l'achat d'un abonnement d'une société coopérative d'autopartage, comme Mobility.

22 types de subventions ont été proposées début 2021 et ce nombre est passé à 17 après la révision de la directive entrée en vigueur en juillet. Un total de 208 demandes a été accepté pour 19 types de subventions.

L'intérêt des Pranginois en faveur des subventions climat n'a cessé de croître, particulièrement pour les subventions en lien avec les travaux. En effet, les montants alloués aux panneaux solaires photovoltaïques ont, par exemple, doublé par rapport à 2020 (passant de CHF 43'441.20 en 2020 à CHF 84'574.45) et ceux en faveur des bornes de recharge pour véhicules électriques ont quasiment été multipliés par 7 (passant de CHF 512.- à CHF 3'505.20).

Des demandes pour des types de subventions qui n'avaient pas encore fait l'objet d'une demande ont également été déposées, ce qui a été le cas pour un projet de rénovation complète CECB et pour quatre demandes pour l'achat de parts sociales auprès d'une coopérative solaire citoyenne.

Le temps de traitement étant particulièrement important lorsqu'une demande de subvention concerne des travaux, le Service Environnement a continué de faire face à une importante surcharge de travail, malgré l'entrée en fonction d'une nouvelle collaboratrice fin 2020.

## **2.2 Subventions communales « Agir ensemble pour la nature et la biodiversité »**

Dans le cadre de la Directive du 31 mai 2021 concernant les subventions pour les projets privés en faveur du climat, la Municipalité a fait une interprétation large du Règlement communal sur le Fonds Efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables en estimant que celui-ci pouvait financer des subventions pour la biodiversité dans le cadre de l'anticipation des effets du changement climatique. Cependant, comme l'a fait remarquer un membre du Conseil communal, ce type de subventions ne respectait pas véritablement le Règlement communal susmentionné et ne devait donc pas être financé par le fonds. La

Municipalité a donc reporté la mise à disposition des deux subventions supplémentaires en lien avec la biodiversité.

Par conséquent, un montant a été intégré au budget 2022 et une nouvelle directive et des conditions d'octroi ont été créées. Des subventions seront disponibles dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la population pour la mise en œuvre de dix types d'actions en faveur de la nature et de la biodiversité, comme le remplacement de haies par des haies vives indigènes, la plantation de chênes et d'arbres fruitiers, la perméabilisation d'espaces imperméables ou l'aménagement d'un étang. Des recommandations pour aménager son jardin en favorisant la biodiversité sont également présentées sur le site internet de la Commune.

### **2.3 Sensibilisation à la mobilité sobre en carbone**

Les communes de Prangins, Nyon et Gland se sont associées dans l'idée de favoriser le vélo comme mode de déplacement, en participant conjointement à Cyclomania, une initiative nationale de Pro Vélo Suisse. Un défi a été lancé aux habitants des trois communes pour qu'ils se déplacent le plus possible à vélo pendant tout le mois de septembre 2021. Après avoir téléchargé l'application, les trajets effectués à vélo ont été enregistrés, avec à la clef des cadeaux pour les participants. Les données de mobilité saisies ont été mises à disposition des communes, afin d'aider à planifier ce mode de transport de manière conviviale.

## **3. ENVIRONNEMENT URBAIN ET RURAL (BRUIT, AIR, EAUX, STATION D'ÉPURATION)**

### **3.1 Dangers naturels**

La Commune dispose d'une carte des dangers naturels établie par les services cantonaux de la Direction Générale de l'Environnement (DGE) en collaboration avec la Commune.

### **3.2 Préavis N°5/21 « Révision du Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux » déposé par la Municipalité à la séance du Conseil communal du 4 novembre 2021**

Le Service de l'Environnement et le Service des Travaux publics, déchets, voirie et espaces verts a révisé le Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, pour adapter les montants plafonds des différentes taxes afin de pouvoir les augmenter dans le futur conformément à la réglementation et au principe du pollueur-payeur.

Le Règlement révisé a été, dans un premier temps, envoyé par la Municipalité au Canton, qui a formulé ses remarques, puis au Surveillant des prix à Berne. Le préavis a été déposé au Conseil communal en novembre.

### **3.3 Station d'épuration des eaux usées (STEP)**

Pour la première fois, le niveau du lac est monté à un niveau record en juillet. La hauteur de ce dernier s'est retrouvée à un niveau plus haut que la sortie de secours d'une chambre de pompage. Des moyens d'urgence ont dû être entrepris pour boucher cet exutoire, afin d'éviter l'inondation des locaux inférieurs du bâtiment de la STEP.

### **3.4 Réalisation de l'épuration**

Depuis 2012, quatre communes, soit Chésereux, Gingins, Nyon et Prangins, ainsi que l'Association pour l'épuration des eaux usées du Boiron (AEB) et l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées

de la Côte (APEC) ont élaboré un projet de régionalisation de l'épuration des eaux usées, en collaboration avec la Direction Générale de l'Environnement (DGE).

Le Conseil communal de Prangins a accepté en juin 2020 le préavis pour l'adhésion à la STEP régionale unique et l'octroi des premiers crédits d'étude pour développer concrètement ce projet. Celui-ci est cependant devenu caduque.

En effet, l'amendement du Conseil communal de Nyon au préavis d'adhésion en novembre 2020 a condamné ce projet d'envergure régionale, car il a impliqué le report de la décision d'une adhésion éventuelle de la Commune de Nyon à la STEP régionale unique. Dès lors, l'APEC s'est vue contrainte d'abandonner ce projet, car elle doit impérativement remplacer, à l'horizon 2025, sa STEP actuelle dont la capacité de traitement est déjà dépassée.

Les conditions émises par l'organe délibérant de Nyon ont donc contraint les 30 communes des deux bassins versants de Gland et de Nyon à revenir à un scénario de deux STEP régionales, soit :

- Une nouvelle STEP sur le site du Lavasson à Gland pour les eaux usées du bassin versant de Gland (environ 60'000 équivalent-habitants) ;
- Une STEP complètement rénovée et agrandie sur le site actuel de la STEP de Nyon à l'Asse pour les eaux usées du bassin versant de Nyon (environ 60'000 équivalent-habitants).

En 2021, des études détaillées ont été entreprises pour les projets des deux stations d'épuration. Sur la base de ces résultats et des éléments comparatifs au niveau des avantages et inconvénients de chaque projet, la Commune a évalué sur laquelle des deux STEP il sera préférable de raccorder ses eaux usées d'ici 2025. Le choix final entre les projets du Lavasson et de l'Asse devra être fait d'ici la fin du premier trimestre 2022.

Une campagne d'analyse pour les micropolluants dans les eaux usées a également été entreprise à la STEP de Prangins, dont les résultats finaux seront utiles pour la future STEP régionale.

## **4. RESSOURCES ET PATRIMOINE NATURELS : JARDINS FAMILIAUX, FORÊTS, COURS D'EAU, CORRIDORS BIOLOGIQUES**

### **4.1 Jardins communaux**

Les 30 jardins communaux permettent aux Pranginois de s'adonner au jardinage dans un cadre idyllique. En 2021, une parcelle de jardin a été libérée et relouée à une Pranginoise. A la fin de l'année, il y avait 14 personnes en liste d'attente, dont 3 nouvelles inscriptions en 2021.

### **4.2 Forêts**

#### **4.2.1 Plan de gestion des forêts**

Un plan de gestion des forêts communales de Prangins 2012-2026 a été établi en 2015 par le Garde-forestier. Ce plan de gestion est un plan de niveau opérationnel, le niveau stratégique étant développé à l'échelle de l'arrondissement par un plan directeur forestier. L'application de ce plan opérationnel est formulée annuellement par un programme de travaux, présenté à la Commune, et un contrôle d'exécution.

La Commune de Prangins, par la taille de ses forêts communales (22 hectares) et de par la structure de ses peuplements forestiers, à majorité feuillus, n'est que peu tributaire du marché du bois. Contrairement à des communes que l'on appellerait « forestières », pour qui la qualité des bois produits influence les rendements

financiers, les forêts de Prangins ont plutôt des fonctions sociales, paysagères et biologiques avec une production de bois axée sur l'énergie.

#### 4.2.2 Exploitation

Le récapitulatif des divers chantiers effectués donne les résultats suivants :

Lieux	Volumes martelés	Motif
Grand Bois	84 m3	Coupe sanitaire (50% de chablis)
Grand Bois	3 m3	Coupe pour le passage de conduites
Vallon de la Chenalette	7 m3	Chablis
Les Fossés	12 m3	Chablis
<b>Total :</b>	<b>106 m3</b>	

58% des interventions de 2021 ont concerné des arbres malades ou secs.

Ces interventions ont permis de mettre sur le marché 78 m3 de bois de déchetage feuillu et de bois de feu. La différence entre le volume de bois martelé et de bois vendu provient de la forte conicité des arbres.

Les travaux ont été, pour la plupart, réalisés par l'équipe forestière du Triage forestier de la Dôle.

#### 4.2.3 Sylviculture

Durant l'année 2021, une éclaircie de perchis a été réalisée aux Abériaux, en limite avec la Barcarolle.

#### 4.2.4 Entretien du sentier didactique

L'équipe forestière a effectué divers travaux d'entretien du sentier didactique. La Pyrale du buis continue de faire des ravages dans le secteur.

#### 4.2.5 Lutte contre les plantes invasives en forêt

Les plantes exotiques sont des espèces végétales qui ont été introduites par l'homme de manière volontaire ou accidentelle en dehors de leur aire de répartition naturelle. Ces espèces sont qualifiées d'invasives lorsqu'elles présentent de grandes capacités de dispersion conduisant à une forte augmentation de leur population, au détriment des espèces locales. Elles deviennent ainsi extrêmement nocives pour la préservation de la biodiversité. L'espèce la plus connue est le laurier-cerise.

En 2021, la lutte contre les plantes invasives a continué dans les forêts communales. Des centaines de lauriers et de nombreux ailants ont été arrachés dans le secteur du Bois des Ages, ainsi qu'aux Abériaux. L'arrachage des repousses de laurier a également été effectué au Vallon de la Chenalette et aux Fossés. Comme pour l'année 2019, l'ensemble des exploitations concernent malheureusement des chablis.

#### 4.2.6 Triage forestier

Jusqu'à fin 2021, la Commune a fait partie du Triage forestier de la Dôle. En 2019 les communes de ce triage ont décidé de se joindre aux communes du Triage de Bonmont-La Rippe avec la volonté de créer un Groupement forestier intercommunal de la Dôle. Dans ce contexte, la Commune de Trélex a demandé son

transfert de triage, afin de pouvoir plutôt rejoindre le Groupement forestier de la Colline, car ses connexions et collaborations avec les Communes de Givrins et Genolier sont bien établies dans plusieurs domaines et depuis des années.

Pour permettre ce transfert et garder une charge de travail équitable entre les Gardes-forestier, l'Inspectorat des Forêts a proposé une nouvelle délimitation des triages forestiers du 12<sup>ème</sup> arrondissement avec une meilleure logique territoriale, qui a été validée après concertation des communes. Ce changement implique pour Prangins un changement de triage, en passant du 122 au 124, et de ce fait un changement de Garde-forestier, Monsieur Daniel Kolly succédant à Monsieur François Mathey, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **4.3 Cours d'eau**

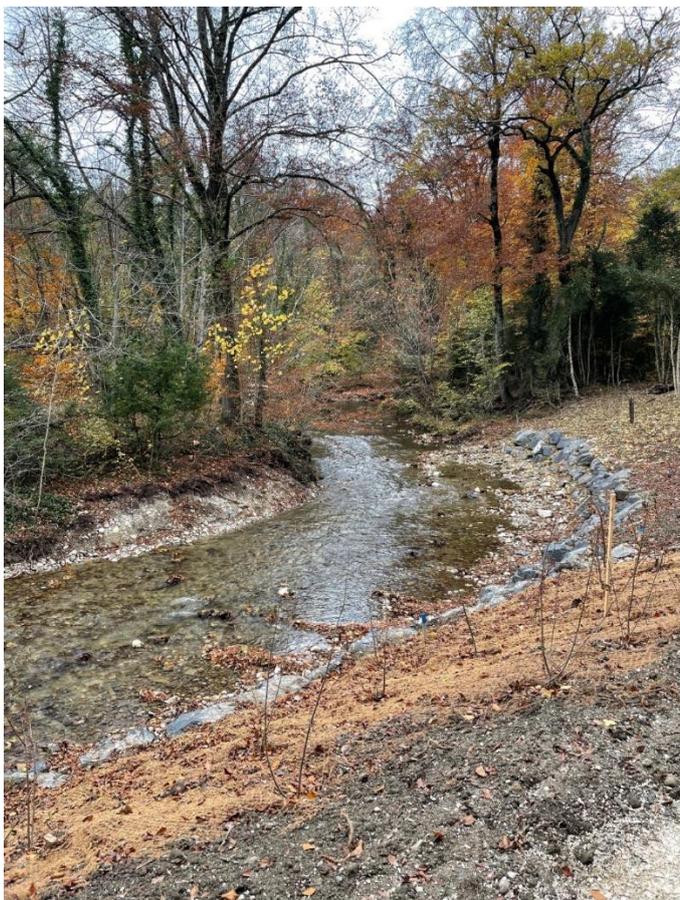
Préavis N°29/18 « Demande de crédit de CHF 344'000.- TTC concernant des travaux forestiers et de réfections des berges de la rivière La Promenthouse, à la suite des intempéries de janvier 2018 » déposé par la Municipalité au Conseil communal en septembre 2018

A la suite des crues exceptionnelles de janvier 2018 à la Promenthouse, les travaux de remise en état des berges étaient nécessaires sur trois zones distinctes du Golf-Club du Domaine Impérial.

Pour rappel, les travaux urgents (zone 3) ont été réalisés avant le dépôt du préavis en septembre 2018. Lors de la mise à l'enquête publique début 2019, une opposition a été faite par une organisation de protection de la nature pour les travaux en zone 1 et 2.

Afin de lever cette opposition, le projet a dû être réévalué avec toutes les parties prenantes. L'élaboration d'une étude de faisabilité pour la renaturation de la Promenthouse entre la Route Suisse et son embouchure a été convenue et une nouvelle variante pour les travaux a été acceptée. En effet, les travaux en zone 2 ont été abandonnés et l'emprise du projet s'est élargie en zone 1, notamment sur la Commune de Gland qui a donc été intégrée au projet.

Les nouveaux travaux prévus qui ont été associés à des travaux de renaturation ont fait l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête, qui s'est terminée le vendredi 18 juin 2021, simultanément sur les Communes de Prangins et de Gland, sans remarque ni opposition. L'autorisation cantonale pour les travaux a été obtenue le 19 août 2021. Les travaux ont pu débuter in extremis, fin septembre. Le Garde-pêche a émis une dérogation pour permettre que les travaux se terminent si nécessaire après le 15 octobre, date limite pour le début de la période de protection des truites qui est une espèce menacée. Les travaux se sont terminés en novembre.



*Travaux en zone 1 de la Promenthouse. Crédit : Virginia Tschopp*

Par ailleurs, l'étude de faisabilité pour la renaturation de la Promenthouse entre la Route Suisse et son embouchure s'est poursuivie en 2021. L'étude de faisabilité constitue une première étape pour une éventuelle renaturation de cette rivière, qui est l'une des plus importantes de la Côte et qui se situe en zone protégée. Bien que l'étude ne fût pas totalement finalisée, les travaux de la zone 1 mentionnés ci-dessus ont pu être considérés comme des travaux de renaturation avec des subventionnements plus importants. Deux autres projets d'études de faisabilité se sont également poursuivis, entre l'autoroute et la RC1 via la Serine et la Promenthouse, en collaboration avec les communes avoisinantes concernées et le Canton. Une renaturation permettrait de laisser plus de place à la biodiversité ainsi qu'une meilleure adaptation aux phénomènes de dangers naturels liés aux crues exceptionnelles en lien avec le réchauffement climatique. Une fois terminées, ces 3 études permettront d'avoir une vision globale des mesures à prendre sur la Promenthouse et son affluent la Serine, depuis l'autoroute jusqu'à son embouchure dans le Lac Léman.

#### **4.4 Les réseaux agroécologiques et les corridors biologiques**

La Commune de Prangins soutient le Réseau agroécologique Nyon-Région et participe au « contrat corridors » Lac-Pied du Jura.

D'une part, le Réseau agroécologique est une démarche volontaire initiée par les agriculteurs de la région depuis 2014, avec le soutien des communes et de la Région de Nyon en collaboration avec différents partenaires, pour mettre en réseau leurs surfaces de compensation écologiques (prairies fleuries, vergers, haies, jachères, etc.), selon les recommandations de l'Ordonnance fédérale pour la qualité écologique (OQE). Parmi les mesures figurent des ensemencements naturels de prairies, des plantations d'arbres et d'arbustes

diversifiées et des entretiens spécifiques favorables aux espèces caractéristiques de la région. Le Réseau agroécologique Nyon-Région est dans sa seconde phase de réalisation qui devrait durer jusqu'à 2026.

La Commune soutient le projet dans le cadre du Dispositif d'investissement solidaire de la Région de Nyon (DISREN), en étant membre du cercle porteur B du projet qui inclut les communes territoriales non-membres de Région de Nyon. Avec la nouvelle solution de financement mise en place en 2021 à travers le DISREN, la Commune paie un montant moins important qu'initialement prévu, mais le réseau d'agriculteurs touche un montant environ trois fois plus important. Comme la Région de Nyon n'a pas d'autre mécanisme de financement que le DISREN pour verser une part au réseau, celui-ci n'aurait pas pu toucher de subvention régionale sans que toutes les communes territoriales passent par un DISREN.

En 2021, les aménagements en faveur du paysage et de la biodiversité sur les terres agricoles de la région se sont poursuivis. 8.9 ha de semis de fleur de foin ont pu être réalisés, dont une partie en bandes au sein de grandes cultures pour servir à la mise en place d'alignement d'arbres dans des structures agroforestières. Ainsi le nombre d'arbres plantés a considérablement augmenté en comparaison des années précédentes, puisque 495 arbres fruitiers haute-tige sont venus, en cours d'hiver, s'ajouter aux nombreuses plantations de l'automne 2020. Ces plantes ont trouvé place dans 10 nouvelles surfaces de promotion de la biodiversité créées à cet effet.

D'autre part, le contrat corridors Lac-Pied du Jura est une convention signée entre partenaires privés, collectivités et associations pour un programme d'actions sur 5 ans sur l'ensemble du territoire des communes à l'exception de la zone agricole.

Dans ce cadre, une des 27 mesures a été la réalisation en 2021 d'un passage pour la petite faune et la faune piscicole dans le tunnel de la Promenthouse sous l'autoroute A1, situé sur les territoires communaux de Coinsins et de Duillier. Dans ce cadre, divers aménagements ont été réalisés, dont l'installation d'une rampe suspendue en partie sur une parcelle dont la Commune de Prangins est propriétaire. En effet, les cours d'eau et leur cordon boisé constituent des corridors de déplacement pour les espèces aquatiques et terrestres. La Promenthouse représente un enjeu important en termes de connectivité. Elle permet de relier le Jura et le Lac Léman, deux grands réservoirs de la biodiversité, ainsi que des territoires d'intérêt biologique prioritaire du Réseau écologique cantonal, comme le Bois de Chêne.

Le contrat corridor Lac-Pied du Jura est arrivé à échéance à fin 2021. Une évaluation a été menée avec les communes participantes, dont Prangins, pour mesurer le degré de satisfaction des communes par rapport à cet outil et identifier les points forts, les points à améliorer et les perspectives pour la suite. Le comité de pilotage de clôture s'est tenu fin novembre 2021. La sensibilisation et la formation des élus et employés communaux, la coordination et les échanges intercommunaux, les inventaires des espèces exotiques envahissantes, les mesures en faveur du Grand-Capricorne et du Lucane Cerf-Volant, les mesures pour améliorer la circulation des espèces, ainsi que d'autres mesures en faveur de la faune et de la flore ont été identifiées comme mesures phares du projet. Lors de cette séance, un atelier a été organisé pour identifier les besoins des communes pour une éventuelle suite du contrat corridor, la plupart des communes étant intéressées à poursuivre la démarche.

## 5. PORT DES ABÉRIAUX

### 5.1 Garde port

Le Garde-port assure aussi la fonction de responsable de la station d'épuration (STEP) et travaille à plein temps pour la Commune. Il occupe le logement de fonction du Garde-port, ce qui permet d'augmenter la sécurité de la zone des Abériaux.

Afin de répondre efficacement aux sollicitations des usagers du port, le Garde-port assure une présence plus soutenue durant la saison de navigation, plus particulièrement les week-ends. Dans ce cadre, un adjoint le remplace dans ses fonctions de Garde-port et de responsable de la STEP, lors de ses jours de congé.

### 5.2 Inondations

Lors des crues exceptionnelles du mois de juillet, le niveau du lac est monté de 40 cm par rapport à son niveau maximum. Ceci a entraîné le débordement du lac sur une partie du terre-plein inondant la grue et les locaux se situant autour de celle-ci. Grâce à la mise en place d'un barrage préventif de 20 mètres linéaires de sac de sables, ainsi qu'à l'installation de moyens de pompage dans ces locaux et ceux de la STEP, aucun dégât n'a été constaté sur ces différents ouvrages.



*Inondations au Port des Abériaux. Crédit : Florian Marmels*

### 5.3 Grue

Depuis 2020, les usagers qui souhaitent utiliser la grue doivent obligatoirement avoir suivi un cours d'utilisation de celle-ci donné par un formateur reconnu par la SUVA, cours comprenant une formation pratique donnée spécifiquement sur notre grue par le Garde-port. Dans ce cadre, le Service Environnement a

organisé, en mai 2021, une session de cours ouverte aux titulaires d'une autorisation d'amarrage au Port des Abériaux, ainsi qu'aux titulaires d'une autorisation d'amarrage aux ports de Nyon et de Crans-près-Céligny, dans la mesure des disponibilités. 23 personnes ont participé à cette journée qui s'est tenue dans le respect des mesures sanitaires en vigueur à cette date. Un cours sera prévu chaque année.

La modification des règles d'utilisation de la grue en 2020 a permis d'augmenter la sécurité, comme souhaité. Cette modification ne s'est cependant pas faite au détriment du chiffre d'affaires de l'utilisation de la grue, car celui-ci était semblable en 2021 à la période avant les modifications. En effet, les usagers des autres ports qui ne peuvent plus utiliser la grue à titre personnel l'utilisent par le biais d'un chantier naval.

#### **5.4 Vidéosurveillance**

Le bilan de l'utilisation des caméras de vidéosurveillance est positif. Les caméras ont permis de donner un signalement pour les deux actes de vandalisme qui ont eu lieu durant l'année. Par ailleurs, le nombre d'infractions restent relativement faible par rapport à la fréquentation de ce site. Les caméras contribuent probablement à créer un effet dissuasif. La vidéosurveillance a été efficace en regard des buts poursuivis par son installation.

Par ailleurs, le visionnement en direct avec des images floutées continue à être utile au Garde-port dans son travail de contrôle quotidien, notamment en ce qui concerne la sécurité lors de l'utilisation de la grue par les usagers.

Finalement, une nouvelle législature ayant débuté au 1er juillet 2021, des accès personnalisés ont été transmis aux nouveaux Municipaux en charge de l'environnement et de la sécurité.

#### **5.5 Manifestation pour les 30 ans du Port des Abériaux**

En raison de la crise sanitaire, la manifestation pour marquer les 30 ans du Port des Abériaux n'a malheureusement pas pu avoir lieu comme prévu en juin 2020. Elle a initialement été reportée au mois de mai 2021, puis finalement annulée, étant donné le nombre très important de personnes attendues pour cette manifestation et le fait que la situation sanitaire était toujours difficile à cette période.

#### **5.6 Révision du règlement du Port**

Un groupe de travail a été créé afin de mener une réflexion visant à rendre la navigation et nos infrastructures portuaires plus respectueuses du climat et de l'environnement. Ceci devrait aboutir à une révision du Règlement du Port des Abériaux. Les thématiques abordées seront, entre autres, la navigation partagée, la promotion de la mobilité électrique des bateaux et la lutte contre les microplastiques.

#### **5.7 Sécurité**

Un bloc erratique situé à moins de 100 mètres de l'entrée ouest du Port des Abériaux était un danger pour les embarcations avec un tirant d'eau important. En effet, son point culminant varie de 1.20 m à 1.80 m en dessous de la surface, en fonction de la saison. En 2021, une balise d'écueil rouge sur mât a été installée à proximité de ce bloc pour permettre de le signaler aux navigateurs.

### **1.3 Eaux du lac - Port**

Comme chaque été depuis 2019, la prolifération des plantes aquatiques a été très importante, ce qui a généré un important travail pour le Garde-port.

### **5.8 Fréquentation du Port**

Le nombre de nuitées pour les bateaux visiteurs en 2021, qui s'élevait à 985, était similaire aux années précédentes le Covid, malgré une météo très mitigée. Par ailleurs, le nombre de personnes soumises à la taxe de séjour était de 1'122.

La fréquentation sur les digues du port comme zone de baignade est toujours plus prisée.

# SERVICE AFFAIRES SOCIALES, ENFANCE & JEUNESSE

---

*Municipale responsable : Alice Durgnat-Levi*

Les principales missions du service Affaires sociales, enfance et jeunesse sont de

- Gérer les relations avec les aînés, l'aide aux logements, les relations avec la paroisse et les sujets relatifs à l'intégration des étrangers et des nouveaux habitants
- Gérer les relations et la coordination avec l'école et les partenaires scolaires, y compris pour les activités périscolaires
- Gérer les relations et la coordination avec l'association du réseau des Toblerone en relation avec l'accueil de la petite enfance, l'accueil familial de jour et l'accueil parascolaire
- Gérer l'accueil parascolaire communal le matin, le midi et l'après-midi (pour les 5P à 8P) et en coordination avec l'UAPE la Fourmilière, qui accueille les 1P à 4P.
- Elaborer et mettre en œuvre une politique jeunesse.

Après avoir mis en place en 2020 un accueil parascolaire communal après l'école pour les 7P et 8P, la Commune a repris en 2021 également l'accueil parascolaire du **matin** et élargi cet accueil communal aux enfants de la 5P à 8P (auparavant pris en charge par l'UAPE la Fourmilière). Une nouvelle collaboratrice, Mme Clémentine Hostettler, a été engagée en tant qu'assistante socio-éducative (ASE) au taux de 60% afin de renforcer l'équipe éducative sur le terrain.

## 1. AFFAIRES SOCIALES

### 1.1 Relations paroisses et cultes

Deux rencontres avec le conseil paroissial assurent le lien, le suivi des questions d'intendance et des projets communs (contes).

L'assemblée paroissiale permet de se tenir informé de la vie et affaires courantes de la paroisse. Lors de l'assemblée de novembre 2021 ont été évoqués les mesures à prendre pour remédier à la désaffection des paroissiens : l'enjeu reste de remobiliser notamment en renouant le contact avec les jeunes et engageant les nouveaux habitants. Les cultes familles mensuels, l'Eveil à la foi, les contes à Prangins, vont dans ce sens ainsi qu'un nouveau projet la Crypte pour créer du lien avec les jeunes. La Paroisse souhaite aussi être présente lors de la fête au village, à la suite de l'accueil des nouveaux habitants.

Cultes	18
Service funèbres	5
Mariage	-
Baptême	-

### 1.2 3<sup>e</sup> Age

La Municipalité a eu le plaisir de fêter 29 octogénaires, 19 personnes qui ont atteint 85 ans, 9 nonagénaires et une centenaire.

Les octogénaires reçoivent un panier garni préparé par l'épicerie et apporté par un membre de la commission sociale. Les personnes qui fêtent leurs 90 ans reçoivent la visite de la municipale en charge des affaires sociales, accompagnée d'un membre de la commission sociale, avec un bon d'une valeur de CHF 200.- auprès de l'auberge communale, un gâteau et un journal de leur année de naissance.

Pour les personnes fêtant leurs 100 ans, une visite est organisée en présence du préfet. Un courrier personnalisé avec un cadeau et un gâteau sont préparés pour l'occasion.

### **1.2.1 Alerte canicule**

En cas de déclenchement du plan canicule, les communes sont invitées à mettre en place un système de visites à domicile des personnes âgées de 75 ans et plus qui ne sont pas suivies par les services d'aide et de soins à domicile. Pour ce faire, la Municipalité a demandé aux 315 personnes concernées si elles souhaitaient être contactées. 4 personnes ont désiré être appelées si besoin. Ce sont les membres de la commission sociale qui prennent le relais et téléphonent aux personnes qui ont souhaité être contactées.

Les recommandations cantonales ont également été relayées via le site officiel de la Commune de Prangins.

### **1.2.2 Connaissance 3**

22 femmes et 17 hommes ont atteint l'âge de la retraite. La Municipalité les a félicités en leur offrant un bon d'une valeur de CHF 50.- à faire valoir auprès de « Connaissance 3 ».

Créée dans une perspective de formation continue tout au long de la vie, Connaissance 3 est l'Université des seniors du canton de Vaud. Ses activités s'adressent en priorité aux seniors, mais elle est ouverte à toutes et à tous, sans limite d'âge ni considération de diplôme.

### **1.2.3 Activités manuelles et créatrices**

Le groupe au complet compte 22 membres inscrits et une moyenne de présence de 13 personnes. Les activités ont pu être reprendre après les vacances d'été avec un groupe stable de 12 à 15 personnes par rencontre.

Les participants ont confectionné durant tout l'automne les décorations de table pour le repas des aînés et une nouvelle fenêtre du calendrier de l'Avent.

Le secteur jeu a aussi bien repris avec quelque fois plus de participants qu'aux activités manuelles. Les membres de l'atelier ont également confectionné la pâte à crêpes pour le 1<sup>er</sup> août et pour la fête au Village, tenu un stand d'information pour l'accueil des nouveaux habitants et organisé une activité intergénérationnelle l'après-midi pour les enfants de 6 à 10 ans.

### **1.2.4 Noël des Aînés**

Début novembre, la Municipalité a envoyé aux 528 personnes de 70 ans et plus, une invitation au traditionnel repas de Noël. 150 habitants y ont répondu positivement. La situation sanitaire s'étant ensuite nettement dégradée, la Municipalité a donc décidé de renoncer par prudence à cette manifestation.

En lieu et place, nos aînés ont reçu un assortissement de truffes et biscuits concocté par la Cheminée Dorée, accompagné d'un revigorant jus gingembre-curcuma et d'une carte de vœux de la Municipalité élaboré avec les écoliers des Morettes.

### 1.2.5 Goûter des Aînés

Soucieuse de maintenir les liens sociaux, la Municipalité a décidé de garder le goûter des aînés mais en dédoublant ce rendez-vous et en le proposant sur deux après-midis afin de limiter le nombre de personnes.

544 invitations ont été envoyées. 45 personnes se sont inscrites pour le jeudi 7 octobre et 28 personnes pour le mardi 12 octobre.

Le but de ce rendez-vous était de partager les expériences et sentiments autour de la crise et d'exprimer les préoccupations et besoins. L'association pranginoise l'Entre2 créée en 2020 par un ergothérapeute et une médecin généraliste ainsi que l'application A100m ont présenté leurs activités.

Les participants ont pu goûter quelques verrines élaborées par l'équipe du tea-room de Prangins ainsi que des spécialités de la Cheminée Dorée.



### 1.3 Etude éco-acoustique et Médiation de quartier au Morettes

En 2018, le Conseil et une pétition de la population avait demandé à la Municipalité d'envisager d'harmoniser les horaires sur la commune et ainsi d'étendre les horaires de la place des jeux des Morettes aujourd'hui limités à 20h00, à 22h00. La limitation est imposée par le permis de construire. Seule une étude acoustique pourrait fonder une telle extension, ou au contraire, étayer les plaintes du voisinage.

L'étude acoustique a été réalisée au mois de juin, dernière semaine d'école. La détermination du bruit ne concerne que celui produit par l'usage du terrain de sport (basket et football), et pas les bruits de la place de jeux, de la cour de récréation, voire du public utilisant les surfaces en herbe car ces nuisances sonores ne sont pas incluses dans la méthode de détermination pour les installations sportives.

L'étude a conclu que les valeurs limites sont respectées en journée, mais dépassées pour la période du soir (20h-22h), ce qui signifie qu'une exploitation au-delà de 20h (période jour) ne serait pas autorisée sur la base de cette étude. Indépendamment des niveaux d'évaluation obtenus, il semble que les paniers de basket produisent un bruit excessif lorsque les ballons viennent le frapper. Le choc et la vibration du panneau induite

sont distinctement audibles. Un contrôle et une correction de ces installations pourraient diminuer légèrement la gêne ressentie au voisinage.

#### **1.4 Accueil des nouveaux habitants**

174 nouveaux habitants ont élu domicile dans la Commune et ont été invités le samedi 4 septembre à une rencontre avec les autorités, responsables et intervenants communaux, représentants des sociétés locales pour échanger et se renseigner sur les questions concernant leur lieu de résidence. La manifestation 2020 ayant dû être annulée pour cause de covid, la Municipalité a également convié les nouveaux habitants de cette année.

57 personnes et 18 enfants ont répondu présent.



#### **1.5 Accueil des nouveaux citoyens et naturalisés**

En 2021, 38 personnes ont fêté leur dix-huitième anniversaire et l'accèsion à leur majorité civique. 24 personnes ont obtenu leur nationalité suisse et leurs droits civiques. La Municipalité les a félicités en les conviant au tea-room jeudi 18 novembre autour d'une raclette précédée d'une présentation officielle de la Municipalité, des parties politiques par la Présidente du Conseil et des projets jeunesse par la TSP (travailleuse sociale de proximité). Les jeunes citoyens se sont vus remettre un bon Payot d'une valeur de CHF 40.- et les nouveaux naturalisés, un livre intitulé « Vaudoiseries », un ouvrage sous forme de BD expliquant les

expressions du terroir vaudois. Les gagnants du quizz ont été récompensés avec un bon cinéma et une cheminée dorée.

10 nouveaux naturalisés, 8 nouveaux citoyens ont répondu présents.

La manifestation de 2020 ayant dû être annulée pour cause covid, la Municipalité a également convié à cette rencontre les nouveaux citoyens et naturalisés de cette année. 4 nouveaux citoyens de 2020 se sont inscrits.

## **1.6 Santé**

### **1.6.1 Défibrillateurs**

Le contrat d'entretien du défibrillateur installé à l'intérieur de la Maison de Commune est arrivé à échéance. Un montant de CHF 5000.- avait été budgété pour acheter un nouveau défibrillateur. Etant donné que nous avons également commandé un nouvel appareil pour les Abériaux auprès de SwissMedSolutions, nous avons pu bénéficier d'un rabais de 15%.

### **1.6.2 Sport en salle**

Lors de la saison froide, d'octobre à avril, la Commune de Prangins propose des sessions de « Sport libre » gratuites et tout public les dimanches dans les deux salles de sport des Morettes.

Cette proposition s'adresse à tous les Pranginois, de tout âge, en famille, en solo, entre amis, filles ou garçons et quel que soit le niveau sportif.

Deux tranches horaires sont organisées afin que les groupes d'âges soient plus homogènes :

- Les familles et les enfants jusqu'à 16 ans de 14h30 à 16h30.
- Les adolescents à partir de 16 ans et les adultes de 16h30 à 18h30.

La moyenne annuelle de participant s'élève à 28 personnes.

Malgré les restrictions COVID en place cet hiver, le niveau de participation est bon et la fréquentation mixte avec environ 1/3 de public féminin.

Les sports collectifs les plus pratiqués par les jeunes sont le foot, le basket, le volley et le badminton.

Les encadrants relèvent une belle dynamique entre adolescents et plus jeunes (8-12 ans), autour du football notamment.

### **1.6.3 Commission sociale**

La Commission sociale de Prangins, constituée en décembre 2016, est composée de 4 membres dont une nouvelle pour la législature 21-26 suite au départ d'un ancien membre lors de la dernière législature. Le but de cette commission est d'apporter une aide ponctuelle à qui en a besoin et créer du lien social avec des projets solidaires en lien avec les aînés.

Elle se déplace auprès des aînés lors des anniversaires des personnes de 80 ans, procède aux appels des personnes vulnérables lors du déclenchement de l'alerte canicule et tient un stand d'information lors de l'accueil des nouveaux habitants.

La commission participe également activement à l'organisation et la préparation du Goûter des Aînés et du Noël des Aînés.

C'est également une de ses membres qui est à l'origine de l'organisation des Repair Café à Prangins, pour donner une seconde vie aux objets (deux rencontres en 2021, le samedi 15 mai au Vieux-Pressoir et le samedi 4 septembre sur le parking des Fossés lors de la traditionnelle fête au Village ; toutes deux ont rencontré un joli succès avec 25 objets réparés avec succès.).

Les Repair Café sont soutenus activement par la Commune.

En 2021, les membres se sont réunis à deux reprises, soit le 25 mars et le 2 juin pour avancer sur divers projets, notamment l'implantation en phase test de boîtes à livre dans le village. Avec la nouvelle législature, il y a eu un départ et une arrivée au sein de la commission.

## 10 | La vie de nos sociétés locales

jeudi 26/03/21



## 1.7 Logements

Des appartements à loyers modérés sont proposés prioritairement aux Pranginois lorsqu'un logement se libère et la Commune est en charge de la sélection des dossiers qui lui sont soumis par la régie Burnier.

La Commune est d'une part propriétaire de 12 appartements à loyers modérés à la route de Bénex 6, immeuble "Très-le Châtel".

La commune de Prangins dispose également d'un droit de superficie sur les trois immeubles rue du Carroz (l'Ancienne Poste, la Forge et la Passade). La Coopérative des Plantaz dont le siège est à Nyon, en est propriétaire.

12 appartements adaptés à la route de Bénex-Dessus, dans la résidence dite Les Papillons, sont destinés à des personnes à mobilité réduite. La coopérative Cité-Derrière gère et la Commune fait partie de la commission d'attribution.

## **1.8 Subventions, dons, etc.**

### **1.8.1 Sacs poubelles**

Selon les articles 4 et 5 de la directive relative au Règlement sur la gestion des déchets, le représentant légal peut retirer gracieusement 10 rouleaux de sac 17 litres ou 5 rouleaux de sacs de 35 litres pour chaque enfant. Lors des deux années qui suivent la naissance, il peut retirer annuellement 4 rouleaux de sacs de 17 litres ou 2 rouleaux de sacs de 35 litres pour chaque enfant.

Sur les 50 naissances de 2019, 48 familles sont venues retirer leurs sacs, sur les 33 naissances 2020, 31 familles et sur les 28 naissances de 2021, 20 familles.

### **1.8.2 Messages aux parents**

Les Messages aux parents de Pro Juventute accompagnent les parents pendant les six premières années de vie de leur enfant. Rédigés de manière brève et concise, ils donnent aux parents des informations utiles et des conseils pratiques adaptés à l'âge de leur enfant.

13 familles ont profité des conseils prodigués dans ces brochures en 2021.

### **1.8.3 Taxe déchets**

Quelque 850 mineurs ne sont pas soumis à la taxe déchets, soit CHF 16'488.71 de taxes non perçues. Sur les CHF 9'000 d'exonération prévus pour les personnes à mobilité réduite à cause du COVID, CHF 9416.56 ont été utilisés cette année.

En revanche, les exonérations pour les jeunes en formation ont représenté un montant budgété de CHF 89'000.-

### **1.8.4 Dons**

Tout au long de l'année, la Commune est sollicitée par des demandes de dons de diverses associations. Un montant de CHF 6800.- a été réparti entre diverses associations destinées aux aînés et aux plus vulnérables.

Dans la lutte contre le Covid-19 et la campagne d'aide pour les commerçants de la Côte, la Commune a soutenu l'AEGR (Association Economique de Gland et Région) à hauteur de CHF 8'000.-.

### **1.8.5 Subventions**

Sept familles, dont une en cours d'année, ont déposé une demande d'aide financière pour les prestations parascolaires, et six dossiers ont été approuvés, car ils remplissaient les conditions de revenu minimum.

Aucune demande n'a été faite pour les subventions liées aux études musicales.

## **2. MANIFESTATIONS**

### **2.1 Fête des voisins**

Le principal objectif de cette fête est de favoriser la rencontre et de renforcer les liens sociaux entre les habitants d'un même immeuble qui se croisent tout au long de l'année sans prendre le temps de se connaître.

La Commune met à disposition du matériel (t-shirts, gobelets réutilisables et ballons) ainsi que des tables et des bancs.

Habituellement organisée en mai, la date a été repoussée au 24 septembre profitant ainsi des assouplissements sanitaires en vigueur à ce moment-là. Les Pranginois en ont été informés via un tout-ménage envoyé début septembre.

Six personnes des quartiers de Bénex-Dessus, Mélèze et Bruyère ont contacté la Commune pour organiser cette fête au sein de leur quartier. Une centaine de personnes ont profité d'une soirée estivale agréable pour échanger.



## 2.2 Concours de trottinettes

Suite au « Concours de trottinettes » organisé l'automne dernier, le service Affaires sociales, enfance & jeunesse a souhaité rééditer cette manifestation en la nommant « Fête au Skatepark » afin d'élargir les activités proposées et laisser libre cours à l'imagination des jeunes co-organisateurs. Cet événement s'est déroulé le samedi 28 août 2021.

La Commune de Prangins est le principal organisateur et responsable de la manifestation, en la personne de la responsable du service Affaires sociales, enfance et jeunesse. Cette dernière a géré le côté administratif de la manifestation et la coordination de tous les co-organisateurs suivants :

- Le Grant Scooter Shop (GSS) : encadrement de l'animation de l'événement sportif, du déroulement du contest et de la remise des prix (sponsors).
- La Travailleuse Sociale de Proximité (TSP) d'Espace Prévention : suivi régulier avec les différents groupes de jeunes du projet et stand de prévention lors de l'événement
- L'Association des Jeunes Pranginois (AJP) : ont organisé le côté « événementiel et artistique » de la fête. Ils ont invité d'autres sociétés locales à tenir un stand pour vendre de la nourriture/boissons. Ils ont aussi invité des restaurateurs de Prangins à proposer des foodtrucks (ex. Cheminée dorée, Tea-Room, etc.). C'est aussi eux qui se sont occupés du montage et démontage de la manifestation.
- Un graffeur de l'« Art'Soce » a réalisé en direct une fresque sur une énorme pancarte en bois au couleur de la Fête et a même pu faire un atelier pour des jeunes intéressés.

Il y a eu environ 250 spectateurs tout au long de la manifestation et 64 participants au concours de trottinette. Les participants ont beaucoup apprécié les prix remis pour les gagnants du concours.

### **3. ECOLES**

#### **3.1 Séances de coordination**

Les directeurs des écoles secondaires et primaires, les chefs de service et municipaux de la Commune de Nyon et Prangins tiennent des séances de coordination régulières, six en 2021. Ces réunions traitent d'affaires courantes (activités culturelles et hors bâtiments scolaires, fête des enfants, pause de midi, devoirs surveillés, sécurité et prévention, problématiques bâtiments et équipements scolaires, finances, élèves COES, relations avec les réseaux d'accueil de jour et avec l'Etat, communications avec les parents) ainsi que des projections concernant les besoins à venir.

Des réunions plus spécifiques à Prangins ont lieu avec le Directeur de l'Établissement primaire Nyon Jura et Prangins.

#### **3.2 Etablissement secondaire Nyon-Marens**

L'établissement Nyon-Marens est dirigé par M. G. Produit et comporte 47 classes. 161 élèves pranginois fréquentent cet établissement (année scolaire 2021-2022). Deux élèves pranginois suivent leur scolarité à Lausanne, en Sport-Etudes.

La Commune assume les frais de transport des élèves et contribue aux frais de repas pris au restaurant scolaire de Nyon-Marens.

L'année 2021 a malheureusement débuté avec des débordements de groupes d'élèves ayant obligé la direction, en collaboration avec les autorités communales, à prendre des mesures strictes au sein de l'établissement : modification de la gestion des récréations, mise en place d'un groupe de réflexion intégrant parents, élèves, professeurs, police municipale, intervenants sociaux, formations organisées tant pour les élèves (harcèlement) que pour les professeurs. Les mesures prises ont rapidement calmé les esprits et l'ambiance de travail fut renouvelée.

Compte tenu de la pandémie, six cérémonies de promotion se sont tenues au Théâtre de Marens permettant à 334 élèves de 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année de recevoir leur certificat de fin de scolarité.

L'année 2021 fut encore marquée par le décès en février de Annick Merat, sous-directrice, doyenne et enseignante à Nyon-Marens depuis 40 ans. Elle devait prendre sa retraite en juillet. Nombreux sont les élèves et les parents qui auront bénéficié de son génie humain.

#### **3.3 Etablissement Nyon Jura Prangins**

Pour rappel, cet établissement comprend quatre sites, à Nyon ceux Cossy et Gai-Logis, à Prangins ceux de la Combe et des Morettes. Il est dirigé par M. Guillod. Les doyennes à Prangins sont Mesdames Marlène Lopes pour les 3-8P et Sophie Ducret pour les 1-2P.

### 3.3.1 Covid

L'année civile écoulée a connu comme événement principal les suites de la gestion de la pandémie COVID-19, parallèlement aux projets du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), notamment le démarrage du chantier sur l'école inclusive lié au concept 360°.

### 3.3.2 Classe EEAA (école pour enfants atteints d'autisme)

Le site de Prangins, Combe 2, accueille désormais dans une de ses classes au-dessus du restaurant scolaire une classe de la Fondation de Vernand pour les enfants atteints d'autisme. La Commune participe ainsi à la volonté d'intégration que l'Etat de Vaud manifeste dans l'enseignement.

### 3.3.3 Educateur en milieu scolaire

Nous saluons l'arrivée au 1<sup>er</sup> août 2021 d'un éducateur en milieu scolaire, en renfort du pôle éducatif composé des médiatrices scolaires, de la conseillère école-famille et des enseignants formés à la méthode de la préoccupation partagée (lutte contre l'intimidation en milieu scolaire).

Au 1<sup>er</sup> août 2021, les effectifs sont les suivants pour l'entier de l'établissement :

Doyens	5
Enseignants et assistants à l'intégration	99
Elèves	924

Etablissement primaire Nyon Jura Prangins	Degré scolaire	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Les Morettes	1-2P	3	62
La Combe	3-8P	15	282
Nyon	1-8P	30	580
<b>Total</b>	<b>1-8P</b>	<b>48</b>	<b>924</b>

Une classe supplémentaire a été ouverte à la rentrée scolaire d'août pour des élèves de 7P. Elle a été entièrement équipée.

### 3.3.4 Dérogations

Selon l'article 64 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), toute famille a le droit de déposer une demande de scolarisation dans un autre établissement que celui correspondant à son domicile.

En 2021, pour le primaire, il y a eu deux demandes de dérogation pour Prangins provenant d'une commune voisine et une demande de dérogation pour scolariser un élève pranginois dans une commune proche.

### **3.3.5 Enclassement**

Neuf élèves primaires de la 2P à la 8P habitant à Nyon sont scolarisés à Prangins, trois élèves pranginois sont enclassés au sein de l'établissement Nyon Léman.

### **3.3.6 Informations/contacts avec les parents**

Les parents des élèves de Nyon Jura et Prangins ont été régulièrement informés de l'évolution de la situation scolaire et sanitaire. Les soirées de parents de début d'année scolaire ont été maintenues sous une forme respectant les directives en vigueur.

### **3.3.7 Manifestations et évènements sportifs**

Les décisions fédérales et cantonales liées à la gestion de la pandémie ont contraint à l'annulation de la quasi-totalité des activités sportives (camps), culturelles (spectacles) et festives (fête des enfants) pour l'année civile 2021. Lors de la dernière journée d'école, les écoliers ont pu néanmoins participer à des activités organisées par le château de Prangins et le traditionnel goûter leur a été offert par la Commune. Les camps ont été remplacés par des activités sportives à la journée.

## **3.4 Activités prévention et santé**

### **3.4.1 PSPS**

L'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS) permet de réunir différents experts des projets en partenariat avec les établissements scolaires et les milieux associatifs. Les activités suivantes, se sont tenues :

- Pour les classes de 3P à 6P : Parcours de fontaines en fontaines : à chaque fontaine, les élèves doivent répondre à une question différente d'un groupe à l'autre. Les réponses correctes leur permettront de reconstituer des mots symboliques autour de l'eau, élément précieux à préserver.
- Pour certaines classes de 3P à 6P : Les jardins pédagogiques : Susan Wakeman de l'association Bioterra anime des séquences didactiques selon des thématiques choisies : le lombricompost, les jardins printaniers, le jardin surprise, etc.

La doyenne de l'école de la Combe a relancé avec la commune l'ancien projet de carrés pédagogiques pour faire des animations. En collaboration avec les espaces verts, 10 nouveaux bacs en bois ont été installés et quelques plantons semés par les élèves.

- Pour toutes les classes de 1P à 8P : « Quoi de n'œuf à Pâques » : les classes décroissent avec une activité de bricolage, une chasse aux lapins en chocolat est organisée

Pour les 1-2P : L'école en forêt des Morettes : Activités pédagogiques au Bois-Carré

Un groupe santé composé d'une déléguée PSPS, d'une médiatrice, d'un médecin scolaire, de l'infirmière scolaire et de la doyenne travaille avec les élèves et les adultes pour contribuer au bien-être de l'enfant et de l'adolescent à l'école, afin de favoriser leurs apprentissages scolaires et sociaux.

### **3.4.2 Aïkicom**

Les ateliers extrascolaires Aïkicom EC mis en œuvre par la Fondation Jeunesse & Familles (FJF) et soutenus par la Commune de Prangins et la Ville de Nyon, ont pour objectif d'aider l'enfant à construire un bon climat relationnel, autant dans les espaces civils que sur le chemin de l'école ou en classe. Les deux cycles prévus

durant l'année scolaire 2021/2022 regroupent des élèves de 8 à 12 ans scolarisés ou domiciliés à Prangins et à Nyon. Parmi les 34 enfants qui participent régulièrement aux ateliers du mercredi et jeudi on retrouve 3 élèves pranginois. La volée 2020/2021 terminée en juin, a pu être menée à bien à la satisfaction générale.

De septembre à décembre, durant la première partie du cycle 2021/2022 et dans une ambiance qui, malgré tout, a pu demeurer propice aux apprentissages, les enfants ont découvert les outils de la communication et de l'aïkido, les menant vers une meilleure perception de soi. En incitant une participation active des enfants et en les encourageant à faire part d'expériences vécues, le groupe évolue vers une meilleure compréhension des situations de violence et des manières de les gérer. En aïkido, un certain nombre de techniques ont déjà été abordées et, progressivement, les enfants apprennent à maîtriser un adversaire tout en préservant son intégrité physique.

### **3.4.3 Prévention routière**

En début d'année, une circulaire a été envoyée à toutes les familles des enfants scolarisés à Prangins afin de les sensibiliser aux problématiques de sécurité sur le chemin de l'école et leur rappeler les possibilités de recourir au pédiibus.

La Police Nyon Région dispense des cours de prévention routière en milieu scolaire dès la 1ère année Harmos jusqu'à la fin de la scolarité.

Les élèves de 3P et 5P ont reçu la visite de la PNR en novembre pour les sensibiliser au danger de la circulation routière et pour leur enseigner les comportements corrects à adopter en tant que piéton et cycliste, notamment pour la traversée de la route.

Un cours Merle Blanc pour les deux classes de 4P a été donné en octobre afin de rappeler aux écoliers le bon comportement à adopter sur le chemin de l'école, apprendre et reconnaître les différentes familles des signaux routiers.

### **3.4.4 Dentiste, prophylaxie dentaire**

Afin de répondre aux exigences de la loi sur la santé publique, les communes sont tenues de faire contrôler annuellement la dentition de tous les enfants en âge de scolarité. La caravane dentaire s'est installée durant 4 jours en mai afin de contrôler les dents de tous nos élèves primaires, ce qui représente 18 classes.

### **3.4.5 Sport scolaires facultatifs**

42 élèves pranginois issus de 34 familles différentes sont inscrits aux sports scolaires facultatifs et suivent des cours tant à Prangins qu'à Nyon durant la saison 2021-2022.

Les cours à Prangins, suivis par 75 élèves, tant pranginois que nyonnais sont les suivants : unihockey, yoga relaxation, handball, voile et deux cours de comédie musicale. À Nyon sont donnés en sus des cours de badminton, capoeira, handball, échec, judo, natation, multisports, tir au pistolet à air comprimé, voile, volley, hockey sur glace et agrès.

La situation sanitaire continue malheureusement à peser sur le nombre total d'inscriptions, passant de 281 à 237 inscriptions. Heureusement, ces moments d'échanges et de socialisation importants pour la jeunesse ont pu se maintenir encore cette année. Au total 21 moniteurs dispenseront plus de 700 heures d'activités sportives sur l'ensemble de l'année scolaire 2021-2022.

## **3.5 Equipements**

### **3.5.1 Affichage numérique frontal (ANF)**

Au printemps, les techniciens du CIPEO (Centre informatique pédagogique de l'enseignement obligatoire) ont effectué un état des lieux précis du matériel et équipement existants afin d'évaluer les possibilités techniques pour une reprise des différents équipements et pour calibrer au plus près les besoins en ressources humaines, financières et matérielles.

En juin, l'appel d'offres public étant terminé, la DGEO a annoncé son choix et invité les communes qui le souhaitent à indiquer leurs besoins. Les achats se feront via une centrale.

En octobre, le GAS (Groupement des Autorités communales scolaires vaudoises), a demandé des éclaircissements à la DGEO concernant les questions financières. En effet les coûts annoncés ne comportaient pas les éventuels frais d'installations et de raccordement.

18 salles à la Combe, deux salles à Combe 2 et six salles aux Morettes doivent être équipées.

### **3.5.2 Conseil d'Etablissement**

Le Conseil d'établissement (CE) de Nyon et Prangins est composé de 4 quarts :

- 10 représentants et représentantes politiques
- 10 professionnels et professionnelles des écoles
- 10 parents d'élèves fréquentant les établissements scolaires de Nyon et de Prangins
- 10 représentants et représentantes de la société civile

Le mandat est de 3 ans, renouvelable, excepté pour les représentants et représentantes politiques, où le mandat dure 5 ans (équivalent d'une législature).

Le CE s'est réuni à deux reprises en mai et en novembre. Le quart politique s'est retrouvé renouvelé suite à la nouvelle législature.

### **3.5.3 Commission**

Le Conseil comporte cinq commissions : intégration, prévention, développement durable, conseil des élèves, forum des conseils d'établissement, qui se réunissent et travaillent entre les séances plénières.

Sur le plan de la Prévention, l'action pommes a pu à nouveau être renouvelée le 8 novembre pour le grand plus bonheur des écoliers.

La commission intégration a présenté le concept 360° pour une école inclusive qui sera implémenté dès la phase d'étude terminée, soit 2023.

### **3.5.4 Quart-parents**

Trois nouveaux membres ont rejoint le Quart parents.

8 réunions ont eu lieu depuis septembre 2020, organisées en visioconférence en raison de la pandémie. Pour une meilleure répartition des tâches, il a été décidé de rendre la place de présidence tournante chaque année, et de créer un poste de vice-présidence.

Pour 2021 :

- Présidence Fabienne Pointier
- Vice-présidente Stéphanie Mathiéson
- Secrétaire Joëlle Cimone

Une conférence sur le thème du "Bien-être des élèves et pandémie", animée par David Rochat, responsable d'équipe du PPLS (psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire), Claire Girardet, Cheffe de projet santé mentale-prévention du suicide de l'Unité PSP et Marthe Nicolet, Cheffe de projet santé mentale-gestion du stress de l'Unité PSP a été organisé en ligne le 16 mars 2021.

Cette conférence a réuni plus d'une vingtaine de participants.

Le 7 octobre 2021, le quart-parents a invité les parents d'élèves de Nyon-Prangins à un moment d'échange et à partager des idées de thématiques à aborder lors de prochaines conférences liées à l'enfance et à l'adolescence.

### **3.5.6 Médecin scolaire**

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, c'est la Dre Menghrajani, médecin scolaire pour l'établissement Nyon Jura et Prangins, qui occupe cette fonction. Sa mission repose sur le conseil, l'expertise, soins dans les domaines liés à la santé physique, mentale et sociale des enfants, intégration, accompagnement et protection des enfants en collaboration avec les familles et les partenaires à l'interne et/ou à l'externe de l'école.

Elle participe aussi au projet du concept 360° pour l'école inclusive.

Une matinée de vaccination (rappel tétanos) pour les 3P a eu lieu comme chaque année

## **4. ACCUEIL PARASCOLAIRE**

### **4.1 Accueil avant et après l'école**

L'Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire (APEMS) est un service mis en place par la Commune de Prangins destiné aux élèves scolarisés de la 5P à la 8P (8-12 ans) au sein de l'établissement primaire de la Combe. Il s'agit d'un accueil avant et après l'école, ainsi qu'à midi. La structure d'accueil (Combe 2) est idéalement située sur le site de l'établissement scolaire (Combe 1), le tout (avec la bibliothèque et l'accueil PPLS (Combe 3) formant un « campus ». Elle propose un lieu de vie collectif et multiculturel, dans lequel les règles relationnelles et organisationnelles sont claires et comprises de toutes et tous, afin de le rendre agréable à vivre.

La Commune propose aux enfants entrant en 5P jusqu'à la 8P une offre parascolaire complète. Depuis la rentrée 2021, l'APEMS inclue aussi les enfants de 5P et 6P et par conséquent, en conformité avec la loi, il propose également un accueil le matin. Cette prestation bénéficie de l'autorisation d'exploiter de l'Office de l'Accueil de Jour des Enfants (OAJE).

Les enfants sont sous la responsabilité du personnel communal dès qu'ils viennent valider leur présence au point de rencontre. L'APEMS est ouvert tous les jours pendant la période scolaire, soit 38 semaines, hormis les jours fériés officiels des écoles :

- tous les matins de 07h00 à 08h30 (les enfants amènent leur petit-déjeuner s'ils le souhaitent)
- les midis de 11h55 à 13h45 (5P-6P, 31 enfants) et de 12h05 à 13h45 (7P-8P, 16 enfants),

- et les après-midis de 15h20 à 18h30 pour les enfants de 5P et 6P (8-10 ans) et de 16h15 à 18h30 pour les enfants de 7P et 8P (10-12 ans)

Pour les 1-4P, l'accueil se fait au sein de la Fourmilière via le réseau du RAT. Pour la tranche horaire du mercredi après-midi seulement, pour laquelle il y a peu de demande, les enfants de 5-8P sont redirigés vers la Fourmilière. Celle-ci assure également l'accueil pendant les vacances scolaires.

La demande néanmoins pour un accueil communal pendant les vacances existe.

#### **4.2 Accueil à la pause de midi**

L'équipe du restaurant est composée de 5 auxiliaires, d'un coordinateur pédagogique avec formation ASE (assistant socio-éducatif), d'un-e 2ème ASE et d'une éducatrice HES. Un repas encadré, équilibré et sain est servi aux enfants. Les menus peuvent être consultés sur l'application MonAccueil. Un régime spécifique ou végétarien peut être commandé.

A la rentrée 2021, le restaurant scolaire a obtenu le label Fourchette verte. La principale recommandation par rapport à la pratique antérieure concerne la proportion de protéines, par rapport à l'ensemble de l'assiette. Le fournisseur de repas reste Compass mais avec un nouveau cuisinier, basé à Coppet, Terre-Sainte.

Le restaurant scolaire dispose de fours à micro-ondes : les enfants qui souhaitent amener un repas à réchauffer ou un pique-nique peuvent ainsi également accéder à l'accueil parascolaire, moyennant inscription (1 en 2021).

Les représentants légaux des enfants de 7P et 8P ont la possibilité d'inscrire leur enfant au repas seulement, pour ceux qui ne souhaitent pas bénéficier de l'encadrement et des activités après le repas dans la salle d'animation. Ils peuvent néanmoins se rendre librement à la bibliothèque communale.

Les 5 élèves de la classe EEAA fréquentent également le restaurant scolaire et prennent leurs repas avant la sortie des élèves de 5P-6P.

Sont inscrits :

- au repas avec accueil : 70 enfants de 5P-6P et 65 enfants de 7P-8P.
- au repas seulement 18 enfants de 7P-8P

#### **4.3 L'accueil libre des 13-17 ans**

L'autre nouveauté, depuis octobre 2021, concerne l'accueil après l'école des enfants du secondaire scolarisés à Nyon Marens ainsi que des jeunes jusqu'à 17 ans inclus.

En début d'année, un sondage auprès de 300 familles d'adolescents de cet âge a permis de jeter les bases de ce projet grâce aux 90 réponses reçues en retour, surtout celles des 13 et 14 ans, démontrant une demande pour un lieu à Prangins pour se retrouver, le mercredi, et surtout le samedi et les vacances scolaires. Le type d'activités souhaitées, parmi celles proposées (culturelles, ludiques, ateliers divers) étaient surtout les activités libres.

L'analyse des résultats du sondage et les discussions avec le groupe de jeunes rencontrés dans l'espace public par la travailleuse sociale de proximité (TSP), les visites de 3 centres de la région par la responsable de service ont permis de définir les contours du projet et ses objectifs. Un état des lieux avec le service des bâtiments a été fait pour référencer les lieux adaptés pour ce projet, dégageant l'option du Vieux-Pressoir,

situé au centre du village, comme la meilleure. La salle pourrait par ailleurs toujours être mise à disposition d'autres utilisateurs à d'autres horaires.

Le projet pilote a débuté le 9 octobre, avec une journée portes ouvertes. Les différentes animations proposées sont encadrées par des professionnels de l'éducation engagés par la Commune de Prangins.

#### **4.4 Décoration du sapin de Noël communal par les enfants de l'UAPE La Fourmilière**

Afin de ne pas céder à la morosité avec l'annulation des différentes fêtes de fin d'année, les enfants de 1P et 2P qui fréquentent l'UAPE La Fourmilière ont réalisé des créations qui ont été mises à l'honneur dans le hall de la Maison de Commune. Les mains d'enfants se sont activées après l'école pour façonner des boules, des guirlandes, des étoiles et autres décorations de Noël. Les élèves sont ensuite venus à la commune avec leur éducatrice parer de leurs œuvres les branches d'un beau sapin et ont eu le droit à un bon goûter pour les remercier.



*Décoration du sapin de Noël communal par des enfants de 1P et 2P*

#### **4.5 Devoirs accompagnés**

L'accompagnement des élèves dans leurs devoirs est assuré par des accompagnants aux devoirs engagés par la Commune de Prangins et rattachés au service de l'Enfance. Il est destiné aux élèves de la 5P à la 8P.

Le rôle de l'accompagnant aux devoirs est de garantir aux élèves des conditions favorables pour effectuer leurs devoirs en proposant des lieux propices au travail et un espace de travail calme. Les accompagnants orientent l'enfant et répondent à ses questions mais leur rôle n'est pas d'enseigner les notions étudiées en classe, de corriger les devoirs effectués ou de fournir un appui scolaire destiné à combler des lacunes ou des retards dans l'apprentissage scolaire. Les questions liées spécifiquement au contenu des devoirs se discutent uniquement avec l'enseignant.

En 2021, 33 élèves sont inscrits à cette prestation qui coûte CHF 4.-. et qui inclue un goûter, selon les recommandations Fourchette verte depuis la rentrée 2021.

La forte baisse de fréquentation par rapport à 2020 s'explique par l'ouverture d'un accueil après l'école qui inclut les devoirs. Cette prise en charge plus longue que les devoirs accompagnés et suivie d'animations est manifestement préférée des parents.

#### **4.6 Bibliothèque hors période scolaire**

La bibliothèque reçoit les enfants durant le temps scolaire pour des animations et activités organisées avec les enseignants. Hors temps scolaire, la Commune donne librement accès aux enfants, sur le temps de midi et deux après-midis par semaine, à cette bibliothèque très appréciée. Les enfants peuvent emprunter ou rendre des livres, ou simplement s'installer au calme et lire. Deux ordinateurs leur permettent de consulter le catalogue de livres. Chaque jour d'accueil, on peut compter une trentaine d'enfants qui vient à la bibliothèque après le repas de la cantine et autant lors des après-midis d'ouverture.

Le nombre de prêts annuels, environ de 6'000 en 2021, est remonté à son niveau habituel de 2019 et on peut même constater par les statistiques une légère hausse. Les prêts se répartissent selon différents types de lectures : 10% pour des albums, 26 % pour des romans, 30% pour les BD, 14% pour des documentaires, et 14% pour des mangas, le reste de 6% sont des prêts divers de type DVD, abonnements, etc. Les mangas acquis cette dernière année ont connu un grand succès et il était important de répondre à cette demande.

Une jeune stagiaire, Laura Goetschmann, est venue quelques après-midis apprendre le métier. Elle a pu participer à l'accueil des enfants dès la sortie de l'école et leur proposer des livres de Noël sous forme d'atelier.

#### **4.7 Contes et récits bibliques**

Mme Abrecht, diacre, est à l'origine de ce projet soutenu par la Commune depuis 2019 et réalisé conjointement avec l'aide bibliothécaire. La fréquentation, environ 6 fois par année, aux contes du monde entier et autres récits bibliques est régulière : il y a en moyenne une vingtaine de personnes par après-midi. Avec toutes les restrictions sanitaires imposées, fidéliser les gens à ce projet encore récent a été une petite victoire. On peut constater des familles très motivées qui ont continué à venir régulièrement. De plus le registre des contes s'est un peu élargi puisque, le diacre de la paroisse, accueille volontiers des récits d'autres religions.

### **5. UNITÉ D'ACCUEIL POUR ÉCOLIERS LA FOURMILIÈRE (UAPE)**

La Fourmilière est intégrée au Réseau d'accueil des Toblerones (RAT). La capacité d'accueil de cette Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) est de 84 places, grâce à la location par la commune d'une salle de classe pour l'instant inoccupée. En effet, les locaux sont prévus pour accueillir 60 enfants. Cette solution transitoire permet de répondre à la demande des familles en attendant la construction d'un restaurant scolaire au-dessus de la crèche (cf ci-dessous).

Le contexte sanitaire a continué à maintenir l'équipe en haleine, avec des directives mouvantes nécessitant une grande capacité d'adaptation pour continuer d'assurer avec le sourire la mission quotidienne auprès des enfants et des familles et rester une équipe soudée. Il a fallu recourir plus souvent à du personnel remplaçant, mettre en application divers plans de protection.

Par ailleurs, la Fourmilière affiche des comptes positifs, avec un taux d'occupation qui varie entre 89% et 93% depuis la rentrée d'août 2021. La Fourmilière n'a ainsi pas pâti de la reprise par la Commune de l'accueil des plus grands de %p à 8P. La démarche a bien au contraire permis une meilleure synergie entre les deux acteurs

de l'accueil de jour à Prangins (APEMS et UAPE) et de cibler les besoins et les approches pédagogiques. Le bilan très positif de l'institution de surveillance (visite de l'OAJE en novembre) confirme l'investissement de l'équipe pour garantir un accueil cohérent et de qualité.

### **5.1 Conseil de Fondation**

Durant l'année, un travail d'analyse approfondi des axes stratégiques de la fondation a été entrepris par les membres du Conseil ; cela a notamment permis l'élaboration du règlement d'organisation, du diagramme de fonctions et l'analyse des risques.

Le projet de réfection du site internet de la structure a été entrepris afin de créer un lien plus accessible pour les familles et dans le but de renouveler l'identité visuelle de l'institution.

Parallèlement, et suite à une nouvelle législature, en juillet 2021, la composition des membres du Conseil de fondation a été réadaptée, en accueillant deux nouveaux membres représentant pour l'un les parents des enfants accueillis, et pour l'autre, La Municipalité de Prangins.

En collaboration avec la Commune, le projet d'une crèche et d'un restaurant scolaire supplémentaire se poursuit afin de proposer un cadre de vie harmonieux aux familles pranginoises.

## **6. ACCUEIL PRÉSCOLAIRE**

### **6.1 Jardin d'enfants la Farandoline**

Structure privée d'accueil d'enfants en âge pré-scolaire dès 2.5 ans, la Farandoline a pour but de favoriser la socialisation des enfants. La Commune la soutient par un loyer modéré et la municipale de l'enfance maintient le lien, notamment en participant chaque année à l'assemblée générale de la structure.

Après deux années difficiles, la Farandoline a connu une bonne fréquentation en cette deuxième année de pandémie et de télétravail, ce qui a permis d'envisager l'avenir plus sereinement. La Farandoline a aussi adapté ses horaires des matinées pour convenir aux parents qui travaillent à mi-temps (7h00 – 12h00 ou 8h30 – 12h00) et a renoncé à l'ouverture les après-midi faute d'enfants.

### **6.2 Projet de crèche**

Suite à l'acceptation du préavis 55/20, demande d'un crédit d'étude de CHF 515'000 en vue de la construction d'un bâtiment comprenant une crèche et un restaurant scolaire à Prangins, en décembre 2020, avec un amendement à la baisse de CHF 80'000.-, le travail sur l'étude du projet s'est poursuivi. D'une part des séances régulières entre les représentants de la Commune - service bâtiments et enfance - et l'architecte ainsi que différents corps de métier se sont tenues. D'autres part des consultations ont eu lieu (OAJE, directrices d'autres crèches, future directrice de crèche) afin d'assurer un programme conforme et optimum. Le planning annoncé néanmoins n'a pu être tenu et connaît un retard d'environ 6 mois.

## **7. JEUNESSE**

### **7.1 Fête au skatepark**

(voir sous Affaires sociales « 3.2 Concours de trottinettes »)

La DGEJ a fait un appel aux communes pour des projets en faveur de la jeunesse qu'elle était prête à subventionner. La Municipalité a choisi de rééditer la « Fête au skatepark » le samedi 28 août 2021 (une

semaine avant la fête au village) entre 10h et 23h sur le site des Abériaux. La DGEJ donne à la Municipalité un montant de CHF 5'000.-.

## **7.2 Salle de révision**

La Commune de Prangins met à disposition des jeunes étudiant(e)s pranginois.es une salle de révision, située sur le site scolaire de la Combe, dans le bâtiment scolaire Combe II, au-dessus du restaurant scolaire. Ceci leur permet, tout en restant près de leur domicile, de préparer leur cours et en période d'examen, de réviser en toute quiétude.

La salle a une capacité d'accueillir une vingtaine d'étudiants tous les jours, du lundi au dimanche de **8h à 24h** y compris vacances scolaires et jours fériés.

L'accès à cet espace d'étude se fait sur demande en contactant les responsables M. Fabien Moresino ou M. Simon Müller.

Depuis la rentrée 2021-2022, cette salle est également utilisée pour les devoirs accompagnés les vendredis de 16h à 17h30.

## **7.3 Association des jeunes pranginois (AJP)**

Un temps à l'arrêt, l'association a repris possession des lieux qui leur était accordé au rez inférieur du collège de la Combe au mois de novembre, après avoir retravaillé les documents soutenant cette démarche (règlement, charte d'utilisation). A cette occasion, elle a invité le voisinage à des portes ouvertes le 24.

# SERVICE BÂTIMENTS

---

*Municipal responsable : Igor Diakoff*

Les principales missions du service Bâtiments, qui gère l'ensemble du parc immobilier communal, sont de :

- Concevoir et gérer les projets de constructions de nouveaux bâtiments communaux, ainsi que les projets d'assainissement et de transformations des bâtiments communaux ;
- Assurer la maintenance, l'entretien et la conciergerie des bâtiments communaux ;
- Assurer le fonctionnement des installations et l'optimisation de leur consommation d'énergie ;
- Assurer la location des salles des bâtiments communaux ;
- Assurer la gestion des baux à loyer des différents bâtiments communaux.

Les bâtiments communaux sont classés dans différentes catégories énumérées ci-dessous :

- Bâtiments locatifs : Vieux Pressoir, Villa du Port, Café-restaurant des Abériaux, Four Communal, Auberge communale, Buvette de la Plage, Bâtiment de service du Port ;
- Bâtiments administratifs : Voirie, Tour d'eau, Fontaines ;
- Bâtiments scolaires : Ecole/UAPE Les Morettes, Combe 1 (activités scolaires), Combe 2 (activités parascolaires), Combe 3 (activités périscolaires) ;
- Bâtiments mixtes : Maison de Commune, Centre communal Les Morettes, Maison Fischer ;
- Temple ;
- Bâtiment anciennement subventionné : Immeuble Très-le-Châtel.

## **1. ENTRETIEN, RÉPARATIONS ET FOURNITURES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Hormis l'entretien usuel des bâtiments communaux, les travaux courants suivants ont été effectués dans les différents bâtiments communaux.

### **1.1 Administration communale**

- Réfection de douze banquettes du Tea Room.
- Finalisation de la pose de la porte battante entre le guichet et le greffe.
- Remplacement du lave-vaisselle du tea-Room.
- Contrôle et révision de la paroi mobile fermant la porte du Conseil Communal.
- Remplacement de deux « servo-moteurs » faisant partie de l'installation de ventilation du bâtiment.
- Réfection des peintures du bureau de la Syndique, et de la Secrétaire Municipale.
- Les conduites hydrauliques de l'ascenseur de l'épicerie ont été remplacées afin de garantir la sécurité des usagers et éviter la pollution environnementale. Les relais de commutations internes ont également été changés.
- Remplacement des courroies des portes automatiques. L'usure est normale, ces portes étant très souvent sollicitées.



- Réfection des sols dans les locaux du contrôle des habitants par la pose d'une moquette.
- Une vitrine d'affichage de la documentation a été fait par la voirie, celle-ci se trouve au 1<sup>er</sup> étage de l'administration communale.



## 1.2 Collège de la Combe

Hormis l'entretien usuel effectué, des travaux suivants ont été entrepris :

- Le contrôle OIBT a été effectué dans ce bâtiment, la remise aux normes est en cours.
- Installation d'une borne Wi-Fi dans la salle de Travaux Manuels.

- Des détecteurs automatiques de lumière ont été installés dans les vestiaires des garçons.
- Une découpe du mur en béton a été faite dans la cour arrière du bâtiment, proche de la rampe d'accès, ceci afin de faciliter les manœuvres des véhicules d'entretien.
- Un grillage de fermeture anti-intrusion a été installé sur la toiture, ceci suite à de nombreux problèmes de vandalisme suite à la présence de personnes non autorisées sur la toiture
- Remplacement de plusieurs pièces de la verrière de l'abri vélo par des tôles suite à du vandalisme
- Suite à l'arrêt de la 2G, un nouveau système d'appel d'urgence a été posé sur l'ascenseur. De plus, les conduites hydrauliques de l'installation ont été remplacées afin de garantir la sécurité des usagers et éviter la pollution environnementale.
- Une grande vitre du collège a été vandalisée et brisée en novembre 2020. Son remplacement est prévu en 2021.
- Contrôle et mise en conformité de l'installation d'exutoire de fumée sur la partie Ouest du bâtiment
- Installation d'un système d'appel d'urgence dans l'ascenseur.

### **1.3 Complexe des Morettes**

Hormis l'entretien usuel, les travaux suivants ont été effectués :

- Les boucles du chauffage au sol ont été purgées et rincées.
- Suite à des infiltrations d'eau survenues lors de forts événements pluvieux, les boiseries de la salle de Gym ont été remises en état.
- La centrale de la détection incendie a été modernisée.
- Un panneau d'affichage a été posé vers l'entrée de la salle de Gym.
- Suite à l'arrêt de la 2G, un nouveau système d'appel d'urgence a été posé sur le monte-charge.
- Achat d'un piano d'occasion.
- Les rideaux de la scène ont été remis en état.
- Remplacement du circulateur du chauffage
- Remplacement des grilles de sols situées dans le bâtiment, à l'entrée du hall.

### **1.4 Maison Fischer**

- Deux ventilateurs ont été posés dans la salle de l'USL sous les combles.
- Remplacement de 5 stores vénitiens au 1<sup>er</sup> étage, dans les bureaux de la police des constructions et port/environnement.

### **1.5 Vieux Pressoir**

- Ce bâtiment est utilisé depuis le mois de septembre essentiellement comme centre d'animation pour les jeunes.

## 1.6 Temple



Hormis l'entretien usuel effectué, des travaux suivants ont été entrepris :

- Réfection du panneau d'affichage et du porte-documents.

## 1.7 Voirie

Hormis l'entretien usuel, des travaux suivants ont été entrepris :

- Un filet brise vent a été posé sur la partie ouverte du couvert.
- Suite à des infiltrations d'eau survenues lors de forts évènements pluvieux, un entretien et un contrôle des fixations de la toiture.
- Remplacement de la liste de sécurité de la porte automatique.



- Des protèges poteaux ont été confectionnés par le service de la voirie.

## 1.8 Villa du port

Suite à la mise en place du réseau de fibre optique, il est apparu que des écoulements d'eaux suivent les gaines et s'infiltrent dans le bâtiment. Une chambre d'eaux claires a été construite au droit du bâtiment pour corriger ce problème.

### **1.9 Café-restaurant des Abériaux**

- Mise en conformité du tableau électrique suite au remplacement de la ventilation en 2020.
- Mise en conformité des raccordements électriques des vestiaires suite au contrôle OIBT.
- Modification des éclairages et pose de sèche-mains électriques dans la buvette.
- Ajout d'une soupape de sûreté sur les chauffe-eau solaires, suite au contrôle d'entretien du boiler en 2020.
- Démontage et fabrication d'un faux-plafonds en inox sur le couvert d'entrée suite à du vandalisme.

### **1.10 Tour d'eau / fontaines**

Hormis l'entretien usuel effectué, aucuns travaux spécifiques n'ont été effectués.

### **1.11 Four communal**

Hormis l'entretien usuel effectué, aucuns travaux spécifiques n'ont été effectués.

### **1.12 Auberge communale**

- Remplacement des conduites hydrauliques et vannes parachutes du monte-charge suite aux diverses infiltrations d'eau survenues avant la mise en place de caniveaux
- Remplacement du four Combisteamer dans la cuisine et adaptation de l'écoulement d'évacuation des eaux.
- Mise en place d'une télégestion pour la production de chaleur du bâtiment. Ceci a nécessité le tirage de ligne Internet. Mise en place de parois inclinées en bois dans la fosse à pellets afin d'optimiser la quantité de matière combustible.
- Suite à une inondation de la cuisine, deux appareils de ventilation ont dû être changé, le boîtier de commande ainsi que le servomoteur.

### **1.13 Buvette de Promenthoux**

- Hormis l'entretien usuel effectué, des travaux suivants ont été effectués :
- Réfection du carrelage du local arrière-cuisine.
- Installation d'un transmetteur pour la gestion des alarmes de la pompe de relevage des eaux usées.
- Installation d'un défibrillateur.
- Remplacement de la pompe du lave-vaisselle industriel
- Fabrication d'une cabine de change pour les baigneurs en hiver.



### **1.14 École des Morettes**

- Remplacement de la machine à laver.
- Réparation d'une sonde sur la production de chaleur.
- Pose d'une protection en inox vers les lavabos dans les classes.
- Modifications mineures suite au contrôle OIBT.

### **1.15 Cantine Scolaire + 3 classes (Combe 2)**

- Hormis l'entretien usuel effectué, des travaux suivants ont été effectués :
- La PAC produisant la chaleur pour les bâtiments de la cantine et la bibliothèque s'est arrêtée dans les derniers jours du mois de décembre 2020. Cet arrêt de fonctionnement a permis à l'eau, contenu dans l'installation de gelé. Ceci a eu pour conséquence la rupture d'un échangeur rendant hors service la production de chaleur. Des travaux de réparation ont été effectués dans le courant de l'été 2021. En attendant, un chauffage électrique d'appoint a dû être installé en urgence (début 2021) afin de pallier ce manque de production lors de l'hivers 2020-2021
- Un circulateur du réseau de chauffage solaire a dû être changé.
- Le système de production thermique des panneaux solaires a été adapté par la pose de vannes d'équilibrage.
- Un panneau d'affichage a été posé à l'entrée du bâtiment.
- Pose d'un film de protection sur les vitres, afin de créer une intimité et de protéger les vitres des salissures.

### **1.16 Bibliothèque Scolaire/PPLS (Combe 3)**

Hormis l'entretien usuel effectué, les travaux suivants ont été effectués :

Le variateur de fréquence de l'ascenseur a été remplacé.

## **2. GESTION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

La Municipalité a pour mission de gérer son patrimoine immobilier. Dans ce contexte, elle loue des locaux communaux à des privés pour :

- Des bureaux au 1er étage du four communal.
- Des commerces : une épicerie, une garderie à la Maison de Commune, une boulangerie dans le four communal.
- Des restaurants : un tea-room, une auberge communale, un café-restaurant aux Abériaux, l'espace Promenthoux.

La Municipalité gère ces derniers en tenant compte de plusieurs facteurs, qui sont :

- Des considérations sociales.
- La contribution du commerce au dynamisme de la vie locale.
- L'animation du centre.
- Des considérations économiques.
- Le type de commerce.

### **2.1 Café-restaurant des Abériaux**

La buvette des Abériaux est la propriété de la commune de Prangins. Cet objet est loué à la société Pareja Sàrl qui en assure l'exploitation depuis de nombreuses années.

# SERVICE CULTURE ET SOCIÉTÉS LOCALES

---

*Municipal responsable : Igor Diakoff*

Les missions du service sont :

- Gérer le soutien à la création artistique et organiser des manifestations culturelles ;
- Gérer les relations avec l'ensemble des sociétés locales.

## 1. RÉCITAL DE VIOLON

Le 2 juillet 2021, nous avons eu la joie de proposer un récital de violon à la Salle de Spectacle des Morettes avec Bogdan Zvoristeanu violon, Premier violon solo de l'Orchestre de la Suisse Romande, et Saya Hashino piano, Professeur à la Haute Ecole de Musique de Genève. Ce récital, de haute tenue, a ravi un public que l'on aurait souhaité plus nombreux.

## 2. PRANGINS BAROQUE

La musique instrumentale et vocale du baroque français a été au cœur de l'édition 2021 de Prangins Baroque. L'équipe de Prangins Baroque, en mêlant la musique instrumentale baroque à la danse et au théâtre, en a révélé toute la finesse et le potentiel dramatique.

Deux concerts ont eu lieu au Temple de Prangins ainsi qu'au concert de clôture en plein air dans la cour du Château de Prangins. Tous ces événements étaient ouverts au public et gratuits. Cette année, un spectacle jeune public proposé aux classes de l'établissement primaire Nyon Jura et Prangins est venu compléter l'offre pour la nouvelle édition.

De plus, pendant cinq jours, notre équipe artistique composée de spécialistes reconnus de cette période, a instruit et préparé des jeunes talents internationaux préalablement sélectionnés. Ces ateliers, également ouverts au public ont invité chacun à venir assister à un processus créatif de la plus haute qualité. L'équipe artistique 2021 a compté plusieurs artistes d'exception, notamment :

- [Emmanuel Resche-Caserta](#) est un violoniste baroque réputé. Il est notamment à la tête de l'orchestre Les Arts Florissants.
- Florian Carré, claveciniste et coach vocal, travaille lui aussi régulièrement avec [Les Arts Florissants](#) ainsi qu'avec de nombreux autres ensembles baroques de réputation internationale.
- La musique baroque française étant étroitement liée à la danse, nous avons invité [Pierre-François Dollé](#), chorégraphe et danseur renommé, spécialisé dans la danse ancienne. Il collabore avec la danseuse [Marie-Nathalie Lacoursière](#).
- Pour le spectacle jeune public, il est secondé par la comédienne [Géraldine Moreau-Geoffrey](#). [Constanza Meza-Lopehandia](#) veille à l'effet visuel de la scène avec ses créations de costumes.
- Ces invités ont rejoint l'équipe qui a déjà participé au succès de la première édition: [Kateryna Sokolova](#), metteuse en scène; [Dušan Toroman](#), claveciniste; et [Marijana Mijanović](#), contralto et directrice artistique de Prangins Baroque. Ensemble, ils ont assuré une expérience inoubliable au public.

### **3. LE GIRON DES MUSIQUES**

Malgré la pandémie de Covid, cet événement bien que tenu à huit clos a rencontré un très joli succès.

Malgré quelques petits soucis techniques inhérents à cette première, vous avez été plus de 330 spectateurs uniques à vous connecter sur le lien [www.prangins2020.ch](http://www.prangins2020.ch)

Près de 2300 spectateurs ont assisté à l'une ou l'autre présentation pour près de 10 jours continus de visionnement !

### **4. THÉÂTRE AMATEUR DE PRANGINS – TAP**

Le TAP a présenté son spectacle « Boris re-Vian » du 12 au 27 novembre 2021 avec une mise en scène de Thierry Piguet.

### **5. UNION DES SOCIÉTÉS LOCALES**

Il est réjouissant de souligner l'implication des sociétés locales dans ces 2 événements que constituent la Fête Nationale du 1er août et notre Fête au Village, début septembre.

Les sociétés locales ont bien travaillé et ont permis, ainsi, de maintenir les 2 fêtes contre vents et marées pandémiques.

La Fête au Village a connu une nouvelle dynamique grâce au choix d'un nouvel emplacement, le parking des Fossés, et de nouvelles activités ont reçu un succès unanime, pour le plaisir de tous.

De plus un travail minutieux sur les coûts donné la possibilité de réaliser de substantielles économies dont une partie a pu être affectée à des prestations supplémentaires.

La collaboration entre l'USLP et la Commune – la Municipalité et les différents services impliqués, en particulier la voirie - a été fort appréciée par les Pranginoises et Pranginois.

# SERVICE FINANCES

---

*Municipal responsable : Jean de Wolff*

Les missions du service sont :

- Gérer la politique financière
- Gérer la comptabilité générale

## 1. BOURSE COMMUNALE

Le service Finances est composé d'une boursière à 70% et d'une collaboratrice à 80%. Le service remplit sa mission principale liée à la gestion financière de tous les services de notre commune. Elle assume également un certain nombre de prestations et de renseignements aux citoyens dans leurs relations financières avec la Commune.

Elle a notamment accompli les tâches suivantes :

- L'élaboration du budget annuel en collaboration avec les membres de la Municipalité et chefs de service ;
- La tenue de la comptabilité générale ;
- La saisie et le paiement des fournisseurs ;
- La gestion des débiteurs, du contentieux ;
- La gestion de la trésorerie et des emprunts ;
- La présentation mensuelle des écarts budgétaires aux directions respectives ;
- L'envoi régulier à la COFIN et COGEST des informations financières requises ;
- La gestion des investissements et des amortissements ;
- La facturation des taxes et prestations communales ;
- La gestion des salaires du personnel fixe et auxiliaire ;
- Les déclarations TVA, AVS, etc. ;
- Le bouclage et la présentation des comptes annuels ;
- La préparation et rédaction des préavis financiers (taux d'imposition ; budget ; comptes).

Le service Finances en chiffres

Ecritures comptables	26'378
Factures débiteurs	4'628
Encaissements des factures	3'279

## 2. MIGRATION DU SYSTÈME DE GESTION

A fin 2021 a commencé la migration vers le nouveau système de gestion nommé ERP. Ceci a impliqué de la part du personnel du service Finances un travail conséquent de migration vers ce nouveau système. Toutes les données contenues dans l'ancien système ont dû être copiées dans le nouveau, puis vérifiées quant à leur intégrité et souvent corrigées. Le but de ce travail était de pouvoir terminer le bouclage de l'année 2021 sur le système précédent et de pouvoir démarrer l'année 2022 sur le nouveau. De plus, le personnel du service a dû apprendre à travailler avec le nouveau système afin d'être prêts début 2022. Ceci a donc impliqué, fin 2021, un travail considérablement plus élevé qu'à l'accoutumée pour les collaborateurs.

# SERVICE CONTRÔLE DES HABITANTS

---

*Municipal responsable : Jean de Wolff*

## 1. CONTRÔLE DES HABITANTS

Les principales missions du service Contrôle des habitants sont de :

- Tenir le registre des habitants et mettre à jour des données
- Communiquer diverses informations aux différentes administrations
- Gérer les prestations à la population en lien avec le registre des habitants

Le Contrôle des habitants (CH) a donc pour but de fournir aux autorités et aux administrations publiques les renseignements dont elles ont besoin, y compris à des fins statistiques, au sujet des personnes établies dans sa commune. Les tâches du CH consistent essentiellement à localiser la population résidente, non pas tant pour des raisons de police, que pour permettre à l'État et aux communes d'accomplir nombre de leurs tâches. Le CH ne sert pas seulement à tenir le rôle des contribuables ou le registre civique, mais est indispensable pour répartir entre les communes certaines charges publiques qui se fondent sur le critère de la population résidente. C'est en outre au CH qu'il incombe de fournir les bases statistiques permettant d'établir une planification convenable. Le CH met aussi à disposition du public des renseignements qui, sans porter atteinte à la protection de la sphère privée, peuvent faciliter les relations entre les particuliers.

L'attribution de l'EGID (identifiant bâtiment) permet de géo-référencer (rattacher localement) les données de personnes. L'attribution de l'EWID (identifiant logement) garantit que les contrôles des habitants regroupent tous les habitants dans leur commune sous forme de ménages statistiques, c'est-à-dire de personnes vivant dans un même logement.

### 1.1 Personnel CH

Madame Vanessa Preti, préposée, qui était active à 100 %, a terminé fin mars 2021. Muriel Gervaix, sa collègue, est alors devenue la préposée dès le 1.4.2021 à 90 %. Une nouvelle collaboratrice, Anaïs Maradan, a commencé le 01.06.2021 à 80%. Une auxiliaire va les rejoindre en 2022 pour environ 1 jour par semaine, pour les seconder en vue de l'arrivée prévue de près de 400 nouveaux habitants au 2<sup>ème</sup> trimestre 2022.

## 1.2 Evolution de la Population

	2021					2020				
	Hommes	Femmes	Garçons - de 16 ans	Filles - de 16 ans	Total	Hommes	Femmes	Garçons - de 16 ans	Filles -de 16 ans	Total
<b>Suisses</b>	1102	1285	243	242	2872	1086	1272	235	244	<b>2837</b>
<b>Etrangers</b>	437	446	136	132	1151	448	450	137	141	<b>1176</b>
<b>Fonctionnaires internationaux</b>	17	20	7	6	50	19	26	11	9	<b>65</b>
<b>Personnes en séjour</b>	14	11	0	0	25	14	13	1	0	<b>28</b>
<b>Permis L (1 an)</b>	3	4	0	0	7					
<b>Totaux</b>	<u>1573</u>	<u>1766</u>	<u>386</u>	<u>380</u>	<b>4105</b>	<u>1567</u>	<u>1761</u>	<u>384</u>	<u>394</u>	<b>4106</b>

Les données de la population résidente permanente des communes au 31.12.2021 correspondent à l'état du Registre cantonal des personnes (Siti) au 31.12.2021.

La population résidente permanente comprend :

- la population suisse établie.
- la population étrangère bénéficiant d'un permis de séjour d'au moins un an.
- les fonctionnaires d'organisations internationales.
- la population du domaine de l'asile résidant en Suisse depuis une année au moins.

## 1.3 Ménages

Habitants par ménage	Nombre de ménages		Nombre d'habitants	
	2020	2021	2020	2021
1	491	475	491	475
2	516	520	1032	1040
3	288	282	864	846
4	305	289	1220	1156
5	84	85	420	425
6	11	20	66	120
7	2	5	14	35
8	0	1	0	8
9	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1697</b>	<b>1677</b>	<b>4106</b>	<b>4105</b>

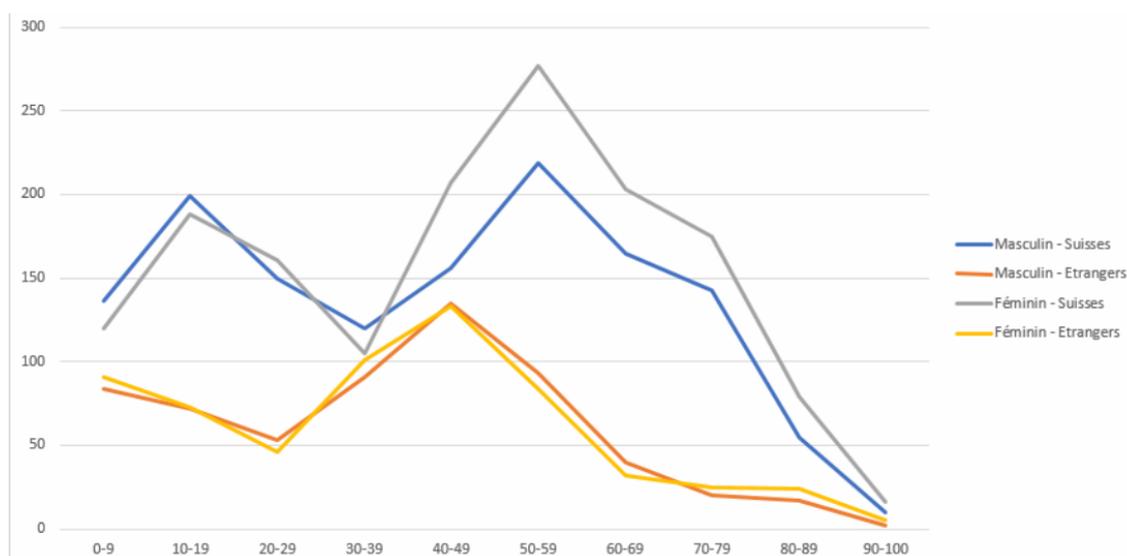
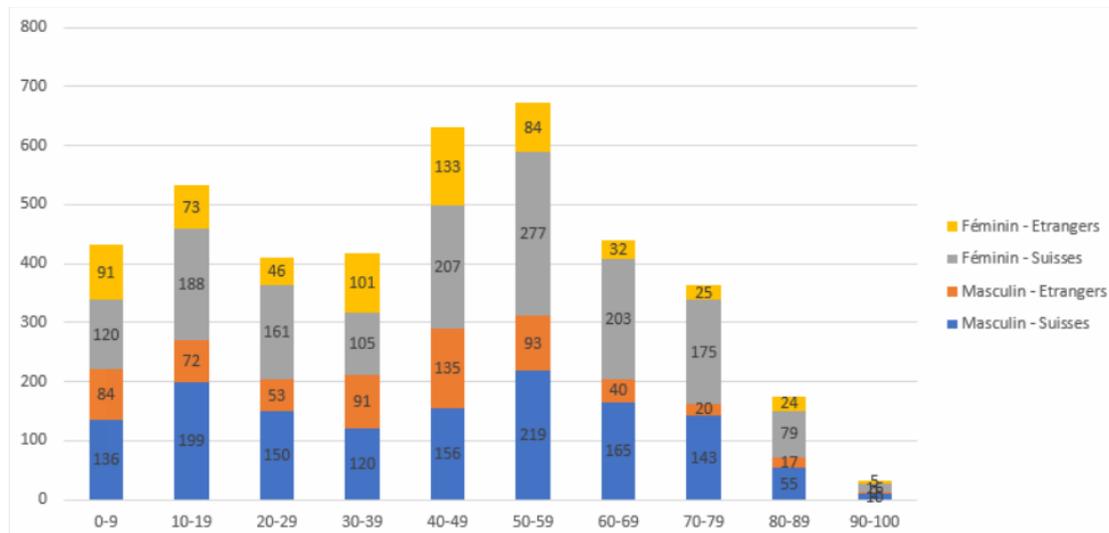
Nombre de ménages	Nombre d'habitants	Moyenne
1'677	4'105	2.42

## 1.4 Moyenne d'âge

2020 : 41 ans.

2021 : 42.81 ans.

Année	Masculin		Total Masculin	Féminin		Total Féminin	Résultat total
	Suisse	Etrangers		Suisse	Etrangers		
	2020-2029	23	16	39	11	16	27
2010-2019	143	86	229	150	96	246	475
2000-2009	214	60	274	184	60	244	518
1990-1999	133	64	197	143	52	195	392
1980-1989	116	93	209	123	114	237	446
1970-1979	167	136	303	235	123	358	661
1960-1969	225	87	312	250	77	327	639
1950-1959	158	30	188	200	26	226	414
1940-1949	123	18	141	166	29	195	336
1930-1939	47	16	63	62	19	81	144
1920-1929	4	1	5	7	2	9	14
<b>Résultat total</b>	<b>1353</b>	<b>607</b>	<b>1960</b>	<b>1531</b>	<b>614</b>	<b>2145</b>	<b>4105</b>



## 1.5 Nationalités

Les étrangers résidant sur sol pranginois représentent 61 nationalités, dont les plus représentées sont les résidents français (318), portugais (156) et italiens (136).

## 1.6 Demandes de cartes d'identité

2021 42 cartes d'identité pour enfants et 93 cartes d'identité pour adultes.

2020 19 cartes d'identité pour enfants et 69 cartes d'identité pour adultes.

## 1.7 Mutations enregistrées (pour 2021 = jusqu'à la date de la migration)

Mutations	2020	2021 (->6.12.21)
Arrivées	321	322
Départs	330	321
Changements d'adresse	131	136
Changements de nom	18	20
Changements de papier permis	466	470
Corrections diverses	169	172
Echanges de clés (dès 2016)	112	113
Décès	22	22
Séparations	12	31
Divorces	17	9
Partenariats enregistrés	0	0
Mariages	17	21
Naissances	34	29
Naturalisations	27	46
Tutelles/curatelles	4	4
Adresses postales (dès 2016)	245	250
<b>Total des mutations</b>	<b>1925</b>	<b>1966</b>

## 1.8 Confessions

Habitant(e)s selon confession				Prangins	
Etablissement		(Tous)		Date:	31.12.2021
Commune d'annonce		(Tous)			Actuel
Nombre - ID-Personne		Sexe			
Suisses		Confession	Masculin	Féminin	Résultat total
Suisses		Inconnu	641	688	1329
		Catholique romain	362	410	772
		Protestant	346	427	773
		Communauté israélite/juive	2	6	8
		(vide)	2	0	2
<b>Total Suisses</b>			<b>1353</b>	<b>1531</b>	<b>2884</b>
Etrangers		Inconnu	446	432	878
		Catholique romain	145	160	305
		Protestant	16	22	38
<b>Total Etrangers</b>			<b>607</b>	<b>614</b>	<b>1221</b>
<b>Résultat total</b>			<b>1960</b>	<b>2145</b>	<b>4105</b>

2021 : **1077** catholiques, **811** protestants et 2217 sans/autre : **4105**.

2020 : **1135** catholiques, **849** protestants et 2122 sans/autre : **4106**.

## 2. NATURALISATIONS

L'office Naturalisations gère :

- les naturalisations

En 2021 le Greffe a réceptionné 44 demandes de candidats à la naturalisation, à qui elle a indiqué les étapes à suivre pour l'obtention finale du passeport rouge. Les ressortissants ayant déposé leur dossier de naturalisation provenaient des pays suivants : Iran, France, Hongrie, Portugal, Brésil, Italie, Suède, Pays-Bas, Allemagne, Pologne, Grande-Bretagne, Royaume-Unis, Etats-Unis, Kosovo, Maroc, Afrique du sud, Irlande, Belgique et Lettonie.

La commission de naturalisation a auditionné 26 personnes dont des mineurs accompagnés par leurs parents. Ce moment des auditions est très apprécié aussi bien par les membres de la commission que par les requérants à la naturalisation, malgré l'anxiété de certains en début de séance ; il permet un échange informel, de faire connaissance de part et d'autre : les autorités rencontrent les futurs bourgeois et bourgeoises, et le candidat a également l'occasion de poser des questions aux autorités.

46 personnes ont finalement obtenu leur nationalité suisse et en conséquence la Bourgeoisie de Prangins durant l'année 2021.

# SERVICE RESSOURCES HUMAINES

---

*Municipal responsable : Jean de Wolff*

Les principales missions des Ressources Humaines sont les suivantes :

- Préparation du cadre réglementaire en matière de RH ;
- Préparation du cadre administratif en matière de RH ;
- Gestion de la politique de recrutement en collaboration avec les municipaux concernés ;
- Gestion de la politique salariale ;
- Gestion des assurances sociales et de l'ensemble des procédures administratives ;
- Coordonner les formations ;
- Exécution de projets spécifiques : mise à jour de la politique et du règlement du personnel, élaboration d'une politique salariale, mise à jour des processus et des outils d'évaluation, mise à jour du concept santé et sécurité, sélection et mise en place des outils informatiques RH tels que le système de gestion des temps.

La gestion des Ressources humaines a été assumée en 2021 par la secrétaire municipale adjointe, laquelle a toutefois démissionné de ce poste fin 2021 pour reprendre la responsabilité de secrétaire municipale au sein d'une autre commune. La gestion des Ressources humaines sera assumée à l'avenir par la secrétaire municipale titulaire, actuellement en congé maternité. L'intérim jusqu'à son retour a été assuré directement par le Municipal responsable.

Dans le cadre de leurs missions, les Ressources humaines assurent les tâches suivantes :

- Gestion des relations avec l'ensemble des prestataires d'assurances sociales et d'assurances professionnelles liées au personnel (rédaction des certificats et de courriers divers, démarches auprès des assurances en cas d'accidents ou de maladies, etc.) ;
- Implémentation du processus de recrutement en collaboration avec les Municipaux, chefs de service et/ou responsables d'équipe concernés et proposition de candidats à la Municipalité ;
- Assistance des collaborateurs, cadres ou Municipaux en matière de formation ;
- Supervision de la formation de l'apprentie de commerce (fonction de maître d'apprentissage du responsable RH).

Pendant cette année 2021, les Ressources humaines ont été également sollicitées pour huit recrutements en CDI et trois recrutements en CDD. Nous avons spécifiquement engagé une secrétaire municipale et son adjoint, une employée du greffe en CDD converti ensuite en CDI, une employée à 50% au service Bâtiments, une employée à 50% au service Urbanisme, une employée à 80% au Contrôle des Habitants, une employée à 80% au service Finances et un apprenti au service des Travaux publics, déchets, voirie et espaces verts. A fin 2021, il restait comme poste ouvert celui de responsable du service Bâtiments.

Au niveau des départs, la Commune a vu partir sa secrétaire municipale, son adjointe et une employée du greffe. Une autre employée du greffe a pris sa retraite fin 2021. Nous avons, fin 2021, mais effectif en janvier 2022, licencié une personne au service Travaux publics, déchets, voiries et espaces verts.

## 1. EFFECTIFS

### 1.1 Tableau des effectifs communaux

Services/secteurs	EPT 01.01.2021	EPT 31.12.2021
Administration générale & relations extérieures	2.70	2.70
Ressources humaines	0.20	0.20
Naturalisations, sécurité	0.05	0.05
Finances	1.20	1.40
Contrôle des habitants	1.90	1.70
Urbanisme	1.50	1.70
Environnement	2.70	2.85
Affaires sociales, enfance & jeunesse	2.29	2.89
Culture & sociétés locales	0.10	0.10
Travaux publics, déchets, voirie et espaces verts	8.80	8.80
Bâtiments	6.10	6.10

### 1.2 Apprentis

Apprentis	Contrats actifs fin 2021
Apprentie employée de commerce	1.0
Apprenti agent d'exploitation - Conciergerie	1.0
Apprenti agent d'exploitation – Voirie	1.0

### 1.3 Auxiliaires

Auxiliaires	Contrats actifs fin 2021
Nettoyeuse, archiviste, déchetterie, port	2.00
Eglise	2.00
Cantine, parascolaire, sport en salle*	10.00
Patrouilleurs*	5.00
Devoirs surveillés	5.00
Contrôle de la population	0.00
Nettoyage école	5.00

\*Certains occasionnels sont comptabilisés dans deux rubriques.

# OFFICE INFORMATIQUE

---

*Municipal responsable : Jean de Wolff*

L'office Informatique gère :

- Les systèmes d'information de la Commune ;
- Les infrastructures informatiques et téléphoniques, y compris la pose d'antennes sur le territoire communal ;
- Les imprimantes et les photocopieuses de la Commune.

Pour gérer ses systèmes d'information, la Commune de Prangins s'est appuyée historiquement et principalement sur un prestataire externe : la société Infolog. Cette dernière lui a fourni à ce jour la majeure partie de son infrastructure informatique ainsi que son progiciel de gestion intégrée. Cet ERP (Enterprise Ressources Planning), dont elle est éditrice, comprend notamment le contrôle des habitants, le registre civique, la gestion financière, ainsi que la gestion du port et la location de salle au public.

Début 2020, la société Infolog a annoncé à la Municipalité sa décision de mettre un terme à la relation contractuelle avec la Commune de Prangins pour fin mars 2022 et de reprendre l'intégralité du matériel loué à la commune.

Sur la base du préavis 61-2020 « Demande de crédit de CHF 290'000.- TTC pour le remplacement des logiciels de gestion financière, communale et métiers » la commune de Prangins a débloqué un crédit pour un nouveau logiciel ERP adjugé depuis à la société Prime Technologies.

Dans le dernier trimestre 2021, les préparations et travaux de la migration, qui est prévue sur 4 mois entre la fin du dernier trimestre 2021 et celle du 1<sup>er</sup> trimestre 2022, ont démarré au service Finance et au Contrôle des Habitants. La migration des autres services est prévue, quant à elle, à la fin du premier trimestre 2022. L'objectif était pour le service Finance de migrer déjà fin 2021 afin de démarrer l'exercice 2022 sur le nouvel ERP tout en clôturant l'année 2021 avec l'ancien ERP. L'objectif était pour le Contrôle des Habitants de migrer avant la fin 2021 afin de démarrer 2022 avec le nouveau système, tout en gardant pendant 3 mois l'ancien système comme référence.

En parallèle une analyse du parc informatique actuel ainsi que des besoins des près de 40 utilisateurs a été conduite en 2021 avec le concours de la société Network Corner. Cette dernière a été sélectionnée en remplacement de Infolog sur un processus de gré à gré, pour devenir le futur gestionnaire de parc et hébergeur après fin mars 2022.

Un audit de sécurité informatique a également été conduit par la société E-Secure. Ses conclusions ont été intégrées dans la solution de gestion de parc proposée par Network Corner pour le futur.

# TRANSPORTS PUBLICS

*Municipal responsable : Jean de Wolff*

L'office des Transports publics gère :

- Le bus urbain ainsi que le bus régional ;
- Les cartes journalières CFF.

## 1. CONTRAT AVEC LES TRANSPORTS PUBLICS NYONNAIS (TPN)

Un nouveau contrat d'exploitation entre les TPN, la Ville de Nyon et la Commune de Prangins a été signé le 15 février 2021 avec effet rétroactif au 1er janvier 2021 et une validité de 5 ans. Ce contrat diffère de l'ancien en ce sens qu'il est basé sur une offre de service fixe pour l'année à venir, faite chaque année par les TPN avant le 30 avril et validée 6 mois à l'avance par la commune. Tout changement substantiel qui implique des modifications d'horaires, doit se faire dans avec un délai supplémentaire de 12 mois. L'offre une fois acceptée est considérée définitive, ce qui veut dire qu'il n'y aura pas à l'avenir de couverture des pertes ou de participations aux bénéfices comme nous l'avons connu avant 2021.

Pour mémoire le financement de la ligne 805 se fait d'entente entre les deux communes de Nyon et Prangins, selon une clé de répartition territoriale. La part à financer par la Ville de Nyon est de 31.25% et celle par la commune de Prangins de 68.75% des montants non-couverts par les revenus et les subventions. Une comptabilité analytique auditée par les autorités cantonales compétences définit la clé de répartition des charges pour la ligne 805, par rapport aux autres lignes et aux charges globales des TPN.

Le Municipal en charge des transports publics de Prangins siège au conseil d'administration.

### 1.1 Fréquentation de la ligne 805

Comme en 2020 cette ligne de bus est l'une des plus fréquentée du réseau urbain des TPN.

Année	Nombre de voyageurs
2012	200'695
2013	239'058
2014	220'540
2015*	377'304
2016	401'846
2017	435'879
2018	468'869
2019	482'190
2020	342'045
2021	360'838

\*passage de la ligne 805 au ¼ d'heure

## **1.2 Tracé ligne 805**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021 les bus de la ligne 805 ont suivi un tracé modifié en lien avec les travaux de reconstruction du pont de la Redoute. En conséquence et dès cette date, la ligne 805 ne franchit plus le pont et est déviée par la route de l'Etraz.

## **2. RÉPONSE AU POSTULAT RUMLEY**

Au mois de mai 2021, M. Sébastien Rumley, Conseiller Communal à Prangins, a remis un postulat au Conseil Communal demandant à la Municipalité d'étudier une solution dans le but d'améliorer les temps de parcours pour les habitants de Prangins se rendant ou rentrant de Nyon gare sans avoir à traverser l'entier du village. La Municipalité a répondu positivement le 25 juin 2021 à ce postulat et l'a transmis aux TPN pour étude.

## **3. CARTES JOURNALIÈRES**

Sur les 1'429 cartes journalières disponibles en 2021 (4 cartes par jour) et mises en vente en priorité auprès des Pranginoises et Pranginois, 963 ont été vendues (contre 734 en 2020 et 1'249 en 2019). En d'autres termes, 67.4% des cartes journalières ont trouvé preneur et le reste est simplement perdu.

Au vu de la baisse structurelle de la demande après 2 ans de COVID, la Municipalité a repoussé fin 2021 l'achat de la 4<sup>ème</sup> carte à des jours meilleurs.

# SERVICE TRAVAUX PUBLICS, DÉCHETS, VOIRIE & ESPACES VERTS

---

*Municipal responsable : Jean-Marc Bettems*

Les principales missions du service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts sont :

- D'assurer l'entretien des espaces verts, des terrains de sport, des places de jeux, du cimetière, de la plage de Promenthoux ;
- D'assurer de l'entretien des routes, des cheminements, de l'éclairage public et du mobilier urbain ;
- De gérer la déchetterie, explorer et introduire les opportunités de recyclage, valoriser les déchets, d'introduire des éléments incitatifs et de sensibilisation au tri pour les usagers ;
- De réaliser selon les moyens techniques à disposition des projets d'espaces publics, de places, de chaussées, de cheminements et d'aménagements favorisant la mobilité ;
- D'encadrer et de contribuer au bon déroulement et à la sécurité des chantiers réalisés par des entreprises externes sur le territoire communal pour le compte de la Commune et aussi chez les privés lorsqu'il y a emprises sur le domaine communal ;
- Assurer l'entretien des canalisations des eaux claires et usées ;
- Gérer la bonne fonctionnalité, l'extension, le renouvellement des canalisations ;
- Gérer et assurer la fonctionnalité des diverses pompes de relevage des eaux usées et des eaux claires.

## **1. VOIRIE ET ESPACES VERTS**

### **1.1 Travaux d'entretien et nouveaux aménagements**

Plusieurs travaux d'entretien ont été réalisés en 2021 :

- Rénovation, comme chaque année, d'une partie des bancs publics de la Commune

### **1.2 Cimetière**

Les 3 portails du cimetière ont fait l'objet d'un thermolaquage afin de les protéger de l'usure du temps. Une haie a été agrandie dans l'emplacement des tombes à la ligne du cimetière.

### **1.3 Place de jeux**

Les places de jeux communales ont fait l'objet d'entretien usuels cette année. L'installation se trouvant dans la cour de l'école du collège de la Combe a nécessité le remplacement de deux plateaux faisant suite à une usure marquée de ceux-ci. Le cordage de l'arbre à grimper situé à la place de jeux des Abériaux a également fait l'objet d'un remplacement. L'arbre à grimper de la place de jeux des Morettes a été remplacé suite à du vandalisme.

#### **1.4 Terrain de football**

En plus des travaux usuels d'entretien, un décompactage et un sablage des deux terrains a été effectué. Ces travaux ont pour objectif de rendre plus perméable le sol avec une amélioration des conditions d'infiltration. 60 m<sup>3</sup> de sable ont ainsi été injecté sur les deux terrains avec de bons résultats observés.

Deux buts amovibles ont été acquis pour équiper le terrain B, celui se trouvant proche du lac. Cette acquisition permet aux joueurs du FC Prangins de pouvoir utiliser le terrain en différents endroits préservant ainsi mieux l'état du gazon.

#### **1.5 Plage de Promenthoux**

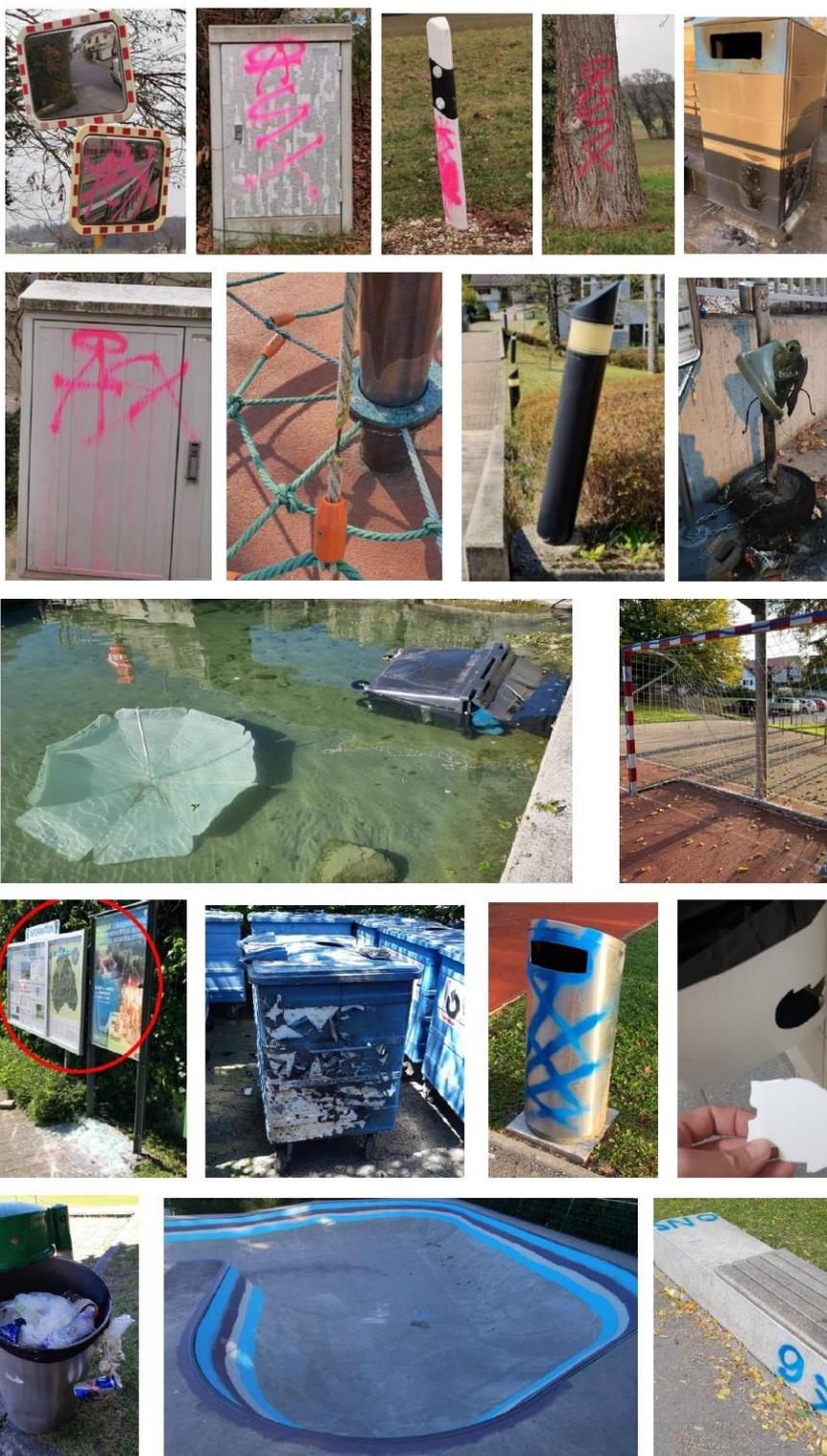
La plage de Promenthoux connaît un succès toujours plus important bien au-delà de la commune. La gestion de cette dernière a été reprise par la commune dans le courant de l'année 2021. L'accès dorénavant gratuit sur le site est l'élément marquant de cette reprise. De petits aménagements divers ont été effectués suite à cette transition avec entre autres, un aménagement de deux WC mobiles durant la belle saison. Des racks à vélo ont également été ajoutés à proximité de l'entrée de la plage. La signalisation à l'attention des amateurs de stand-paddle a été renforcée. L'accumulation de sédiments à l'endroit de la berge où est installée la chaise automatique pour personnes à mobilité réduite a nécessité un dessablage pour retrouver sa fonctionnalité. Le service des espaces verts intervient les diverses tempêtes survenant sur le lac déposent divers matériaux en majorité organiques (bois et d'algues essentiellement). L'objectif étant de pouvoir rapidement rendre la plage propre est accessible aux usagers. Une étude visant à améliorer la gestion générale, les accès, le parcage a débuté en automne. Elle déploiera ses effets pour l'ouverture de la saison 2022. Quelques petits aménagements simples pour la baignade en saison froide ont été installés.

#### **1.6 Collège de la Combe**

Le service des espaces verts a participé à la mise à niveau des bacs à fleurs et légumes au collège de la Combe. L'objectif de cette initiative, portée par le corps enseignant, est de pouvoir proposer à chaque classe du collège de la Combe, un bac destiné à faire découvrir le fonctionnement d'un petit potager de manière très ludique et pratique. Un espace pour les plantes aromatiques a complété cet aménagement.

#### **1.7 Mobilier urbain**

Le service veille au bon entretien du mobilier urbain réparti sur le territoire communal. La période hivernale est propice à ce genre de prestation car la végétation est au repos. Les bancs publics et les poubelles sont régulièrement contrôlés et révisés. Dans la suite du remplacement à terme des poubelles publiques, l'année 2021 a vu la mise en place de 5 poubelles publiques. Ces poubelles de type « requin » sont robustes et garanties contre le vandalisme, tels les graffitis, et sont anti-feu.



Comme chaque année, un grand nombre d'incivilités sont à déplorer sur le territoire communal. En effet, entre les graffitis, le « littering » et les diverses déprédations du mobilier urbain, nos services doivent faire face rapidement à l'enlèvement des débris pour des raisons de sécurité ou afin de décourager les vandales d'en commettre.

## 2. TRAITEMENT DES DÉCHETS

### 2.1 Déchets ménagers

Pour l'année 2021, 424 tonnes (To) de déchets ménagers ont été récoltés dans les 62 containers enterrés de la commune. Ces déchets ont été acheminé sur le site de la SADEC à gland pour ensuite être mis sur le rail en direction de l'usine d'incinération Tridel à Lausanne. Des contrôles ponctuels sont effectués par le service Travaux concernant la présence de sacs non taxés. Les propriétaires sont, dans la mesure du possible, identifiés et dénoncés à la PNR.



### 2.2 Déchetterie intercommunale « En Messerin »

Pour sa cinquième année complète de fonctionnement, la déchetterie en Messerin a vu passer environ 1609 tonnes (To) de déchets tout confondus provenant des Communes de Prangins et de Duillier.

L'apport des déchets est en légère diminution par rapport à 2020. Une diminution d'environ 35 tonnes, tout déchets confondus, est à comparer avec l'année 2020 (-2,2%).

Quatre campagnes de contrôle des macarons ont été effectuées durant l'année. Dans l'ensemble, ces contrôles se passent de mieux en mieux. Les usagers de la déchetterie se sont habitués et le système des macarons autocollants font leur preuve. Toutefois nous sommes encore surpris de certaines incivilités rencontrées lors de certains contrôles envers le Securitas.

L'espace troc a été fermé durant la pandémie, il l'est toujours à ce jour.

Un compteur de véhicule a été installé à l'entrée de la déchetterie dans le courant du mois d'août. Nous comptons entre 6'500 et 7'150 véhicules par mois. Ce qui fait une moyenne de 6'819 véhicules de moyenne sur les quatre derniers mois de l'année.

### **2.3 Déchets spéciaux ménagers**

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017, la déchetterie en Messerin est devenue Centre de collecte pour les déchets spéciaux ménagers (DSM) pour les communes d'Arzier, Bassins, Begnins, Coinsins, Genolier, Givrins, Le Vaud et Vich.

Pour l'année 2021, ce sont 26.07 to qui ont été récoltées. La ristourne financière ainsi obtenue pour ces volumes couvre les frais de transport et de traitement de ces déchets.

### **2.4 Papier / carton**

183.30 tonnes de papier et 136.02 tonnes de cartons ont été récoltées en 2021. Fort heureusement, la situation sur le marché de la reprise du papier et du carton a évolué favorablement durant cette année.

Durant cette année, nous avons à nouveau eu des ristournes intéressantes :

- Entre Fr. -6.- et Fr. -148.- la tonne pour le papier.
- Entre Fr. -13.- et Fr. -123.- la tonne pour le carton.

### **2.5 Appareils électriques (Swico/Sens)**

Le tri de ces différents appareils électriques a rapporté la somme d'environ CHF 5'740.- à la déchetterie en Messerin pour l'année 2021.

### **2.6 Textile**

En 2021, sur tout le territoire communal ainsi qu'à la déchetterie « En Messerin », ce sont plus de 33 tonnes de textiles et de chaussures usagés répartis comme suit :

27.482 tonnes à la déchetterie En Messerin

4.637 tonnes à l'éco-point du Curson

1.816 tonnes à l'éco-point des Fossés

### **2.7 Recyclage du verre**

A la déchetterie en Messerin, ce sont près de 195.40 To qui a été récolté en 2021 (+ 1% par rapport à 2020). Pour l'heure, les chiffres pour la rétrocession du verre en 2021 ne sont pas encore disponibles mais pour l'année 2020, cela représente un montant de CHF 19'573.35, couvrant ainsi les frais de transports.

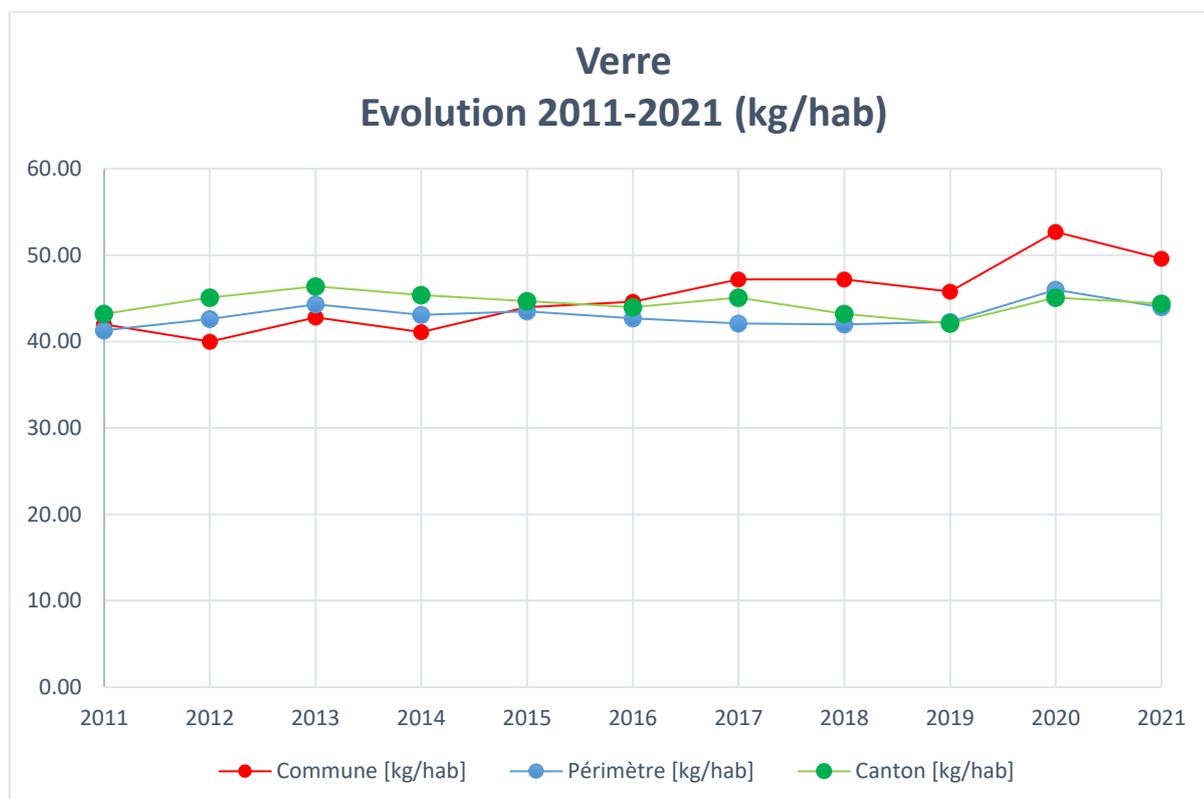
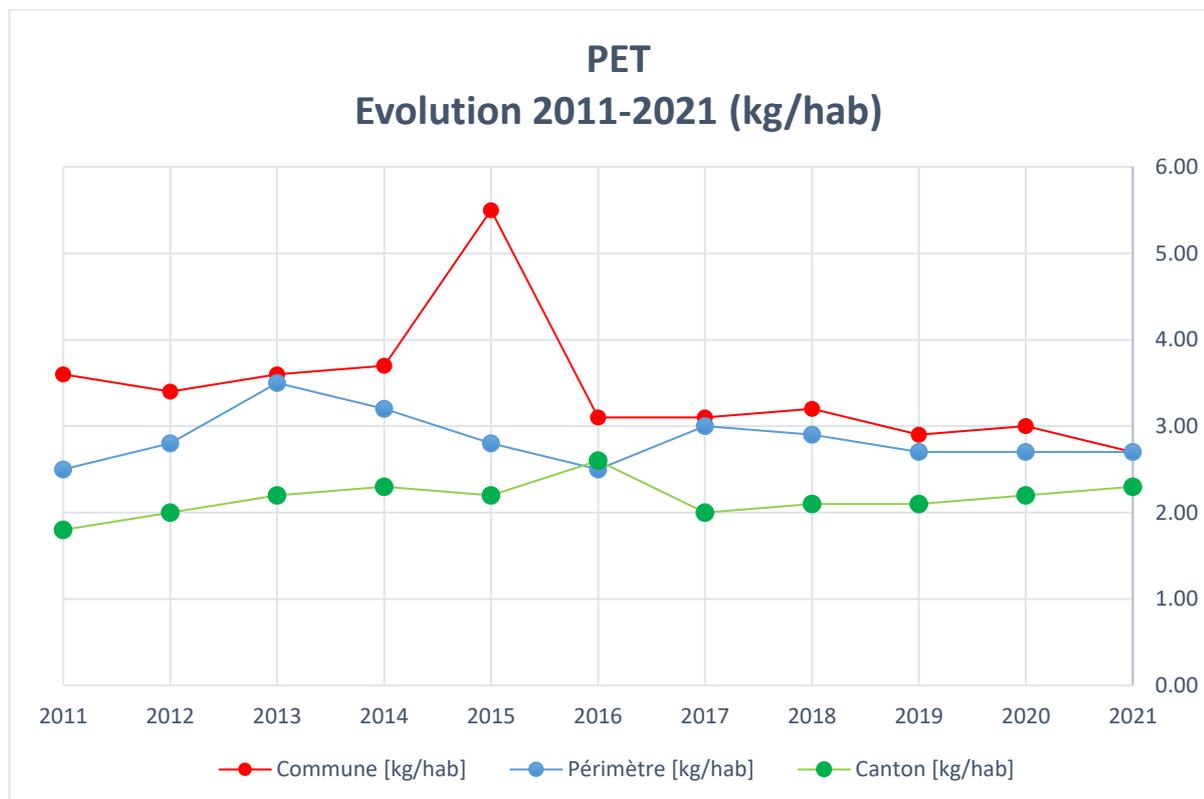
Sur le territoire communal, en 2020, environ 64.60 To de verre ont été collectées, ce qui représente un montant de CHF 6'539.95. (~+45% par rapport à 2019)

### **2.8 Ramassage des déchets à domicile**

Pour sixième année consécutive, le service de ramassage à domicile a rempli totalement son rôle, puisque nous avons eu sept nouvelles inscriptions. Ce qui fait un total de 68 bénéficiaires des services de l'Espérance, 274 ramassages ont été effectués cette année.

## 2.9 Statistiques

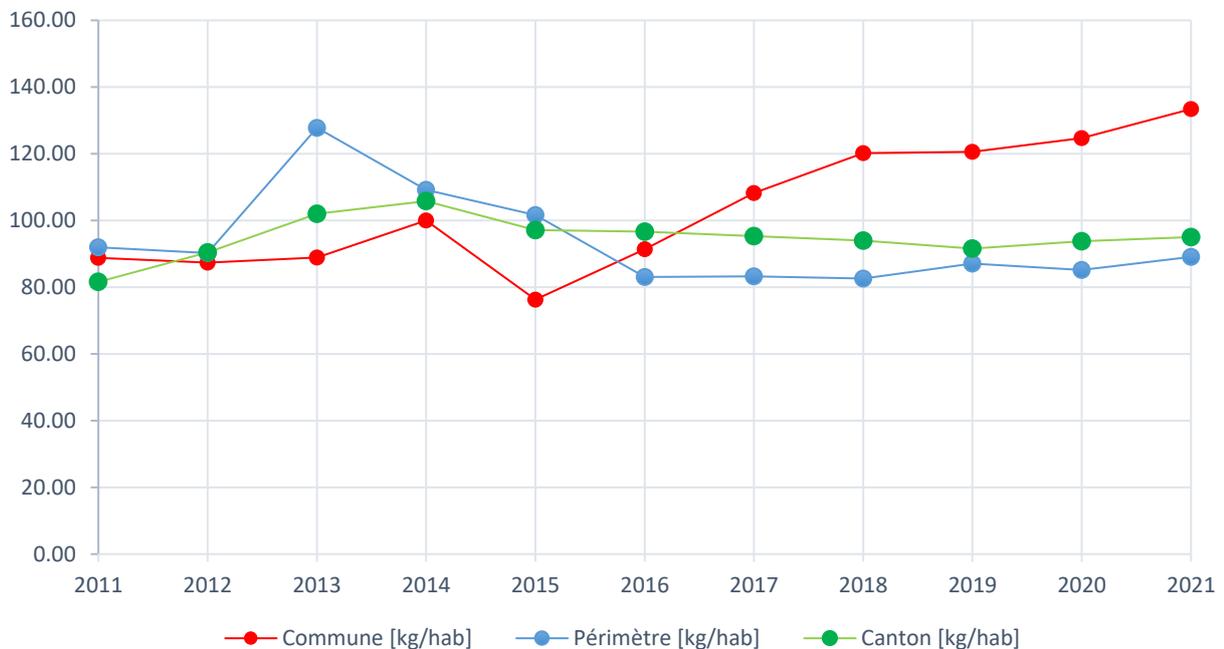
Une clé de répartition a été faite comprenant les chiffres des déchets urbains et de la déchetterie.



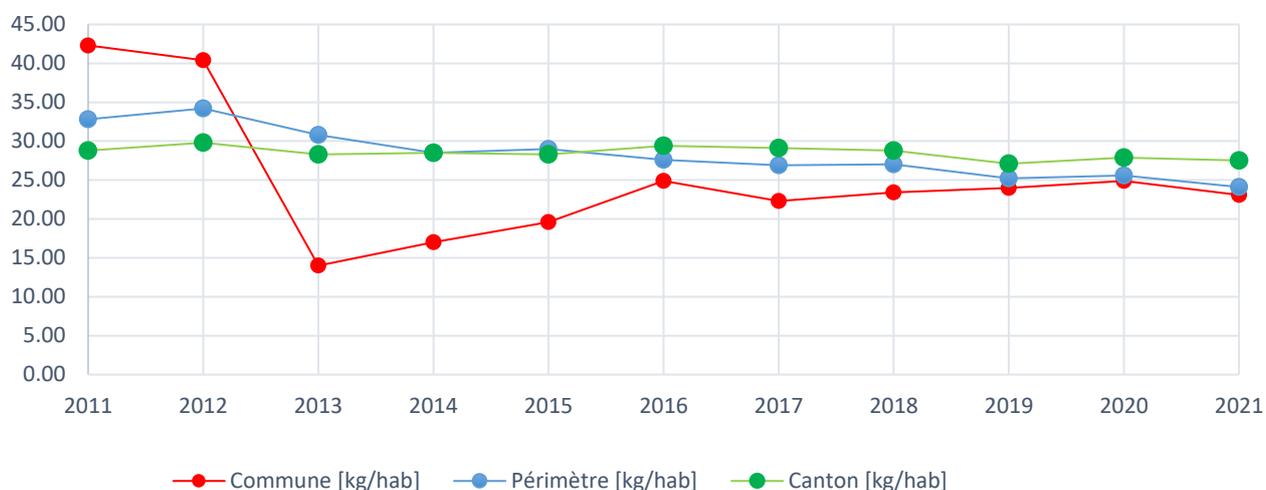
### Papier / carton Evolution 2011-2021 (kg/hab)



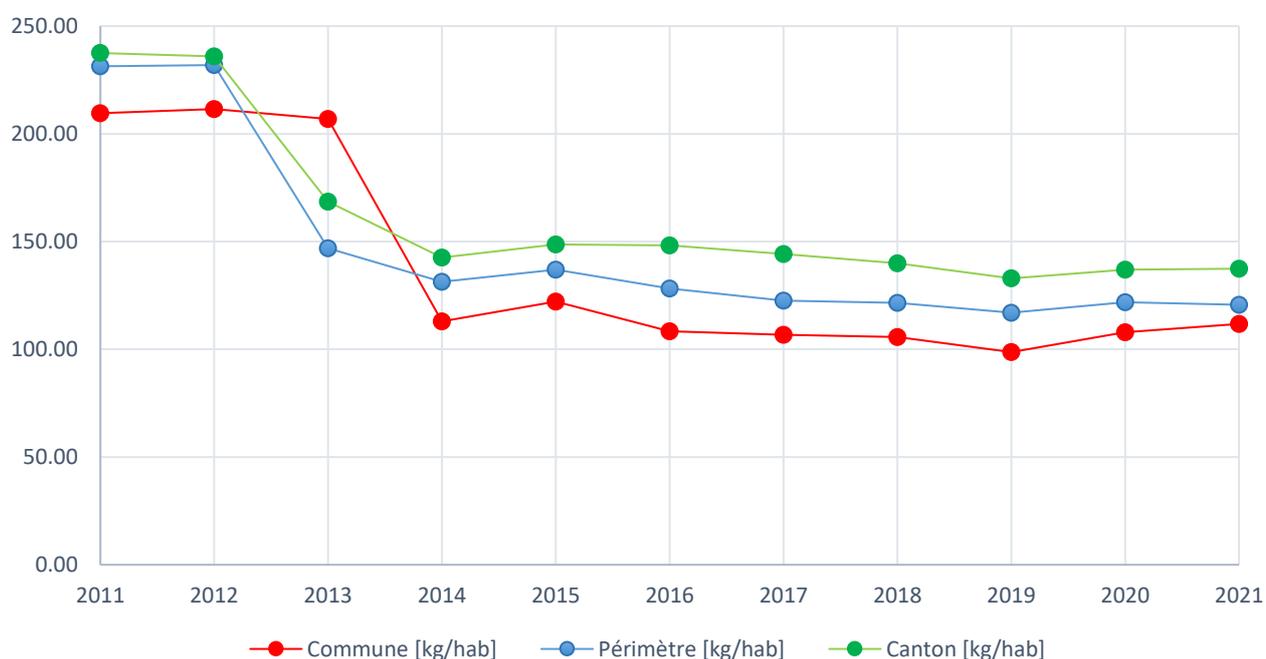
### Biodéchets Evolution 2011-2021 (kg/hab)



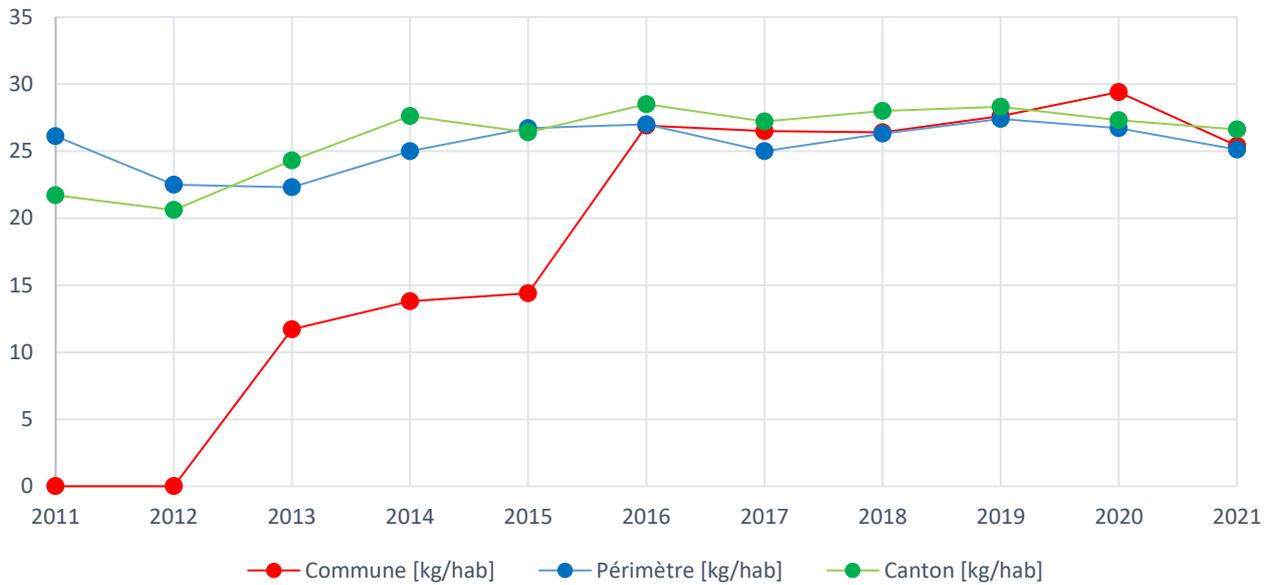
### Déchets Encombrants Evolution 2011-2021 (kg/hab)



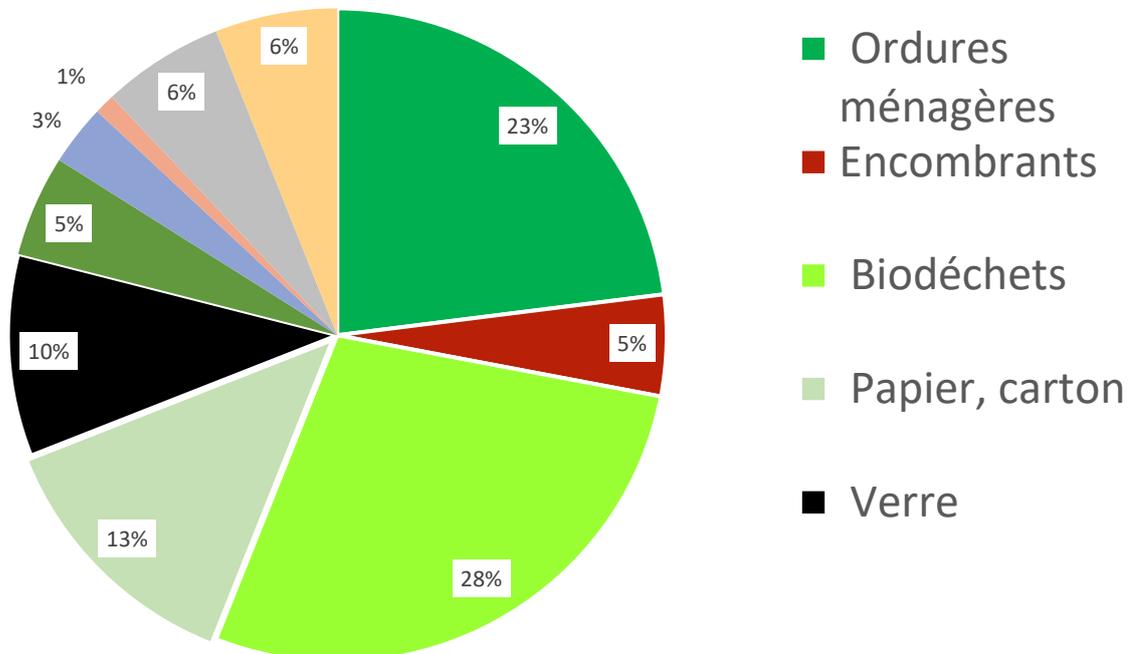
### Ordures ménagères Evolution 2011-2021 (kg/hab)



### Bois usagés Evolution 2011-2021 (kg/hab)



### Répartition déchets en %



### **3. TRAVAUX PUBLICS – ROUTES, ÉCLAIRAGE, COLLECTEURS**

#### **3.1 Routes – Travaux de réfection**

##### **3.1.1 Creux-du-Loup – Réaménagement du chemin**

Le préavis no 43/19 « Demande de crédit de CHF 356'500.— pour la requalification et le réaménagement du chemin du Creux du Loup a été adopté le 9 décembre 2019 par la Municipalité. Il a été soumis et adopté par le Conseil Communal lors de la séance du 26.02.2020.

Les travaux ont été effectués en majorité en 2020 mais les températures négatives de l'hiver ont nécessité le report, en 2021, de la pose de la couche de roulement sur la chaussée. La pose de bornes lumineuses a complété cet aménagement qui s'est terminé au début du mois d'avril.



##### **3.1.2 Pont de la Redoute**

Les travaux de réfection du Pont de la Redoute ont débuté le 6 septembre 2021. Les premiers travaux ont consisté en la mise en place de l'installation de chantier, la signalisation et les travaux préparatoires. C'est-à-dire, le déplacement des services souterrains passant dans le pont actuel et à proximité à savoir le gaz, l'électricité basse tension, l'eau sous pression et Swisscom. En fin d'année, des pieux de fondation ont été forés pour assurer l'assise du nouveau pont. Ces travaux se termineront en automne 2022.

##### **3.1.3 Entretien routier**

Un traitement des fissures à la lance thermique ainsi que l'application d'une masse bitumeuse élastomère à chaud et sablage ont été réalisés sur 4 kilomètres linéaires. Ces travaux ont été effectués à la route de la Gare, le chemin de la Barillette et au chemin des Morettes.

### **3.1.4 Côte rôtie**

Une partie de la banquette herbeuse, coté Lausanne, a été remaniée au printemps 2021 sur environ 50 cm de large afin de permettre aux usagers de la plage de Promenthoux un meilleur stationnement. Les effets de cet aménagement ont été positifs, les véhicules sont stationnés correctement le long de la Côte-Rôtie laissant ainsi un gabarit suffisant aux éventuels véhicules de secours.

### **3.1.5 Route de Promenthoux**

Des travaux de réfection des enrobés ont été effectués sur une longueur d'environ 85 mètres par 50 cm de large. Ces travaux ont été effectués en raison d'une dégradation importante des accotements ainsi qu'à des stationnements sauvages répétitifs en été.

### **3.1.6 Route aérodrome**

Des travaux de réfection des enrobés ont été effectués sur une longueur d'environ 70 mètres à proximité du bord de piste. Ces travaux ont fait suite à une dégradation importante des accotements survenant lors des croisements de véhicules.

### **3.1.7 Chemin du Coutelet**

Des travaux de remise en état de ce chemin ont été effectués. Ils ont consisté en des comblement de nids de poule, des réfections de la banquette herbeuse, de remise en état de rang de pavés et de la clôture.

### **3.1.8 Chemin des Chaux**

Des travaux de réfection de la banquette herbeuse ont été effectués sur une longueur d'environ 140 mètres par 50 cm. Ces travaux, réalisés sur la partie amont de la chaussée ont fait suite à une dégradation importante de la banquette survenant lors des croisements des véhicules.

Sur la partie aval, à proximité du carrefour de la RC1, les accotements ont été refaits suite à une dégradation de ceux-ci.

### **3.1.9 Chemin du Pelard**

Le chemin du Pélard a fait l'objet d'un changement d'affectation. Une signalisation interdisant tout trafic, véhicule agricole excepté, a été mise en place. Cette procédure, dûment validée par la DGMR, a permis de redonner un caractère agricole à ce chemin tout en restant ouvert à la mobilité douce.

### **3.1.10 Chemin de la Chenalette**

Une réfection partielle de l'enrobé, d'une surface de 80 m<sup>2</sup>, a été effectuée en collaboration et en synergie avec les travaux des SI Nyon. La surface était fortement dégradée et des gouilles se formaient lors des précipitations.

### 3.1.11 Rue de la Gare – Arrêt de bus Sus-Gare

Un bus des TPN a pris feu en août 2020 à la rue de la Gare au niveau de l'arrêt Sus-Gare. Le dégagement de chaleur a fait fondre l'enrobé et a dégradé le quai bus et le trottoir. Les travaux de remise en état du secteur ont été effectués courant 2021.

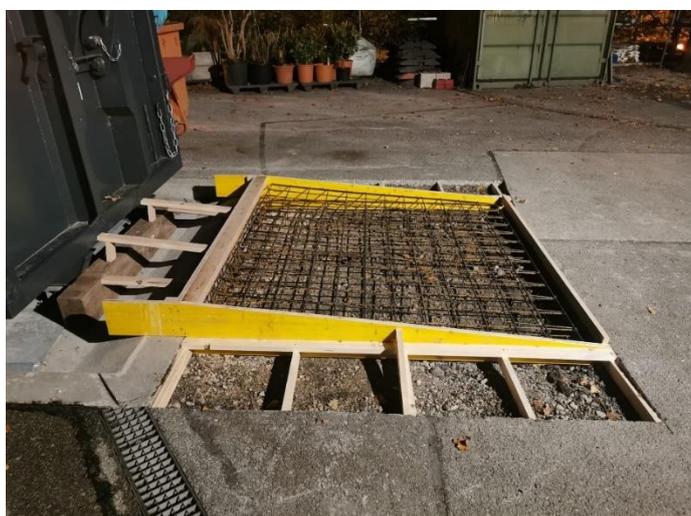


### 3.1.12 Route de Gland

Durant les mois de juillet et août 2021, les CFF ont effectué d'importants travaux entre Coppet et Genève interrompant partiellement le trafic ferroviaire. Un système de bus a été mis en place pour assurer le service des passagers des CFF. La route de Gland, aujourd'hui sans trafic motorisé, a été mise à disposition par la commune comme emplacement de stationnement temporaire d'une quinzaine de bus.

## 3.2 Balayeuse

Le préavis no 58-2020 « Demande d'un crédit de CHF 185'000.- pour le remplacement d'une balayeuse à l'usage des travaux de voirie » a été adopté le 17 décembre 2020. La livraison de cette nouvelle machine s'est déroulée le 1<sup>er</sup> juin 2021. Rapidement prise en main, elle a parfaitement rempli sa fonction à la satisfaction du personnel communal. Une benne filtrante destinée à recevoir et épurer les déchets collectés et la construction d'une rampe d'accès par les collaborateurs sont venus compléter cet équipement.



### 3.3 Pince et grappin sur Aebi

Deux nouveaux agrégats ont complété la gamme de prestation du véhicule Aebi. Il s'agit d'un grappin permettant de creuser et déplacer des volumes de terres ainsi que d'une pince pour pouvoir soulever et ouvrir les containers enterrés. Ces deux agrégats apportent de l'autonomie aux collaborateurs qui ne font plus appel à des entreprises externes.



### 3.4 Benne Eco-Berce

Notre service de voirie est régulièrement appelé en soutien logistique lors de différentes manifestations. Afin d'optimiser la gestion des déchets lors de ces événements, les collaborateurs du service des travaux ont imaginé, élaboré et construit une éco-berce mobile pouvant être déplacée facilement avec l'un des véhicules communaux. Cette benne éco-berce permet d'effectuer le tri des déchets, du verre et du PET. Ce matériel a parfaitement rempli sa mission lors de la fête du village du mois de septembre aussi bien au niveau des utilisateurs que du personnel en charge du ramassage des déchets.



### 3.5 Speedy

Les deux radars pédagogiques dit « speedy » sont utilisés quotidiennement en différents emplacements dans le village pendant des périodes de 2 à 3 semaines. En plus de l'emplacement fixe de la route de l'Etraz, ces deux appareils sont régulièrement positionnés le long de la rue de la Gare, devant l'école de la Combe lors des reprises scolaires ainsi que dans la zone 30 km/h du centre du village. Pour l'année 2021, 22 positionnements ont été effectués.

### 3.6 Signalisation routière

Afin de s'adapter aux usages et pratiques des usagers routiers, plusieurs secteurs ont fait l'objet de modification de la signalisation routière. Ces modifications ont toutes dûment été validées et approuvées par la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

- Abrogation de la signalisation d'interdiction générale de circuler au chemin de la Zyma
- Mise en place d'une interdiction générale de circuler entre l'école des Morettes et le centre communal des Morettes
- Abrogation de la mesure concernant le 70 km/h coté est de la Route de Lausanne en direction de Gland
- Mise en place d'une interdiction de circuler aux voitures automobiles, aux motos et cyclomoteurs sur l'accès privé situé derrière le bâtiment communal abritant la bibliothèque

- Mise en place d'une interdiction de circuler aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs au chemin du Pélard. Ce chemin retrouve sa vocation agricole
- Validation définitive de la mesure expérimentale du sens unique de la Route de la Bossière

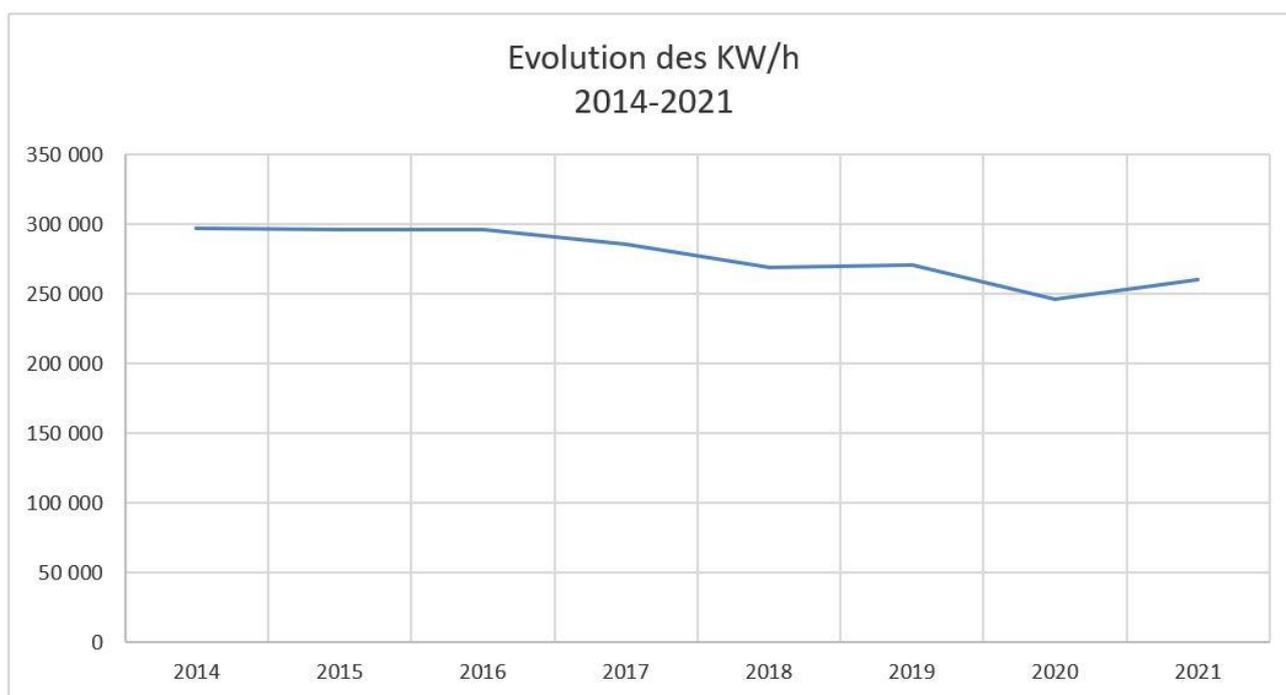
La zone 30 km/h du centre du village a également été validé. Les mesures effectuées par la DGMR ont confirmé que le  $V_{85}^1$  était respecté au niveau des 5 point de mesures.

### 3.7 Eclairage public

Le réseau d'éclairage public communal comporte plus de 620 luminaires. L'entretien de ce dispositif est effectué par la SEIC lors de contrôles annuels (2x par année) et lors d'interventions spécifiques en cas d'avis de défauts de fonctionnement.

Durant l'année 2021, 86 opérations de maintenance (93 en 2019 / 138 en 2020) ont été réalisées essentiellement pour des remplacements de lampes éteintes et/ou clignotantes.

La consommation totale pour l'année 2021 est de 260'557 KW/h soit légèrement plus qu'en 2020 mais tout de même sur une ligne d'une diminution générale de consommation depuis 2014.



### 3.8 Collecteurs

Des travaux d'entretien courant ont été effectués en différents endroits sur la commune. Des curages et des passages caméra ont été ainsi exécutés à la route de l'Aérodrome, à la Route de la Bossière, au chemin de la Chenalette, au chemin des Jaquines, au chemin des Emoissières et à la Route de Bénex.

---

<sup>1</sup> Pour une zone 30 l'efficacité est vérifiée si le  $V_{85}$  est inférieur ou égal à 38 km/h. Le  $V_{85}$  étant la vitesse en dessous de laquelle circule le 85% des véhicules.

Suite à l'annonce d'une inondation de surfaces agricoles dans le secteur des Emossières, un curage mécanique a été effectué dans le collecteur d'eaux claires concerné. Une importante racine a été découverte et enlevée.



### **3.9 Remplacement d'une conduite d'eaux claires – Route de Lausanne**

La rupture d'une conduite d'eaux claires communale en terre cuite a provoqué un effondrement partiel des terres agricoles au niveau de la route de Lausanne et de la route de la Côte-Rôtie. Un passage caméra a mis en évidence le mauvais état d'une partie de la conduite. Celle-ci a été remplacée sur une longueur de 40 mètres.

### **3.10 Remplacement des eaux usées de Pont Farbel**

Le préavis no 57-2020 « Demande d'un crédit de CHF 79'000.- TTC pour le raccordement du hameau de Pont-Farbel aux canalisations des eaux usées » a été adopté le 5 octobre 2020 par la Municipalité. Il a été soumis et adopté par le Conseil Communal lors de la séance du 17 décembre 2020. Ces travaux ont été réalisés de manière conjointe lors du chantier de liaison de secours GAZ entre Gland et Nyon. Les travaux finaux de raccordement au réseau de l'APEC, à proximité du giratoire « En Messerin » ont été réalisés en fin d'année 2021.

### **3.11 Liaison de secours GAZ entre Gland et Nyon**

Les travaux de fouille entre Prangins et Gland, commencés en 2019, qui avaient pour objectif la création d'une liaison de secours de l'approvisionnement en gaz se sont terminés durant l'année 2021. La dernière étape de ces travaux se localisait entre le hameau de Pont-Farbel en direction de Gland. Ces travaux ont regroupé différents partenaires, à savoir les SI Nyon, les SI de Lausanne, la SEIC, le SANE et la Commune de Prangins.



# GESTION INTERCOMMUNALE

---



## POLICE NYON RÉGION (PNR)

L'Association de communes est active sur le territoire des trois communes de Crans-près-Céligny, Nyon et Prangins depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le rapport de gestion de l'Association de communes Police de la Région de Nyon (PNR) est à disposition sur le site Internet de la PNR [www.police-nyon-region.ch](http://www.police-nyon-region.ch).

## SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS NYON-DÔLE

Depuis janvier 2014 le Service de Défense Incendie et de Secours Nyon-Dôle (SDIS Nyon-Dôle) regroupe 18 communes réparties sur les 4 sites opérationnels de Nyon, St-Cergue, Genolier et Bonmont.



Ensemble, ce sont plus de 250 hommes et femmes qui assurent 24h/24h les différentes missions d'intervention et de secours auprès de la population du secteur.

Le rapport d'activité complet de cette association est disponible sur [www.sdis-nyon-dole.ch](http://www.sdis-nyon-dole.ch).

## ORGANISATION RÉGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ORPC)

Le rapport d'activité complet de l'ORPC est disponible sur [www.orpc-nyon.ch](http://www.orpc-nyon.ch).

Pour rappel, les missions de l'ORPC sont : l'assistance aux personnes sinistrées, la protection des biens culturels, l'appui aux organisations partenaires (police, sapeurs-pompiers, services de santé publique et services techniques), aide à la conduite et à la logistique, remise en état, interventions en faveur de la collectivité lors d'événements sportifs ou culturels, diffusion de l'alarme en situation d'urgence.





## RÉSEAU D'ACCUEIL DES TOBLERONES (RAT)

Le Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) est une Association intercommunale d'accueil de jour des enfants de deux mois à douze ans et qui regroupe 17 communes. Il élabore les conditions d'accueil, les priorités d'accès ainsi que la politique tarifaire pour l'ensemble du réseau tout en maintenant les compétences et connaissances actives dans chaque structure affiliée et en préservant le projet pédagogique et les spécificités propres à chaque entité. Il assure un rôle de coordinateur entre les structures affiliées.

- L'administration du RAT gère également la structure de coordination de l'accueil familial de jour pour toutes les communes du réseau. Les points à relever pour l'exercice 2021 sont :
- La situation financière du RAT est et reste saine ; le volume d'affaires oscille autour des CHF 29 millions. Les comptes relatifs à l'administration du RAT et à l'Accueil familial de jour (AFJ) indiquent un excédent de recettes
- Résultats positifs de l'ensemble des structures
- La contribution des communes aux charges administratives est limitée à CHF 12.50 par un transfert de charges depuis 2020 sur les structures de 0.15/heure (prix effectif de 0.125/heure) progression régulière de la fréquentation au RAT avec une augmentation de 5.8% du nombre total des heures d'accueil
- Augmentation de 10% du nombre d'enfants accueillis
- Le manque de places engendre une liste d'attente.

Rapport d'activité complet sur [www.reseautoblerones.ch](http://www.reseautoblerones.ch)



Le rapport de l'ARAS n'est pas disponible au moment de la rédaction de ce rapport. Nous vous invitons à le consulter sur [www.arasnyon.ch](http://www.arasnyon.ch).

L'ARAS du district de Nyon est une association de communes au sens de la Loi sur les Communes. Son siège est à Nyon et les 47 Communes du district en sont membres.

L'ARAS a pour buts d'une part l'application de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), tâche confiée au Centre social régional (CSR), basé à Nyon et de l'autre l'application du Règlement sur les Agences d'assurances sociales (RAAS), tâche confiée aux Agences d'assurances sociales (AAS, à Nyon et Gland).

Le CSR a pour missions principales d'informer et d'orienter la population du district dans le réseau social régional et cantonal et d'octroyer les prestations du Revenu d'insertion (RI).

Les AAS ont pour mission de renseigner la population dans toute démarche concernant les droits et obligations en matière d'AVS/AI/APG/LVLAMal, ainsi que de, notamment, compléter et contrôler les demandes de subsides à déposer auprès de l'Office vaudois de l'assurance maladie (OVAM). L'Agence d'assurances sociales de Nyon intègre également un Centre Régional de Décision (CRD) en matière de PC Familles, dispositif, dont le but est d'apporter un « coup de pouce » aux familles ayant un revenu qui ne permet pas de couvrir leurs charges.



# CONCLUSION

---

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

## Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal N° 13/22 concernant le rapport de gestion 2021,

lu le rapport de la Commission de gestion,

ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## décide

- 1/ d'adopter le préavis municipal n° 13/22 concernant le rapport de gestion 2021, tel que présenté,
- 2/ de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 11 avril 2022 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Vice-présidente



Alice Durnat-Levi



La Secrétaire



Poona Mahshoor



# LISTE DES ABRÉVIATIONS

---

## A

AAS	Agence d'assurances sociales
AEB	Association pour l'épuration des eaux usées du Boiron
AEGR	Association économique de Gland et Région
AFJ	Accueil familial de jour
AI	Assurance invalidité
AJP	Association des jeunes Pranginois
APEC	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte
APEMS	Accueil pour enfants en milieu scolaire
ARAS	Association régionale d'Action sociale
AVS	Assurance vieillesse et survivants

## C

CE	Conseil d'établissement
CECB	Certificat énergétique cantonal des bâtiments
CECD	Commission permanente de l'énergie, du climat et de la durabilité
CFF	Chemins de fers fédéraux
CH	Contrôle des habitants
CHF	Franc suisse
CIPEO	Centre informatique pédagogique de l'enseignement obligatoire
CoDir	Comité de direction
COFIN	Commission des finances
COFIL	Comité de pilotage
COGEST	Commission de gestion
COPRO	Comité de projet
COTECH	Comité de pilotage technique
CRD	Centre Régional de Décision
CSR	Centre social régional

## D

DFJP	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
DGE	Direction générale de l'environnement
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DGTL	Direction générale du territoire et du logement
DISREN	Dispositif d'investissement régional

## E

EC	Eaux claires
EMS	Etablissements médicaux-sociaux
EPT	Emploi plein temps
EU	Eaux usées

## **F**

- FJF Fondation Jeunesse & Familles  
FORTA Fonds fédéral pour les routes nationales et le trafic d'agglomération

## **G**

- GAS Groupement des autorités communales scolaires vaudoises  
GED Gestion électronique des documents  
GLCT Groupement local de coopération transfrontalière

## **H**

- ha hectares  
HT Hors taxes

## **I**

- ISOS Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse

## **L**

- LADE Loi sur l'appui au développement économique  
LAJE Loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants du 20 juin 2006 (RSV 211.22)  
LASV Loi sur l'action sociale vaudoise du 2 décembre 2003 (RSV 850.051)  
LAT Loi fédérale d'aménagement du territoire du 22 juin 1979 (RS 700)  
LATC Loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985 (RSV 700.11)  
LC Loi vaudoise sur les communes du 28 février 1956 (RSV 175.11)  
LEO Loi vaudoise sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011 (RSV 400.02)

## **M**

- MEP Mandats d'étude parallèles

## **O**

- OAJE Office de l'accueil de jour des enfants  
OFAC Office fédéral de l'aviation civile  
OFSP Office fédéral de la santé publique  
OIBT Ordonnances sur les installations électriques à basse tension  
OQE Ordonnance fédérale du 4 avril 2001 sur la promotion régionale de la qualité et de la mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture (Ordonnance fédérale pour la qualité écologique (RS 910.14))  
ORPC Organisation régionale de protection civile  
OVAM Office vaudois de l'assurance-maladie

## **P**

- PA Projet d'agglomération  
PACA Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération  
PAFVG Projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois  
PDCn Plan directeur cantonal  
PDCom Plan directeur communal  
PDI Plan directeur intercommunal  
PET Poly téréphtalate d'éthylène

PGA Plan général d'affectation  
PGEE Plan général d'évacuation des eaux  
PNR Police Nyon Région  
PPA Plan partiel d'affectation  
PPLS Service de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire  
PQ Plan de quartier  
PSIA Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique  
PSPS Promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS)

## **R**

RAAS Règlement sur les agences d'assurances sociales du 28 janvier 2004 (RSV 831.15.1)  
RAT Réseau d'accueil des Toblerones  
RC1 Route cantonale  
RdN Région de Nyon  
RI Revenu d'insertion

## **S**

SADEC Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte  
SANE Syndicat d'arrosage de Nyon et environs  
SDIS Service de défense incendie et secours  
SEIC Société électrique intercommunale de la Côte  
SGZA Stratégie régionale de gestion des zones d'activités économiques (SGZA)  
SI Services industriels  
STC Service technique communal  
STEP Station d'épuration des eaux  
STI Service technique intercommunal

## **T**

TAP Théâtre Amateur de Prangins  
TSP Travailleuse sociale de proximité  
TPN Transports publics nyonnais  
TTC Toutes taxes comprises

## **U**

UAPE Unité d'accueil pour écoliers  
USL Union des sociétés locales